



Crédit photo : Jean Glueck /F1 Online / Photononstop

Rapport annuel

2019

Groupe Macif



Essentiel pour moi

SOMMAIRE

Retrouvez l'ensemble
des informations
financières
sur notre site
www.macif.fr

L'ESSENTIEL DU GROUPE MACIF

1	RAPPORT DE GESTION	13
1.1	Présentation du groupe Macif, de sa stratégie et de ses activités	14
1.2	Gouvernance du groupe Macif	17
1.3	Éléments de contexte économique et financier de l'année 2019	20
1.4	Faits marquants de l'année 2019	24
1.5	Résultats du Groupe et de ses principales entités	26
1.6	Événements postérieurs à la clôture	36
1.7	Bilan et Perspectives	37
1.8	Conclusion	40
2	COMPTES COMBINÉS DU GROUPE EN NORMES FRANÇAISES	43
2.1	Comptes combinés	44
2.2	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés	86
3	COMPTES SOCIAUX MACIF SGAM	91
3.1	Comptes sociaux	92
3.2	Rapports des commissaires aux comptes	100



L'ESSENTIEL DU **groupe Macif**

ÉDITO	02
ÉQUIPES DIRIGEANTES	03
ORGANISATION	04
HISTOIRE DU GROUPE	06
#MACIFUTUR : LE BILAN	08
CHIFFRES CLÉS	10

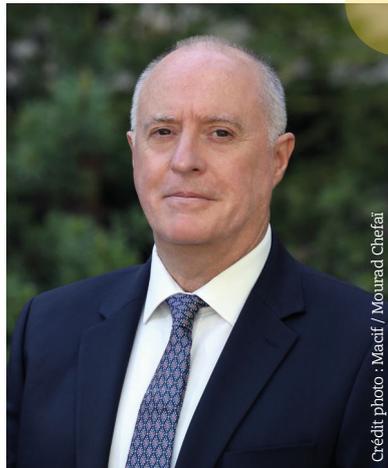
Édito



Préparer l'avenir du Groupe

Dans la continuité du plan stratégique #macifutur et malgré un contexte économique difficile, l'année 2019 constitue un très bon exercice pour le groupe Macif. Les efforts de transformation portent leurs fruits : ils ont permis de renforcer la solidité économique du Groupe et sa capacité d'investissement pour le futur. 2020 nous permettra de nous consacrer à la préparation de notre avenir avec l'élaboration du prochain plan stratégique et la concrétisation de notre rapprochement avec le groupe Aésio pour constituer le futur leader mutualiste en matière de protection des personnes et des biens.

ADRIEN COURET
*Directeur général
du groupe Macif*



Concilier performance économique et progrès social

La Macif porte dès son origine un modèle d'entreprise alternatif, conciliant performance économique et progrès social. Ce modèle mutualiste a fait ses preuves à travers le temps et résonne aujourd'hui avec les nouvelles attentes de la société envers le monde économique : la volonté d'une plus grande utilité sociale affirmée par des engagements sociétaux et environnementaux. En 2020, la Macif célébrera ses 60 ans d'existence ; l'opportunité pour le Groupe d'exprimer et de faire vivre sa différence mutualiste avec toujours plus de force, fidèle à ses valeurs fondatrices : la solidarité, l'accessibilité et la proximité !

PASCAL MICHARD
Président du groupe Macif



Renforcer nos positions sur le marché

Depuis 2012, la Macif s'est transformée tout en restant fidèle à ses fondamentaux. L'année 2019 a vu la mise en place de notre nouveau modèle relationnel au service d'une meilleure accessibilité et de l'amélioration continue de la satisfaction de nos sociétaires. Le Groupe a aussi renforcé ses positions sur ses différents marchés grâce à un très bon développement commercial sur l'ensemble de ses métiers. Cette dynamique positive nous permet d'atteindre avec une année d'avance les objectifs du plan stratégique #macifutur et d'envisager sereinement l'avenir.

**JEAN-PHILIPPE
DOGNETON**
*Directeur général délégué
du groupe Macif et directeur
général de Macif SAM, de l'UMG
Macif Santé Prévoyance et du
GIE Macif Finance Épargne*

Équipes dirigeantes

Le comité de direction du Groupe



Crédit photo : Macif / Mourad Chefai

De gauche à droite :

Dominique Russo, Bertrand Delignon, Jean-Marc Simon, Odile Ezerzer, Valérie Sclavon-Perronnet, François Bonnin, Fred Vianas, Adrien Couret, Jean-Philippe Dogneton, Jocelyn Charlier, Robert Grandi, Philippe Moulay, Karim Doublali, Nicolas Llorens, Mira Le Lay, Yann Arnaud, Alban Gonord.

Les conseils d'administration Sgam, SAM et UMG



De gauche à droite :

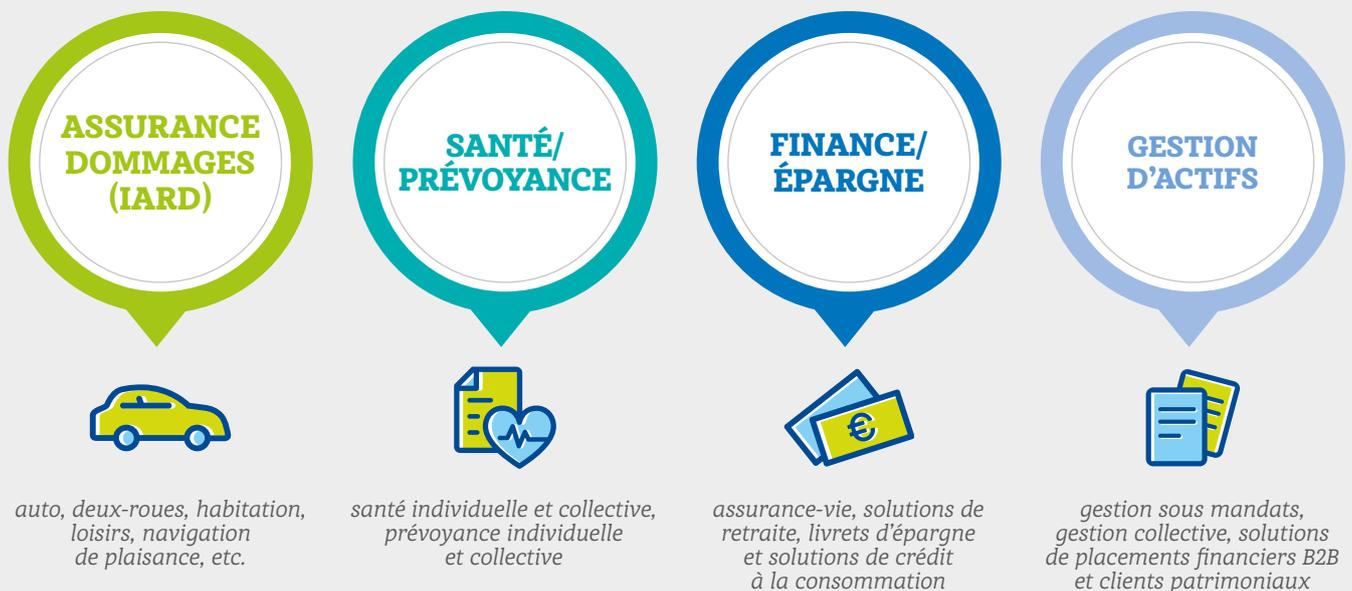
Farida Haddad, Michael Fauchard, Frédéric Tardy, Chantal Kovacs, Manuel Pinto, Abdou Ali Mohamed, René Valladon, Katia Planquois, Philippe Perrault, Florence Defiolles, Françoise Lareur, Frédéric Grémillon, Emmanuelle Fantino, Stéphane Martinache, Claude Verne, Gilles Barrière, Rémi Cerdan, Edwige Langronier, Jean-François Boulat, Pascal Michard, Jonathan Sambugaro, Catherine Le Gac, Estelle Gross, Laure Duquesne, Thierry Bohn, Nathalie Fernandez, Alain Montarant, Jean-Luc Pelaud, Jean-Louis Grosse, Nathalie Mayance, Lysiane Ferrière, Bertrand Martineau, Alain Lebrun, Martine Barrier, Cyril Coste, Pierre Gros, Stéphanie Soarès.

Crédit photo : Macif / Mourad Chefai

Organisation

Nos métiers

Le Groupe est au service de ses **5,5 millions de sociétaires et adhérents** pour protéger leur vie, leurs proches et leurs biens en proposant des solutions au prix le plus juste, sans garantie inutile. Simples, adaptées et accessibles, elles reflètent l'esprit mutualiste du groupe Macif. Des solutions « essentielles » qui répondent aux besoins de chacun.



Macif, 1^{ère} société d'assurance en nombre de contrats Auto en France et leader de l'assurance deux-roues⁽¹⁾.



Macif, 1^{er} assureur à avoir obtenu une **certification de service d'assurance dommages**



Macif-Mutualité a obtenu en 2018 la **certification de service Santé Prévoyance Mutualiste**



Mutavie détient une **certification de service Qualivie** depuis 15 ans

TRIPLE CERTIFICATION UNIQUE SUR LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE

Depuis fin 2018, ce sont trois entités du groupe Macif qui ont obtenu une certification engagement de service, délivrée par Afnor Certification⁽²⁾ couvrant l'ensemble des métiers du groupe : IARD, santé prévoyance et assurance-vie.

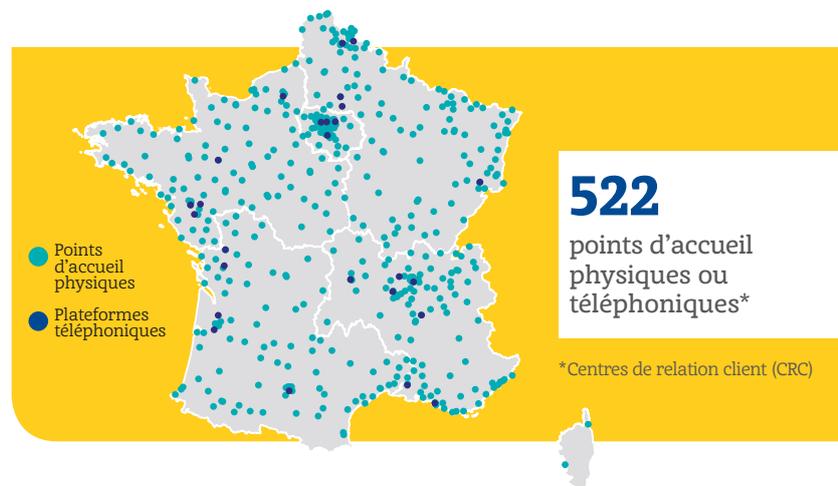
(1) Plus de 6 millions de véhicules assurés Macif, dont plus de 800 000 deux-roues. Chiffres au 31/08/2019.

(2) Certifications délivrées par Afnor Certification 11 rue de Pressensé 93 571 La Plaine Saint Denis cedex, www.afnor.fr.

Un maillage territorial au service de la proximité

Grâce à son maillage territorial homogène, le groupe Macif construit une relation personnalisée avec ses sociétaires. Elle est fondée sur l'écoute et la compréhension de leurs besoins, grâce à l'expertise des **4 497 conseillers et téléconseillers** disponibles en points d'accueil physiques ou téléphoniques (*toutes les plateformes téléphoniques sont basées en France*). Pour renforcer cette relation au quotidien, la Macif innove sans cesse et adapte ses services avec des solutions uniques sur le marché pour être toujours plus proche de ses sociétaires et anticiper leurs besoins.

Les délégués mutualistes jouent un rôle important dans cette relation privilégiée dont ils sont également les garants. Représentatifs de la diversité du sociétariat, ils sont eux-mêmes des sociétaires de la Macif ou des adhérents de Macif-Mutualité. Élus au suffrage direct par les sociétaires et les adhérents, ils sont des ambassadeurs engagés et se portent volontaires pour s'investir bénévolement sur le terrain.



Macif Aésio, l'ambition d'un nouveau groupe mutualiste

Acteurs historiques de la mutualité, les deux groupes ont engagé, depuis début 2018, des travaux pour construire ensemble un acteur mutualiste de premier plan sur le marché français. Une première concrétisation de ce rapprochement a vu le jour fin 2018 avec la création de la co-entreprise Prévoyance Aésio Macif qui produit les offres de prévoyance des deux groupes.



Près de
8 MILLIONS
de sociétaires,

adhérents et clients :
les particuliers comme les
entreprises et leurs salariés



**1^{ère} marque
d'assurance
automobile**

(en nombre de contrats),
1^{er} assureur en prévoyance
accident, 2^{ème} groupe en santé
individuelle et collective,
et 5^{ème} assureur habitation



**Couverture de l'ensemble
des domaines** assurance
dommages, santé, prévoyance,
assurance-vie, épargne
et banque



**Un chiffre d'affaires
supérieur à
8 MILLIARDS d'euros**

et plus de 5,8 milliards d'euros
de fonds propres



Près de **14 000 salariés** en France
et plus de **2 000 délégués**

Le 3 février 2020, les deux mutuelles ont concrétisé leur engagement avec la signature d'un pacte fondateur qui formalise l'ambition commune et les principes de structuration et de gouvernance du futur groupe*.

Le projet du nouveau groupe multimétier ainsi constitué serait incarné par une Sgam commune, tête de groupe prudentielle, à laquelle seraient affiliées la Macif (porteuse de l'activité IARD et de l'activité finance/épargne) et une UMG rassemblant les mutuelles issues des deux groupes (porteuses des activités santé et prévoyance).

* Toutes les modalités envisagées en termes de structuration et de gouvernance seront soumises à l'agrément de l'ACPR.

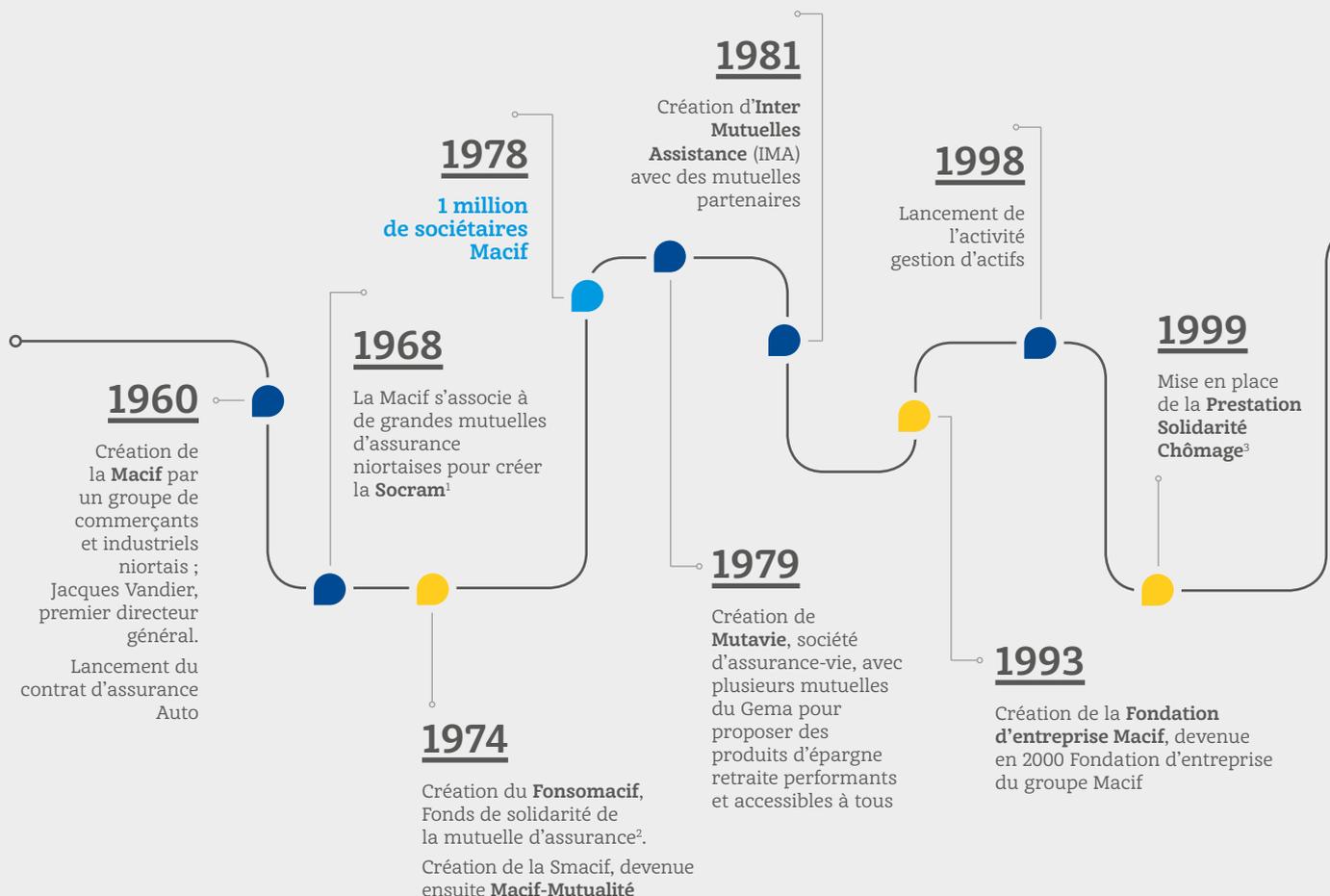
Histoire du Groupe

60 ans d'engagement mutualiste

Depuis sa création en 1960, la Macif est une entreprise d'assurance citoyenne et engagée, dont le projet économique sert avant tout le projet humain.

Sans actionnaire à rémunérer, la Macif a pour mission de répondre aux besoins de protection et d'accompagnement que chacun est en droit d'attendre, au prix le plus juste. Elle couvre ainsi les besoins d'assurance de biens, de santé et de prévoyance, de finance et d'épargne de **5,5 millions de sociétaires**. Son modèle unique de gouvernance lui permet de réinvestir les résultats générés au bénéfice de ses sociétaires et de l'intérêt général et d'agir concrètement sur tout le territoire, au plus près des citoyens.

Au-delà de ses métiers, la Macif s'investit et dialogue activement aux côtés de partenaires - qu'ils soient politiques, institutionnels, associatifs ou de la société civile - pour favoriser la généralisation de pratiques vertueuses et faire ainsi avancer la société vers plus de citoyenneté. Véritable entreprise sociale, il est de sa responsabilité de concilier le progrès social et économique et la sauvegarde de l'équilibre naturel et durable de son environnement.



La modernité du mutualisme

UNE GOUVERNANCE AU SERVICE DE L'INTÉRÊT COMMUN

Sans but lucratif ni actionnaire à rémunérer, la Macif réinvestit ses bénéfices au profit des sociétaires et dans leur intérêt commun

UN FONCTIONNEMENT REPRÉSENTATIF

Le pouvoir démocratique repose sur le vote des sociétaires. Ces derniers sont ainsi appelés à élire, par scrutin de listes, leurs représentants qui portent l'expression de leurs besoins dans la gouvernance de la Macif

DES SOCIÉTAIRES QUI FONT ENTENDRE LEUR VOIX

À la Macif, l'humain est au cœur des projets. C'est pourquoi l'écoute et la proximité avec les sociétaires, à toutes les étapes de leur vie, sont une priorité

GOUVERNANCE DE LA MACIF

UN POUVOIR DÉMOCRATIQUE FORT

+ de 5 MILLIONS

de sociétaires Macif

élisent

1 390

délégués de proximité

dont

200

délégués nationaux

élisent

18

administrateurs



3

membres élus par les salariés

élisent

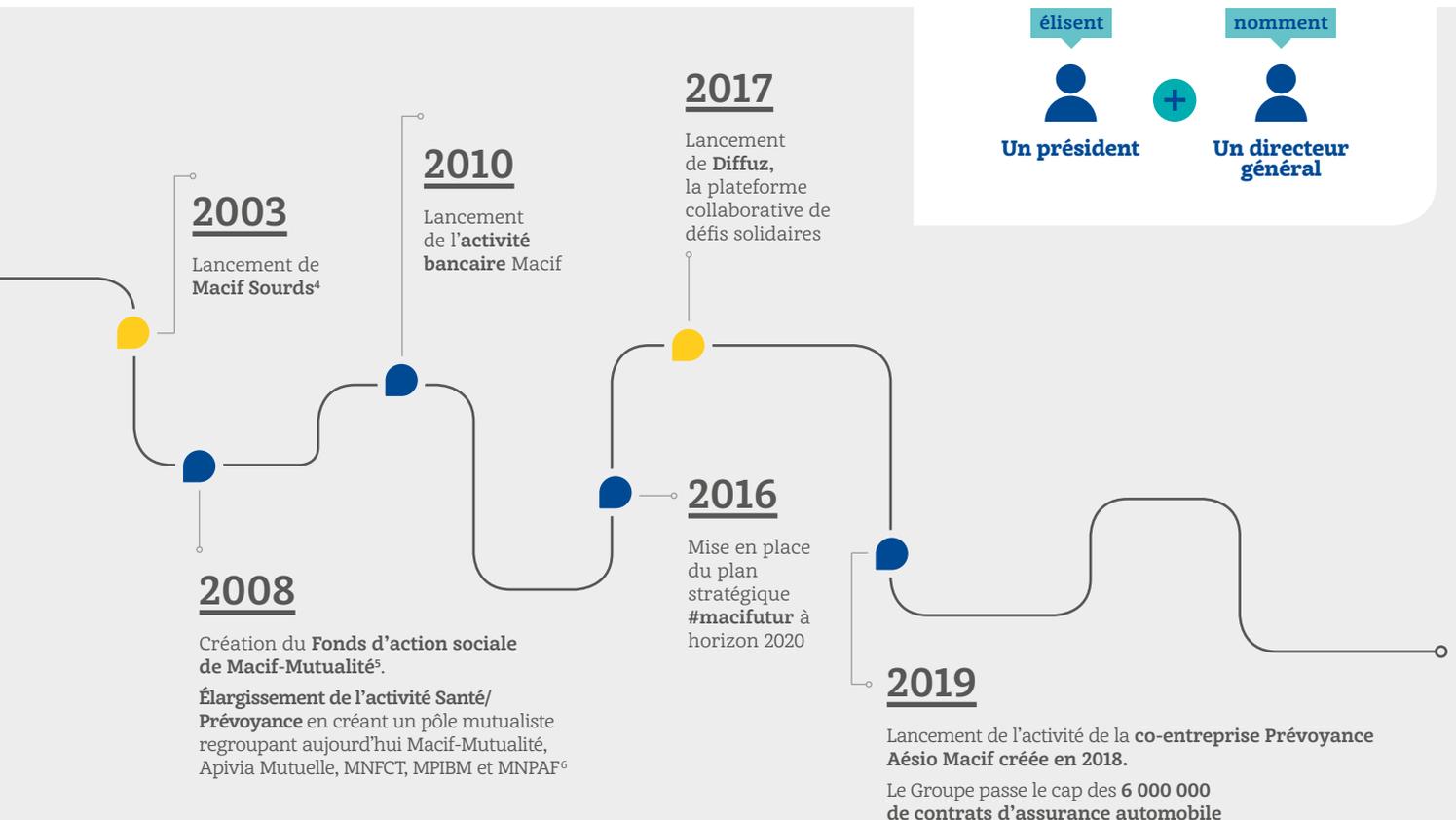


Un président

nomment



Un directeur général



1 Organisme de crédit dont l'objectif est d'offrir des conditions de financement avantageuses aux sociétaires.

2 Ce fonds vient en aide après étude de leur dossier, aux sociétaires rencontrant d'importantes difficultés financières à la suite d'un sinistre non garanti.

3 Prestation soumise à conditions et non rétroactive réservée aux sociétaires de la Macif.

4 1^{er} dispositif conçu en France pour faciliter l'accès à l'assurance aux personnes sourdes et malentendantes.

5 Secours exceptionnel réservé aux adhérents de Macif-Mutualité et alloué après étude de leur dossier.

6 MNFCT : Mutuelle nationale des fonctionnaires des collectivités territoriales. MPIBM : Mutuelle du personnel IBM devenue IBAMEO en 2019.

MNPAF : Mutuelle nationale des personnels Air France.

#macifutur : le bilan

Plan stratégique 2016-2020

Une réussite collective et humaine

En juin 2015, le projet d'entreprise, baptisé #macifutur, était adopté en Congrès. Après quatre années de transformations, ayant impliqué l'ensemble des acteurs du Groupe, l'année 2020 marquera l'achèvement de cet ambitieux programme tout en préparant le futur plan stratégique du Groupe à horizon 2023.

Avec la mise en œuvre du plan #macifutur le groupe Macif a collectivement fait le choix d'anticiper et d'accompagner les transformations du secteur pour renforcer la qualité de ses services et son expérience sociétaire. Bâtir une relation de confiance durable avec ses sociétaires, leur garantir des offres simples et accessibles, leur proposer des solutions d'accompagnement dédiées, et assurer une performance économique au service de l'humain ont été autant de chantiers qui ont contribué à renforcer la qualité de son modèle mutualiste.

BASÉ SUR UNE PROFONDE TRANSFORMATION DU MODÈLE OPÉRATIONNEL ET RELATIONNEL DU GROUPE, #MACIFUTUR S'EST MATÉRIALISÉ AUTOUR DE 4 AXES PRINCIPAUX



Renforcement de la qualité de service et d'écoute et mise en place d'un modèle mutualiste toujours plus en phase avec le sociétariat et les réalités de la société



Mise en œuvre d'un modèle économique au service de l'humain (tarifs compétitifs, contrats clairs et transparents, simplification du parcours de souscription)



Proposition d'une offre globale de protection et d'accompagnement innovante et accessible à tous



Développement du Groupe sur chacun de ses marchés

#MACIFUTUR LES RÉSULTATS EN CHIFFRES

150

MILLIONS D'EUROS de **RÉSULTAT NET** en moyenne sur la période du plan stratégique, traduisant la capacité du Groupe à assurer ses investissements d'avenir

221%

de **RATIO DE SOLVABILITÉ** en 2019, sécurisant la situation prudentielle du Groupe sur le marché

270 000

NOUVEAUX SOCIÉTAIRES sur 3 ans, confirmant la place du groupe Macif comme un acteur en croissance

92,9%

de **TAUX DE RECOMMANDATION**, témoignant d'un niveau de service reconnu et apprécié par les sociétaires

Des transformations majeures pour le groupe Macif

UNE EXPÉRIENCE CLIENT ENRICHIE ET INNOVANTE



Mise en place de la signature électronique de nos contrats (auto, habitation et avenants)



Lancement d'offres innovantes : mobilité, carte bancaire pour les 12-17 ans, nouveau réseau de soins avec les contrats Santé



Unification des tarifs, plus particulièrement sur les contrats Auto et Deux-roues



Refonte et modernisation des canaux digitaux : site Internet, application mobile



Déploiement de nouveaux dispositifs de mesure de la satisfaction des sociétaires



Mise en place d'un réseau d'agences physiques aux formats plus accessibles et conviviaux

DES ORGANISATIONS REPENSÉES AU SERVICE DE LA PERFORMANCE



Transformation du modèle régional et installation de la nouvelle structuration juridique Groupe



Mutualisation de l'ensemble des flux téléphoniques et de gestion



Mise en place de Centres de relation client (CRC), orientés satisfaction des sociétaires



Déploiement de nouveaux outils numériques et utilisation du traitement de données de masse

UN NOUVEL ÉLAN D'ENTREPRISE POUR UN GROUPE EN MOUVEMENT



Rénovation du territoire et de l'identité de marque



Lancement de Diffuz, plateforme solidaire et engagée du Groupe



Signature de la nouvelle charte de gouvernement, érigeant le Groupe en acteur fédérateur du débat public



Déploiement auprès des salariés du Groupe d'un nouveau Modèle Social

Chiffres clés 2019



6 489 MILLIONS
d'euros de chiffre d'affaires

PERFORMANCE

RATIOS COMBINÉS



99,3 % en Dommages | **97,1 %** en Santé/Prévoyance



144 MILLIONS
d'euros de résultat net Groupe



5 559 MILLIONS
d'euros de fonds propres Groupe



221 %
Ratio de solvabilité
du Groupe en normes Solvabilité II

DÉVELOPPEMENT



5,5 MILLIONS
de sociétaires-clients



18,4 MILLIONS
de contrats gérés

INDICATEURS D'ACTIVITÉ



ASSURANCES DOMMAGES

3 304 MILLIONS
d'euros de chiffre d'affaires
progression nette de 170 000 souscriptions
portefeuille de 15,1 millions de contrats



SANTÉ/PRÉVOYANCE

1 087 MILLIONS
d'euros de chiffre d'affaires
1,4 million de personnes protégées en Santé
0,7 million de personnes protégées
en Prévoyance



FINANCE/ÉPARGNE

2 098 MILLIONS
d'euros de chiffre d'affaires
1,3 million de contrats en épargne individuelle
2 051 millions d'euros de collecte
703 millions d'euros d'encours bancaires



GESTION D'ACTIFS

71,9 MILLIARDS
d'euros d'actifs gérés

QUALITÉ DE SERVICE ET FIDÉLITÉ



SOCIÉTAIRES

89,5 % de taux de satisfaction
92,9 % de taux de recommandation



COLLABORATEURS

Près de **11 000** collaborateurs dont
+ de **4 000** conseillers et gestionnaires

Source : Baromètre interne Macif Écoute Client 2019

ENGAGEMENTS MUTUALISTES

EN FAVEUR D'UNE SOCIÉTÉ PLUS CITOYENNE

250 000 PERSONNES
RENCONTRÉES SUR TOUT LE TERRITOIRE
À TRAVERS :

3 600 actions
réalisées partout en France

dont **2 000** opérations
de prévention

124 PROJETS soutenus en 2019
par la Fondation d'entreprise du groupe Macif
avec 2,8 millions d'euros de dotation annuelle

1 390 DÉLÉGUÉS
répartis partout en France

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

94/100



c'est le score global obtenu par le groupe Macif
pour l'**index égalité salariale femme/homme**

Ce taux permet d'évaluer les différences
de rémunération dans chaque entreprise

DISPOSITIFS DE SOLIDARITÉ

LA MACIF MET EN PLACE DES DISPOSITIFS UNIQUES
DE SOUTIEN À SES SOCIÉTAIRES ET À SES ADHÉRENTS

**FONDS DE SOLIDARITÉ MACIF (FONSO) ET FONDS
D'ACTION SOCIALE (FAS) MACIF-MUTUALITÉ
ET APIVIA MUTUELLE**

 **2 031** personnes soutenues

 **2,6 MILLIONS** d'euros de fonds versés

PRESTATION SOLIDARITÉ CHÔMAGE

 **4 737** bénéficiaires

 **3,5 MILLIONS** d'euros octroyés

AGIR POUR LE CLIMAT



5 330 MILLIONS

d'euros ont été investis par le Groupe
en 2019, dans des entreprises qui
contribuent activement à la lutte contre
le réchauffement climatique

MACIF PIONNIÈRE

L'ENGAGEMENT EN FAVEUR DES PUBLICS FRAGILISÉS



1^{ère} entreprise
à affirmer son
ENGAGEMENT
EN FAVEUR DES
AIDANTS (dès 2002)
et à sensibiliser
les pouvoirs publics
en 2010 avec les États
Généraux des Aidants



1^{ère} entreprise
en France à
développer et proposer
gratuitement des services
dédiés pour favoriser
l'**ACCESSIBILITÉ**
à l'assurance avec SourdLine,
et HandicapZéro,
pour les personnes
sourdes, malentendantes,
ou non ou malvoyantes



1^{ère} et unique
entreprise
d'assurance à proposer
la **PRESTATION**
SOLIDARITÉ CHÔMAGE,
un dispositif mis en place
depuis 1999 à disposition
des sociétaires en situation
de chômage avec perte
significative de revenus ⁽¹⁾



Parmi les **1^{ers} assureurs**
du marché à détenir
depuis 2011 le **LABEL**
DIVERSITÉ délivré
par l'organisme
indépendant Afnor
Certification

(1) Prestation soumise à conditions et non rétroactive



Credit photo: Paul Bradbury / Caia Images / GraphicObsession

1

RAPPORT DE GESTION

1.1	Présentation du groupe Macif, de sa stratégie et de ses activités	14
1.2	Gouvernance du groupe Macif	17
1.3	Éléments de contexte économique et financier de l'année 2019	20
1.4	Faits marquants de l'année 2019	24
1.5	Résultats du Groupe et de ses principales entités	26
1.6	Événements postérieurs à la clôture	36
1.7	Bilan et Perspectives	37
1.8	Conclusion	40

1.1 PRÉSENTATION DU GROUPE MACIF, DE SA STRATÉGIE ET DE SES ACTIVITÉS

1.1.1 PRÉSENTATION DU GROUPE MACIF

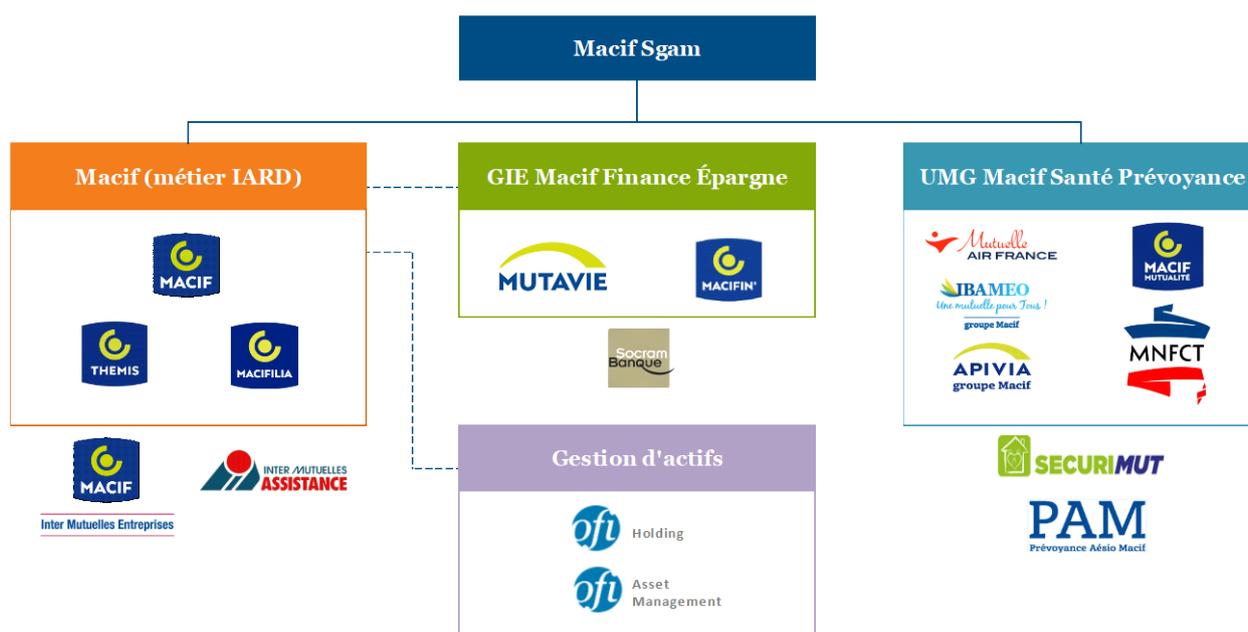
Les missions d'entreprise mère du groupe Macif sont exercées par Macif Sgam, société de groupe d'assurance mutuelle régie par le Code des assurances.

Pour répondre aux besoins des sociétaires, le Groupe est présent dans les domaines de l'assurance dommages, de la santé, de la prévoyance, de l'assurance-vie, de l'épargne, du crédit et de la banque.

En termes d'organisation, les activités du Groupe s'articulent autour de trois métiers :

- Le métier Incendie, accidents et risques divers (IARD) incarné par la Macif ;
- Le métier Santé/Prévoyance incarné par l'UMG Macif Santé Prévoyance ;
- Le métier Finance/Épargne dont les activités sont coordonnées par le GIE Macif Finance Épargne.

À ceux-ci s'ajoute la Gestion d'actifs qui, pour l'élaboration des comptes combinés, constitue le quatrième secteur d'activités.



1.1.2 PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS DES ENTITÉS DU GROUPE

1.1.2.1 Secteur Dommages

MACIF

La Macif est une Société d'assurance mutuelle (SAM) à cotisations variables régie par le Code des assurances. Principale entité IARD du groupe Macif, elle propose des contrats d'assurance Automobile, Habitation, Garantie Accident, des contrats dédiés aux professionnels et aux structures de l'économie sociale et solidaire.

MACIFILIA

Macifilia, filiale détenue à 99,99 % par la Macif, est une société anonyme régie par le Code des assurances. Macifilia porte les risques liés au portefeuille des malusés/aggravés non acceptés par le réseau Macif.

THÉMIS

Thémis, filiale détenue à 99,95 % par la Macif, est une société anonyme régie par le Code des assurances. Thémis propose exclusivement des contrats de Protection juridique.

INTER MUTUELLES ASSISTANCE (IMA)

IMA est un groupe d'assistance, composé d'entités implantées sur le continent européen et au Maroc, toutes rattachées à IMA SA, société holding du Groupe, dont la Macif est actionnaire à hauteur de 28,83 %. Sa filiale Inter Mutuelle Habitat (IMH) assure également des prestations d'expertise et de réparation en nature dans le domaine de l'habitation.

INTER MUTUELLES ENTREPRISES (IME)

IME, société anonyme régie par le Code des assurances, est une structure commune à la Macif et à la Matmut, destinée à apporter une réponse assurantielle complète en Responsabilité civile et Dommages aux biens sur le marché des professionnels et des entreprises. La Macif détient 40 % du capital d'IME.

1.1.2.2 Secteur Santé/Prévoyance

MACIF-MUTUALITÉ

Macif-Mutualité est une mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Elle est agréée pour exercer sur les branches accidents, maladie, vie-décès, nuptialité-natalité et a pour activité la couverture en santé et en prévoyance des particuliers et des entreprises.

APIVIA MUTUELLE

Apivia Mutuelle est une mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Elle est agréée pour exercer sur les branches accidents et maladie, et a pour activité la couverture en santé des particuliers et des entreprises. Apivia Courtaige et Apivia IARD, filiales d'Apivia Mutuelle, diffusent par ailleurs sous la marque commune Apivia, une large gamme santé, prévoyance et IARD, auprès des intermédiaires d'assurance.

MUTUELLE NATIONALE DES FONCTIONNAIRES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (MNFCT)

La MNFCT est une mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Au titre de son activité principale de complémentaire santé, elle couvre les risques de dommages corporels liés à des accidents ou à la maladie, et ceux relevant des branches vie-décès et nuptialité-natalité, à destination des fonctionnaires des collectivités territoriales.

IBAMEO

IBAMEO, anciennement la MPIBM, est une mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, destinée à couvrir les frais de santé des personnels IBM et de leur famille. Elle s'est ouverte à d'autres entreprises auxquelles elle propose une offre de contrats individuels. Elle couvre également des garanties de prévoyance (arrêt de travail et invalidité), dans le cadre de contrats collectifs.

MUTUELLE NATIONALE DES PERSONNELS AIR FRANCE (MNPAF)

La MNPAF est une mutuelle relevant du Livre II du Code de la mutualité, dédiée à la couverture des frais de santé de salariés ou retraités de compagnies aériennes (principalement du groupe Air France), au travers de contrats collectifs (salariés) ou de contrats individuels (conjoints, retraités).

SÉCURIMUT

Sécurimut, société par actions simplifiée immatriculée au Registre des intermédiaires en assurance, banque et finance (Orias), est contrôlée à 100 % par le groupe Macif. Créée en 2006, elle assure pour le compte de ses partenaires la gestion et la distribution de contrats d'assurance emprunteur.

PRÉVOYANCE AÉSIO MACIF (PAM)

Créée en 2018 et détenue à égalité par les groupes Macif et Aésio, PAM est une entreprise relevant du Code des assurances qui propose des contrats de prévoyance individuelle et collective, distribués par les réseaux commerciaux des deux Groupes. L'activité de PAM est effective depuis début 2019.

1.1.2.3 Secteur Finance/Épargne

MUTAVIE

Mutavie est une société européenne régie par le Code des assurances, exerçant son activité en assurance-vie, principalement sous forme de contrats d'épargne individuelle, en euros ou multisupports. De façon plus marginale, Mutavie couvre également des contrats de retraite collective et des garanties de prévoyance (couverture de prêts notamment). Au 31 décembre 2019, Mutavie est détenue par la Macif à 98,47 %.

MACIFIN'

Macifin', société par actions simplifiée immatriculée au Registre des intermédiaires en assurance, banque et finance (Orias), exerce une partie de l'activité de distribution des produits bancaires, au travers de ses centres de relation clientèle.

SOCRAM BANQUE

Socram Banque, société anonyme, établissement financier, immatriculée au Registre des intermédiaires en assurance, banque et finance (Orias), porte les activités de crédit à la consommation et les activités bancaires (comptes à vue et produits d'épargne bancaire) distribuées par ses actionnaires mutualistes auprès de leurs sociétaires. La Macif en est actionnaire à hauteur de 33,72 %.

1.1.2.4 Secteur Gestion d'actifs

GROUPE OFI

OFI Asset Management (OFI AM) est la principale structure de Gestion d'actifs du groupe OFI. Elle est détenue à 100 % par OFI Holding (elle-même détenue à 60,93 % par la Macif). Elle exerce des activités de gestion. Elle détient par ailleurs des filiales ou participations dans des sociétés de gestion d'actifs.

1.2 GOUVERNANCE DU GROUPE MACIF

Macif Sgam, entreprise mère du groupe Macif, exerce une influence dominante, coordonnant les décisions, y compris financières, de ses affiliées et disposant du

pouvoir de contrôle. Elle noue et gère des relations de solidarité financière fortes et durables avec ses entreprises affiliées.

1.2.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Macif Sgam est administrée par un conseil d'administration qui se compose au 31 décembre 2019 de :

- Dix-sept administrateurs élus par l'assemblée générale sur candidatures proposées par chaque entreprise affiliée parmi ses propres administrateurs ;

- Deux administrateurs représentant les salariés désignés selon les termes d'un protocole d'accord.

Au 31 décembre 2019, 47 % des administrateurs élus par l'assemblée générale sont des femmes.

1

1.2

Nom et prénom des membres du conseil d'administration	Date de naissance	Date de début de mandat ou renouvellement	Date de fin du mandat (date de l'assemblée)
BOHN Thierry	30/11/1960	10/01/2018	2024
BOULAT Jean-François	31/10/1955	10/01/2018	2020
COSTE Cyril*	31/10/1966	09/06/2018	2021
DEFIOLLES Florence	14/05/1962	10/01/2018	2024
DUQUESNE Laure	19/05/1971	10/01/2018	2020
FANTINO Emmanuelle	07/04/1965	10/01/2018	2022
FERRIÈRE Lysiane	19/05/1955	10/01/2018	2022
GROS Pierre	13/06/1961	10/01/2018	2022
LANGRONIER Edwige	24/02/1975	10/01/2018	2020
LAREUR Françoise	06/10/1961	10/01/2018	2024
LE GAC Catherine	18/05/1959	10/01/2018	2020
LEBRUN Alain	25/05/1965	10/01/2018	2024
MICHARD Pascal	16/04/1954	10/01/2018	2020
MONTARANT Alain	07/03/1960	10/01/2018	2022
PELAUD Jean-Luc	22/09/1947	10/01/2018	2022
PERRAULT Philippe	23/11/1955	10/01/2018	2024
PINTO Manuel*	24/09/1965	09/06/2018	2021
PLANQUOIS Katia	25/10/1959	10/01/2018	2022
VALLADON René	21/09/1950	10/01/2018	2024

* Administrateurs représentant les salariés.

Les mandats des administrateurs font l'objet d'un suivi dans le cadre des obligations réglementaires relatives aux règles de cumul. La durée du mandat des membres du conseil d'administration est de six années.

Le conseil d'administration détermine les orientations stratégiques et s'assure de leur mise en œuvre. Il veille à la cohérence de la stratégie des entreprises affiliées de Macif Sgam avec les orientations stratégiques du Groupe. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toutes questions intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il veille notamment au respect des droits et obligations nés des conventions d'affiliation et des statuts. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

En 2019, il s'est réuni à neuf reprises. Le registre fait apparaître un taux de présence de 95 %.

Conformément à la charte de gouvernement de Macif Sgam, le conseil d'administration s'appuie, pour prendre des décisions, sur les travaux de son bureau, des comités spécialisés (voir *infra*) et du comité exécutif.

BUREAU

Le bureau est une émanation du conseil d'administration.

Il travaille par délégation du conseil d'administration et sous son contrôle.

COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif est une instance de gouvernance mixte, associant dirigeants élus et salariés, visant à renforcer l'efficacité du conseil d'administration et de la direction générale, et la cohésion au sein du Groupe.

1.2.2 LES COMITÉS SPÉCIALISÉS

Les comités spécialisés du conseil d'administration de l'entreprise mère ont vocation à lui apporter assistance et conseil en amont de ses prises de décisions, sur des domaines relevant exclusivement de la compétence décisionnelle du conseil.

Leurs présidents rendent compte au conseil d'administration du Groupe des travaux réalisés.

Ils interviennent en qualité de comités du groupe Macif. À ce titre, les organes d'administration des filiales du Groupe reconnaissent leur compétence.

LE COMITÉ D'AUDIT GROUPE

Ce comité a pour objet de produire des avis ou recommandations au conseil d'administration concernant :

- La fiabilité des comptes et de la communication financière ;
- La sélection et l'indépendance des commissaires aux comptes ;
- L'efficacité du système de contrôle périodique et permanent.

Il lui appartient par ailleurs d'examiner les conventions réglementées avant leur soumission au conseil.

Il s'est réuni en 2019 à neuf reprises.

Le registre fait apparaître un taux de présence de 94 %.

LE COMITÉ DES RISQUES GROUPE

Conformément à la directive Solvabilité II, ce comité exerce des missions complémentaires à celles du comité d'audit Groupe.

Ses missions, directement liées aux exigences de la directive, sont les suivantes :

- Examiner les politiques écrites et évaluer le système de gestion des risques (appétence, profil de risques, processus ORSA ou analyse de risques spécifiques) ;
- Suivre l'exécution de la directive Solvabilité II et examiner les rapports réglementaires (rapports narratifs RSR et SFCR, actuariels ou ORSA) ;
- Examiner l'évolution des *stress-tests* (définition, analyse des résultats et actions de gestion) et l'allocation stratégique des actifs (suivi du ratio de solvabilité, du besoin global de solvabilité et optimisation de l'allocation des actifs entre les entités et les activités) ;
- Apprécier la stratégie de développement du Groupe au regard des enjeux et des risques (investissement de croissance organique, opérations de restructurations internes, investissements financiers, projets de cession ou acquisition, de fusion ou d'apport et le financement des filiales).

Il peut se réunir avec le comité d'audit Groupe afin de coordonner leurs actions, examiner les rapports réglementaires des principales entités du Groupe en lien avec les exigences de Solvabilité II.

Au cours de l'année 2019, il s'est réuni à huit reprises.

Le registre fait apparaître un taux de présence de 88 %.

LES COMITÉS EN CHARGE DES SÉLECTIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS/INDEMNISATIONS

Le 25 juin 2019, le conseil d'administration de Macif Sgam a approuvé à l'unanimité, la division du comité spécialisé des sélections/rémunérations du groupe Macif en deux comités à compter du 1^{er} juillet 2019.

Le comité des sélections

Ce comité a en charge de produire des avis ou des recommandations au conseil d'administration, en amont de ses prises de décisions, s'agissant des dispositifs de sélection des mandataires sociaux du Groupe.

Il a compétence sur les entités entrant dans le périmètre de combinaison du groupe Macif ou que Macif Sgam contrôle, ainsi que dans les entités dans lesquelles Macif Sgam exerce un mandat de représentation.

Dans sa nouvelle configuration, le comité des sélections s'est réuni une fois.

Le registre fait apparaître un taux de présence de 89 %.

Le comité des rémunérations/indemnités

Ce comité a en charge de produire des avis ou des recommandations au conseil d'administration, en amont de ses prises de décisions, s'agissant des dispositifs et niveaux de rémunération et d'indemnisation des mandataires sociaux et des mandataires mutualistes du Groupe.

Il a compétence sur les entités entrant dans le périmètre de combinaison du groupe Macif ou que Macif Sgam contrôle, ainsi que les entités dans lesquelles elle exerce un mandat de représentation.

Dans sa nouvelle configuration, le comité des rémunérations/indemnités s'est réuni une fois.

Le registre fait apparaître un taux de présence de 73 %.

1.2.3 GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊT

Le groupe Macif, soucieux de garantir la gestion des conflits d'intérêts, a mis en place certains dispositifs :

- Les comités spécialisés d'audit Groupe, des risques Groupe, et des rémunérations/indemnités comportent au minimum un membre externe au conseil d'administration ;
- Le comité en charge des sélections examine les propositions relatives à la nomination, au renouvellement et à la révocation des mandataires sociaux du Groupe, dans le cadre notamment du respect des principes généraux de gouvernance prévus dans la charte de gouvernement de Macif Sgam en matière de conflits d'intérêts, de cumul et de limitation des renouvellements de mandats, etc. Les candidats

doivent déclarer les mandats ou fonctions qu'ils exercent, ainsi que tous intérêts qu'ils détiennent en dehors du Groupe dans toute entreprise ou organisme pouvant être :

- en concurrence au niveau des offres de produits ou de services avec une ou plusieurs entités du Groupe,
 - ou, en relation d'affaires avec une ou plusieurs entités du groupe Macif ;
- Le contrôle des conventions réglementées. Conformément aux dispositions du Code des assurances, l'assemblée générale approuve chaque année le rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.

1.2.4 DIRECTION GÉNÉRALE - DIRIGEANTS EFFECTIFS

M. Adrien Couret a été nommé directeur général de Macif Sgam par le conseil d'administration du 27 mai 2019.

Conformément à l'article 28 des statuts, il assure, sous l'autorité et la surveillance du conseil d'administration, la direction générale de Macif Sgam qu'il représente dans ses rapports avec les tiers.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de Macif Sgam pour assurer sa gestion et son administration, dans le cadre des orientations et des limitations de pouvoirs fixées par le conseil d'administration. Il exerce ses fonctions dans la limite de la réglementation en vigueur, des statuts et sous réserve des pouvoirs dévolus à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

Dans l'exercice de ses responsabilités stratégiques, opérationnelles et managériales, le directeur général s'appuie sur des instances techniques placées sous son autorité. Sous l'impulsion et le contrôle du conseil d'administration, il instruit la stratégie du Groupe qu'il soumet au conseil d'administration.

Le conseil d'administration de Macif Sgam du 27 mai 2019 a également nommé M. Jean-Philippe Dogneton en qualité de directeur général délégué avec pour principales missions :

- Le pilotage des trois métiers du Groupe ;
- La gouvernance de l'offre et du marketing du Groupe ;
- La distribution omnicanale du Groupe ;
- Le management de l'expérience client au sein du Groupe.

Le conseil d'administration a pris acte de la désignation en qualité de dirigeants effectifs de Macif Sgam, au sens de l'article R. 322-168 du Code des assurances :

- Du directeur général et du directeur général délégué lors de sa réunion du 27 mai 2019 ;
- Du directeur finances et risques Groupe, M. François Bonnin, lors de sa réunion du 25 juin 2019.

Le nombre de dirigeants effectifs désignés permet d'organiser des remplacements en cas d'absence ou d'empêchement d'un ou plusieurs dirigeants, afin de garantir la continuité de la direction effective.

1.2.5 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Applicable au groupe Macif et à l'ensemble des entreprises affiliées et aux entités sur lesquelles il exerce une influence dominante, la politique de rémunération encadre la détermination des éléments d'indemnité ou de rémunération de l'ensemble des mandataires sociaux et mutualistes, dirigeants et salariés. Elle s'inscrit dans un objectif global de promotion d'une gestion des risques saine, prudente et efficace, n'encourageant pas une prise de risque excédant les limites de tolérance de l'entreprise. Elle vise également à attirer, motiver et retenir les talents dont le Groupe a besoin.

Conformément aux dispositions du Code des assurances, et notamment l'article R. 322-55-1 qui rappelle que les fonctions d'administrateur sont gratuites, le conseil d'administration est autorisé à allouer des indemnités dans les limites fixées par l'assemblée générale. Cette

possibilité est expressément inscrite dans les statuts de Macif Sgam (article 26).

L'assemblée générale est informée chaque année du montant des indemnités effectivement allouées et des frais remboursés aux administrateurs. Pour ce faire le conseil d'administration s'appuie principalement sur l'avis du comité des rémunérations/indemnités.

Lors de la séance du 27 mai 2019, l'assemblée générale, conformément à l'article R. 322-55-1 du Code des assurances et à l'article 26 des statuts, a décidé que le montant des indemnités versées aux administrateurs, au titre de l'année 2019, sera limité à un montant maximum global de 0,06 % du montant annuel des cotisations d'assurance émises par les affiliées de Macif Sgam au titre de l'année 2018.

1.3 ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER DE L'ANNÉE 2019

1.3.1 ACTIVITÉ MONDIALE, VERS UN MONDE DE CROISSANCE FAIBLE

Marqué par la montée du protectionnisme, l'accroissement des conflits commerciaux et l'instabilité politique, le contexte international a été particulièrement incertain en 2019. L'escalade dans le conflit sino-américain et les interrogations sur le dénouement du Brexit ont non seulement pesé sur la dynamique du commerce mondial, mais plus globalement sur la croissance. Ces prévisions ont été revues à la baisse tout au long de l'année pour s'établir à 2,4 % en fin d'année selon la Banque mondiale, sa plus faible performance depuis la crise financière de 2008. Ce phénomène est d'autant plus troublant qu'il est accompagné d'une accumulation de dettes la plus importante, la plus rapide et la plus généralisée depuis les années 1970.

Malgré le soutien des politiques monétaires et budgétaires, les effets négatifs des relèvements successifs de barrières douanières se font sentir chez les deux protagonistes du conflit sino-américain. Aux États-Unis, l'activité économique a ralenti en 2019 à 2,1 % après 2,9 % en 2018 sous l'effet d'une contribution négative du commerce extérieur, d'un ralentissement de la consommation des ménages et d'un net repli de l'investissement privé. En Chine, la contraction de la

production industrielle et l'essoufflement de la demande intérieure pèsent de nouveau sur l'activité ; les exportations reculent nettement à 2,2 % en 2019 après 6,6 % en 2018. Le ralentissement affecte également d'autres grandes économies telles que la Russie dont la croissance passe à 1,4 % en 2019 après 2,2 % en 2018, ou encore l'Inde, pour laquelle la baisse est encore plus marquée.

L'économie européenne est aussi frappée par le ralentissement mondial : la zone euro affiche une croissance de 1,2 % tandis que l'Union européenne des 28 progresse de 1,4 %. Des évolutions sont fortement marquées par l'atonie de l'Allemagne qui ne tient plus le rang de locomotive européenne, son produit intérieur brut n'ayant progressé que de 0,6 % en 2019, contre 1,5 % en 2018, tiré vers le bas par les difficultés de l'industrie automobile. Après dix ans de croissance quasi continue, l'économie allemande a perdu son élan et a frôlé la récession. L'Italie affiche une croissance morose, tandis que les autres pays européens arrivent à dégager une croissance supérieure à 1 %.

1.3.2 ACTIVITÉ EN FRANCE, LA CROISSANCE RÉSISTE

La France tire mieux son épingle du jeu, portée par les gains significatifs du pouvoir d'achat des ménages. Les 11 milliards d'euros de relance consécutifs à la crise des gilets jaunes ont pu maintenir une demande intérieure raisonnable. L'importance des grands contrats, notamment dans l'aéronautique et l'industrie du luxe, rend le commerce extérieur français plus résilient à un ralentissement mondial. Face à un environnement international dégradé, l'économie française résiste au choc et affiche une croissance de 1,3 % en moyenne annuelle en 2019 après 1,7 % en 2018, et ce, malgré un dernier trimestre en zone négative.

Les revenus des ménages ont été soutenus par les mesures de politiques publiques sur les revenus d'activité (prime exceptionnelle de pouvoir d'achat), le relèvement des prestations sociales (prime d'activité notamment), les baisses d'impôts et cotisations (exonération d'impôts et de cotisations sociales à la charge des salariés sur les

heures supplémentaires, allègements de la CSG pour certaines catégories de ménages). Ainsi, le pouvoir d'achat des ménages progresse de 1,9 % en 2019, nettement plus qu'en 2018 (+1,2 %). Il s'agit de la plus forte augmentation depuis 2007, après une décennie de stagnation. Néanmoins, ces gains de pouvoir d'achat n'ont pas été intégralement consommés. Le taux d'épargne augmente de près d'un demi-point, à 14,7 % en moyenne annuelle en 2019, après 14,2 % en 2018. Au total sur l'année, la consommation des ménages croît de 1,2 % en 2019, en légère accélération par rapport à 2018 (+0,9 %). Par ailleurs, l'inflation a fortement ralenti en 2019, après trois années d'accélération. La hausse des prix à la consommation s'est établie à 1,1 % en moyenne en 2019 contre 1,8 % en 2018 ; un recul grandement expliqué par le ralentissement des prix de l'énergie.

1.3.3 MARCHÉS FINANCIERS : DES TAUX TOUJOURS BAS ET DES COURS BOURSIERS EN FORTE HAUSSE

Après une année 2018 marquée par la normalisation des politiques monétaires, ces dernières sont redevenues accommodantes en 2019. Les banques centrales ont en effet dû faire face à la dégradation de la conjoncture mondiale, notamment liée aux risques de la guerre commerciale sino-américaine.

La Réserve fédérale américaine (FED) a laissé, mi-décembre, ses taux directeurs inchangés (entre 1,5 % et 1,75 %), après les avoir baissés à trois reprises d'un quart de point en juillet, septembre et octobre 2019.

La Banque centrale européenne (BCE) a, quant à elle, pour la première fois depuis mars 2016, abaissé en septembre son taux de dépôt, de -0,4 % à -0,5 %. Pour en limiter les effets sur les banques, elle a annoncé la mise en place d'un mécanisme d'exonération partielle (*tiering*), ainsi qu'une augmentation de la durée des prêts à long terme avantageux pour les banques (TLTRO III). La BCE a par ailleurs relancé son programme de rachat de dettes publiques et privées, à hauteur de 20 milliards d'euros par mois. Christine Lagarde, qui a succédé à Mario Draghi à la tête de l'institution européenne le 1^{er} novembre, a annoncé qu'elle comptait poursuivre la politique de taux bas menée par son prédécesseur pour contrer la baisse marquée de la croissance en Europe.

Comme en 2018, les dettes d'État ont joué leur rôle de valeur refuge, dans un contexte d'incertitudes (guerre commerciale, Brexit, ralentissement de l'économie mondiale) et de politiques monétaires accommodantes des deux côtés de l'Atlantique. La trajectoire 2019 des taux des dettes souveraines pourrait se résumer à une longue glissade.

Les taux 10 ans ont toutefois légèrement remonté en fin d'année : l'accord partiel entre les États-Unis et la Chine et le nouveau report du Brexit ont en effet rassuré les investisseurs qui se sont détournés des obligations pour privilégier les actifs plus risqués. Les cours des obligations ont alors baissé faisant mécaniquement augmenter les taux obligataires. Le taux allemand à 10 ans est remonté jusqu'à -0,19 % fin décembre. Le

rendement des emprunts d'État français à 10 ans est, quant à lui, redevenu positif (après avoir touché un point bas à -0,44 % en août). Au quatrième trimestre, les rendements souverains sans risque ont donc augmenté et les écarts de taux entre les pays périphériques et l'Allemagne se sont resserrés.

Par ailleurs, le volume de dettes à taux négatif, qui avait atteint le niveau record de 18 000 milliards d'euros à la mi-2019, a fondu à 11 000 milliards d'euros sous l'effet de la remontée des taux en fin d'année.

Sur les marchés actions, la guerre commerciale a été la principale source de variations des cours en 2019. Après la trêve de décembre 2018, la situation entre la Chine et les États-Unis s'est détériorée en mai 2019, entraînant un mouvement de yoyo sur les marchés financiers.

En octobre, les marchés ont enregistré une nette baisse, suite aux inquiétudes liées au ralentissement de l'économie mondiale. Mais les indices ont limité leurs pertes, soutenus par la baisse de taux de la FED. Le démantèlement, prévu pour la fin de l'année 2019, de certaines taxes dans le conflit sino-américain a par ailleurs rassuré les marchés malgré des données macroéconomiques mitigées.

Début décembre, la victoire électorale écrasante du Premier ministre britannique, Boris Johnson, a finalement permis au parlement britannique d'adopter une loi actant le Brexit pour fin 2020 sans report possible. La visibilité retrouvée, tant du côté du Brexit que des relations commerciales sino-américaines, a soutenu la hausse des marchés fin 2019. Les indices européens ont atteint de nouveaux sommets grâce à de belles performances comme notamment 26,4 % pour le CAC 40 sur 2019. Au Japon, le Nikkei a bondi de 18,2 %. Les indices américains ont progressé, quant à eux, de 22,3 % pour le Dow Jones, 28,9 % pour le S&P 500 et 35,2 % pour le Nasdaq. Globalement, les actions mondiales (indice MSCI World) réalisent leur meilleure performance en dix ans avec une progression de 26 % en 2019.

1

1.3

1.3.4 MARCHÉ DE L'ASSURANCE

1.3.4.1 Assurance de biens et de responsabilité : la plus forte croissance depuis 2012

Avec un chiffre d'affaires de 58,0 milliards d'euros en 2019, le marché des assurances de biens et de responsabilité enregistre une hausse des cotisations de 3,5 % sur un an, sa plus forte hausse depuis 2012. Toutes les grandes branches de l'assurance enregistrent une hausse de leurs cotisations. Cette hausse est plus marquée pour la construction (+5,7 %) soutenue par les conditions de crédit favorables, et pour les flottes automobiles (+5,3 %).

Les cotisations en automobile et en habitation sont en hausse respectivement 3,3 % et 3,1 % en 2019. Dans la continuité de 2018, le marché des dommages aux biens des professionnels progresse de 2,9 % en 2019. La Responsabilité civile (RC) du bâtiment profite de la bonne tenue de la construction et permet à l'ensemble de la RC générale d'enregistrer sa plus forte croissance depuis 2006 (+4,2 %). La branche catastrophes naturelles affiche des cotisations en hausse de 3,3 % sur l'année.

Dans l'ensemble, la sinistralité se dégrade fortement en fin d'année, pour atteindre une progression annuelle de 1,1 % (+2,5 % dans la branche Automobile, -2,6 % dans la branche Habitation) par rapport à 2018. Son niveau s'établit à 33,8 milliards d'euros, porté essentiellement par une hausse des coûts moyens de réparation.

Le parc automobile français des véhicules de 1^{ère} catégorie se porte bien, totalisant 42,3 millions d'unités à fin 2019. Dans la continuité des années précédentes, les immatriculations des véhicules d'occasion progressent plus vite que celles des véhicules neufs, de 2,8 % contre 1,9 % sur un an. Les groupes automobiles français, notamment PSA et Renault, commercialisent 1,25 million de voitures particulières neuves sur l'exercice 2019, soit environ 57 % des ventes. Au niveau national, sur 2019, les motorisations essence représentent 58 % (+8 % par rapport à 2018) des ventes neuves contre 34 % pour le diesel (-11 % par rapport à 2018). La commercialisation des voitures électriques et des motorisations hybrides n'arrive pas à décoller, à respectivement un peu moins de 2 % et 5,7 %.

Le marché immobilier enregistre, quant à lui, des records de transactions avec la barre du million de ventes dépassée dès fin juin, soit une hausse de 11 % par rapport à 2018. Cette belle dynamique de l'immobilier est due en grande partie aux conditions de crédits largement facilitées par les banques en 2019 (baisse des taux, allongement de la durée de crédit et moindre apport personnel). Les crédits à l'habitat progressent ainsi de 7 % sur un an, totalisant un encours de 1 100 milliards d'euros à fin 2019.

1.3.4.2 Santé/Prévoyance, un secteur qui ne cesse de se transformer

Les secteurs de la Santé et de la Prévoyance poursuivent leur mutation au gré des évolutions réglementaires, législatives et sociologiques :

- Le déploiement progressif de la réforme 100 % santé depuis le 1^{er} janvier 2019 conduit le secteur à mettre en place des offres proposant des paniers de soins sans reste à charge en optique, en dentaire et en audioprothèses. L'application de cette réforme structurante s'étale jusqu'en 2021 ;
- Au 1^{er} novembre 2019, la fusion de l'Aide à la complémentaire santé (ACS) et de la Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) donne naissance à la Complémentaire santé solidaire (CSS) ;
- Les nouveaux rapprochements, impliquant à la fois des acteurs de la santé et de la prévoyance ainsi que des acteurs de familles différents, renforcent la forte concurrence qui anime le secteur.

Dans ce contexte, les secteurs de la Santé et de la Prévoyance représentent un chiffre d'affaires supérieur à 60 milliards d'euros (60,3 milliards en 2018). La complémentaire santé y représente un encaissement de 38,2 milliards d'euros, tandis que la prévoyance produit un chiffre d'affaires de 22,1 milliards d'euros.

Les cotisations perçues en 2019 par les sociétés adhérentes de la Fédération française de l'assurance (FFA) (environ 45 % du marché), au titre des garanties Santé/Prévoyance atteignent 24,8 milliards d'euros en 2019 soit une progression de 4,6 % par rapport à 2018. Cette croissance est moins soutenue que l'an passé (+5,1 %), principalement en raison d'une plus faible croissance des cotisations des garanties Santé (+4,5 % après +6,1 %) qui représentent 54 % de l'ensemble des cotisations du secteur.

En parallèle, les prestations versées par les sociétés d'assurances ont progressé de 6,3 % en 2019 (contre 7,4 % en 2018) pour atteindre 16,5 milliards d'euros. Cette évolution résulte d'une progression de 7,3 % des contrats collectifs et de 4,8 % pour les contrats à adhésion individuelle.

Les dépenses du régime général d'assurance maladie, représentant 86 % de l'Objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam), ont progressé, en données corrigées des variations calendaires, de 3,2 % en 2019. L'Ondam est lui fixé à 2,5 % pour 2019.

1.3.4.3 Finance/Épargne : une collecte record en 2019

Les taux bas ne découragent pas les Français qui épargnent toujours plus sur les différents contrats et livrets à leur disposition.

En 2019, le montant des cotisations collectées par les sociétés d'assurance-vie s'élève à 145 milliards d'euros contre 139 milliards l'année précédente : il s'agit de la plus grosse collecte de ces vingt dernières années. Les sommes reversées par les assureurs à leurs clients ont, quant à elles, représenté presque 119 milliards d'euros en 2019 contre un peu plus de 118 milliards en 2018.

L'année 2019 a été marquée par une accélération de la collecte nette, hormis le mois de décembre, avec 800 millions d'euros d'encaissement. 2019 atteint au total 26 milliards d'euros, en progression de 20 % par rapport à 2018, le meilleur résultat depuis 2010 (51 milliards d'euros). L'encours des contrats d'assurance-vie atteint,

quant à lui, 1 788 milliards d'euros fin 2019 (soit +6 % sur un an).

Dans le contexte actuel de taux bas, les assureurs incitent les épargnants à se tourner vers les supports en unités de compte (UC), si bien que la proportion de collecte brute mensuelle en UC est passée de 23 % à 41 % de janvier à décembre. Sur l'ensemble de l'année 2019, les versements sur les supports UC ont représenté presque 40 milliards d'euros, soit 27 % de la collecte brute annuelle, une progression liée, assez largement, aux bonnes performances du marché actions en 2019.

Les deux principaux livrets réglementés, le Livret A et le LDDS, enregistrent quant à eux une cinquième année de progression consécutive pour la collecte nette. Elle s'élève à 12,6 milliards d'euros (contre 10 milliards de 2018) pour le Livret A. La collecte du LDDS s'est également montrée dynamique, à 3,9 milliards d'euros, soit 1,3 milliard d'euros de plus qu'en 2018.

1**1.3**

1.4 FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2019

1.4.1 GOUVERNANCE

Le conseil d'administration de Macif Sgam du 27 mai 2019 a élu M. Pascal Michard en qualité de président en remplacement de M. Alain Montarant. M. Pascal Michard devient également président du conseil d'administration de la Macif.

Ce même conseil a également nommé :

- M. Adrien Couret en qualité de directeur général en remplacement de M. Jean-Marc Raby ;
- M. Jean-Philippe Dogneton en qualité de directeur général délégué.

1.4.2 PARTENARIATS ET ALLIANCES

1.4.2.1 Projet de rapprochement entre le groupe Macif et le groupe Aésio

Après la signature en décembre 2018 du protocole d'accord définitif entre les groupes Macif et Aésio en vue du projet de création du futur nouveau groupe Macif - Aésio et suite à la constitution d'une structure commune en prévoyance (Prévoyance Aésio Macif) dont l'activité opérationnelle a démarré début 2019, des travaux ont été menés tout au long de l'exercice 2019. Ces travaux ont conduit à la signature début 2020 d'un pacte fondateur qui formalise l'ambition commune et les principes de structuration et de gouvernance qui président à la création d'un Groupe commun pour apporter une réponse différenciante, moderne et performante aux attentes et besoins des sociétaires et des adhérents.

Toutes les modalités envisagées en termes de structuration et de gouvernance seront soumises à l'agrément de l'ACPR.

1.4.2.2 Sécurimut

Depuis novembre 2019, le groupe Macif contrôle 100 % du capital social de Sécurimut suite au rachat de l'intégralité des actions détenues par les associés fondateurs, représentant 33 % du capital de Sécurimut.

1.4.2.3 Cession des filiales polonaises (Tuw et Macif Zycie)

La Macif a signé en avril 2018 un contrat de cession portant sur la totalité des titres qu'elle détient dans la société Tuw. Suite à l'obtention de l'autorisation de la KNF (autorité de contrôle polonaise), il a été procédé à la réalisation définitive de la cession en février 2019.

La Macif et Mutavie ont signé en janvier 2019, un contrat de cession portant sur la totalité des titres détenus par la Macif et Mutavie dans le capital de Macif Zycie. Suite à l'obtention de l'autorisation de la KNF, il a été procédé à la réalisation définitive de la cession en août 2019.

1.4.2.4 Simplification de la branche courtage d'Apivia Mutuelle

Apivia Mutuelle a engagé en 2019 des travaux de simplification juridique de sa branche courtage. Les entités Apivia Santé, Apivia Prévoyance, GIE Apivia Courtage et Concept Holding ont ainsi été absorbées par Apivia Participations renommée Apivia Courtage, société par actions simplifiée détenue à 100 % par Apivia Mutuelle.

1.4.2.5 Substitution de la Mutuelle nationale des fonctionnaires des collectivités territoriales (MNFCT) par Apivia Mutuelle

Le 30 octobre 2019, l'ACPR a autorisé l'opération de substitution de la MNFCT par Apivia Mutuelle à effet du 1^{er} janvier 2020.

1.4.2.6 Projet de fusion d'Apivia Mutuelle et de Macif-Mutualité

Le 26 février 2019, le conseil d'administration de Macif Sgam a autorisé l'ouverture d'un processus d'instruction technique relatif au projet de fusion entre Apivia Mutuelle et Macif-Mutualité.

L'assemblée générale de Macif-Mutualité du 27 avril 2019 et l'assemblée générale d'Apivia Mutuelle du 18 mai 2019 en ont approuvé le pacte fondateur.

1.4.3 ÉLÉMENTS FINANCIERS

1.4.3.1 Sinistralité climatique et catastrophes naturelles

En 2019, après un début de premier semestre plutôt clément en terme de charge climatique, un événement grêle survenu les 15 et 16 juin (estimé à 65 millions d'euros) a porté la charge climatique au niveau de celle observée à la même date en 2018. Le second semestre a été marqué par une fréquence significative d'événements orageux et de grêles.

Concernant les catastrophes naturelles (CatNat), l'année 2019 est à nouveau marquée par une sécheresse dont la charge est évaluée à 80 millions d'euros et par des inondations survenues en fin d'année pour un montant estimé à 15 millions d'euros. La parution des arrêtés CatNat, notamment au mois d'août 2019, relatifs à la sinistralité sécheresse de 2018, ainsi que l'évolution des coûts moyens, ont conduit à une réévaluation de la charge sécheresse 2018 désormais portée à 150 millions d'euros.

Globalement, l'ensemble des événements climatiques et CatNat représente sur l'année une charge de 400 millions d'euros. Après prise en compte de la réassurance et des impôts, l'impact sur le résultat net - part du Groupe ressort à -92 millions d'euros.

1.4.3.2 Provisions mathématiques des rentes

Suite à la baisse du Taux moyen des emprunts d'État (TME) le taux de référence servant à l'actualisation des provisions mathématiques des rentes a été ramené de 0,68 % fin 2018 à 0,20 % fin 2019.

Cette diminution du taux d'actualisation a conduit à un rechargement des provisions mathématiques des rentes pour un montant de 73 millions d'euros. Après impôts, cette charge impacte le résultat net - part du Groupe à hauteur de -48 millions d'euros.

1.4.3.3 FGAO : taux d'inflation retenu pour la revalorisation des provisions pour sinistres à payer

Jusqu'au 31 décembre 2018, les provisions pour sinistres à payer constituées au titre du Fonds de garantie des assurances obligatoires de dommages (FGAO) étaient évaluées sur la base d'un taux d'inflation de 2,25 %.

À partir du 1^{er} janvier 2019, conformément au règlement n°2018-08 de l'autorité des normes comptables, le taux retenu est passé à 2 %.

Ce changement de modalités d'estimation impacte le résultat net - part du Groupe à hauteur de +24 millions d'euros.

1.4.3.4 Programme plateforme digitale Groupe

En 2019, le groupe Macif a lancé un vaste chantier de refonte de ses systèmes d'information, mobilisant l'ensemble des équipes métiers et informatiques au titre du programme plateforme digitale Groupe.

Les trois métiers assurance sont concernés (Dommages, Finance/Épargne, Santé/Prévoyance).

Ce programme d'investissement doit se poursuivre jusqu'en 2023.

Au 31 décembre 2019, ce programme impacte le résultat net - part du Groupe à hauteur de -10 millions d'euros.

1

1.4

1.5 RÉSULTATS DU GROUPE ET DE SES PRINCIPALES ENTITÉS

1.5.1 ACTIVITÉS

Les cotisations acquises du groupe Macif s'établissent à 6 489 millions d'euros en 2019, contre 6 208 millions d'euros en 2018, en hausse de 5 % sur l'exercice.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2019		31 déc. 2018		Variation	
	K€	%	K€	%	K€	%
Dommages	3 303 527	51%	3 209 597	52%	93 930	3%
Automobile	2 030 752		1 966 861		63 891	
Habitation	905 504		878 801		26 703	
Autres	367 271		363 935		3 336	
Finance/Épargne	2 098 168	32%	1 941 984	31%	156 184	8%
Supports en euros	1 991 760		1 817 885		173 875	
Supports en UC (unités de compte)	69 348		92 546		-23 198	
Autres	37 060		31 553		5 507	
Santé/Prévoyance	1 086 927	17%	1 056 193	17%	30 734	3%
Santé	898 337		879 200		19 137	
Prévoyance	188 590		176 993		11 597	
Cotisations acquises	6 488 622	100%	6 207 774	100%	280 848	5%

En Dommages : les cotisations acquises s'établissent à 3 304 millions d'euros, en hausse de 2,9 % sur l'exercice. Cette variation intègre un changement de méthode sur les cotisations 2018. À méthode identique entre 2019 et 2018, la croissance du chiffre d'affaires serait de 2,1 %, supérieure à celle de 2018 (1,7 %). L'augmentation est portée principalement par la production sur les contrats Automobile et Habitation. Le poids de l'Automobile dans les cotisations reste le plus important avec 61,4 % de l'ensemble des cotisations Dommages du Groupe. Les cotisations Automobile ont progressé de 3,2 %. Cette évolution repose sur une croissance nette du portefeuille automobile de près de 83 000 contrats sur le périmètre des activités historiques de la Macif (taux d'évolution du portefeuille de 1,4 %, contre 1,1 % en 2018) et sur une évolution tarifaire moyenne de 1,8 %. L'habitation représente, avec 27,4 %, le second poste des cotisations acquises du secteur Dommages. Les ajustements tarifaires (2,4 % en moyenne) conjugués à un taux de développement du portefeuille à 1,1 % expliquent une évolution de 3 % des cotisations. Enfin, la catégorie « Autres » représente un montant de cotisations de 367 millions d'euros, en légère progression par rapport à 2018.

En Finance/Épargne : le groupe Macif a réalisé un encaissement brut de 2 098 millions d'euros, en hausse de 8 % sur l'exercice. Cette progression est portée essentiellement par l'encaissement sur les supports euros, produits axés sur la disponibilité de l'épargne. Ils représentent 95 % du total de la collecte et progressent de près de 9,6 % sur l'exercice. *A contrario*, la collecte sur les supports en UC enregistre un repli de 25,1 %. Les supports en UC représentent 3 % de la collecte du secteur contre 5 % l'exercice précédent. Tous supports confondus, la collecte provient des sociétaires Macif à près de 93 %. Les encaissements sur les affaires nouvelles sont en hausse de 32 % à fin 2019, dans la continuité des opérations commerciales de début et fin d'année. Les versements libres (qui représentent 68 % de l'encaissement total) sont en hausse de près de 7 %. Les versements programmés sont en hausse de 1 %.

En Santé/Prévoyance : les cotisations acquises atteignent 1 087 millions d'euros. Elles augmentent de 2,9 % par rapport à 2018. Ce secteur regroupe principalement des contrats Santé (83 % du total des cotisations du secteur).

Pour le groupe Macif, le détail des cotisations acquises par entité juridique s'établit comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2019		31 déc. 2018		Variation	
	K€	%	K€	%	K€	%
Dommages	3 303 527	51%	3 209 597	52%	93 930	3%
Macif SAM	3 302 169	-	3 208 545	-	93 624	-
Macifilia	181	-	21	-	160	-
Thémis	1 177	-	1 031	-	146	-
Finance/Épargne	2 098 168	32%	1 941 984	31%	156 184	8%
Mutavie	2 098 168	-	1 941 984	-	156 184	-
Santé/Prévoyance	1 086 927	17%	1 056 193	17%	30 734	3%
Macif-Mutualité	619 199	-	597 865	-	21 334	-
Apivia Mutuelle	283 813	-	277 583	-	6 230	-
MNFCT	33 749	-	34 854	-	-1 105	-
IBAMEO (ex MPIBM)	40 500	-	39 744	-	756	-
MNPAF	109 391	-	106 147	-	3 244	-
PAM	275	-	-	-	275	-
Cotisations acquises	6 488 622	100%	6 207 774	100%	280 848	5%

1.5.2 RÉSULTATS

Au 31 décembre 2019, le groupe Macif enregistre un résultat net - part du Groupe de 144 millions d'euros contre 195 millions d'euros en 2018.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2019	31 déc. 2018	Variation	%
Cotisations acquises	6 488 622	6 207 774	280 848	
Charges des prestations	-5 721 106	-5 321 948	-399 158	
Marge brute	767 515	885 826	-118 311	
Charges/produits nets des cessions en réassurance	206 880	54 929	151 951	
Marge nette	974 395	940 755	33 640	
Charges de gestion	-813 970	-755 008	-58 962	
Autres charges et produits opérationnels courants	-165 949	-151 913	-14 036	
Marge technique	-5 523	33 834	-39 357	-116%
Produits des placements	794 580	801 150	-6 570	
Charges des placements	-92 431	-105 593	13 162	
Plus et moins-values de cessions	92 859	102 667	-9 808	
Variation des dépréciations sur placements	-3 414	-15 871	12 457	
Participation aux résultats	-497 094	-544 574	47 480	
Marge financière	294 500	237 779	56 721	24%
Résultat de l'exploitation courante	288 977	271 613	17 364	6%
Autres produits nets	-28 725	-24 754	-3 971	
Résultat exceptionnel	-12 677	6 312	-18 989	
Impôts sur les résultats	-88 663	-56 741	-31 922	
Résultat net des entreprises intégrées	158 912	196 430	-37 518	-19%
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	7 049	10 772	-3 722	
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	-7 912	-8 290	378	
Résultat net de l'ensemble combiné	158 050	198 912	-40 862	-21%
Intérêts minoritaires	14 295	4 320	9 975	
Résultat net - part du Groupe	143 755	194 591	-50 836	-26%

RAPPORT DE GESTION

RÉSULTATS DU GROUPE ET DE SES PRINCIPALES ENTITÉS

Les principaux soldes contributifs aux résultats du groupe Macif sont les suivants :

La marge technique s'établit à -6 millions d'euros, contre 34 millions d'euros l'exercice précédent. L'exercice 2019 est marqué par une recrudescence des événements climatiques et des catastrophes naturelles, qui génère une forte progression de la charge de sinistralité. Le solde de

réassurance a joué son rôle d'amortisseur en absorbant partiellement cet excédent de sinistralité. Les frais généraux enregistrent également une progression en lien avec les investissements informatiques du Groupe et l'application des nouveaux accords sociaux (modèle social Groupe et contrats d'intéressement).

(en milliers d'euros)	31 déc. 2019	31 déc. 2018	Variation	%
Cotisations acquises	6 488 622	6 207 774	280 848	
Charges des prestations	-5 721 106	-5 321 948	-399 158	
Charges/produits nets des cessions en réassurance	206 880	54 929	151 951	
Charges de gestion	-813 970	-755 008	-58 962	
Autres charges et produits opérationnels courants	-165 949	-151 913	-14 036	
Marge technique	-5 523	33 834	-39 357	-116%

La marge financière s'élève à 295 millions d'euros, en hausse de 57 millions d'euros sur l'exercice. Les produits des placements nets de charges progressent de 7 millions d'euros : un dividende exceptionnel (constaté par le secteur Gestion d'actifs) compense le repli des produits financiers nets courants des secteurs Assurance. Les plus-values de cessions du secteur Finance/Épargne sont en

net repli, ce qui se répercute mécaniquement sur la participation aux résultats. *A contrario*, les plus-values réalisées par les trois autres secteurs sont en forte progression suite à des cessions immobilières et de titres de participation. Enfin, la variation des dépréciations conforte la croissance de la marge financière à hauteur de 12 millions d'euros.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2019	31 déc. 2018	Variation	%
Produits des placements	794 580	801 150	-6 570	
Charges des placements	-92 431	-105 593	13 162	
Plus et moins-values de cessions	92 859	102 667	-9 808	
Variation des dépréciations sur placements	-3 414	-15 871	12 457	
Participation aux résultats	-497 094	-544 574	47 480	
Marge financière	294 500	237 779	56 721	24%

Le résultat de l'exploitation courante traduit les niveaux des marges technique et financière. Il s'élève à 289 millions d'euros en 2019 contre 272 millions d'euros

en 2018, l'exercice 2019 ayant bénéficié de plus-values de cessions significatives.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2019	31 déc. 2018	Variation	%
Marge technique	-5 523	33 834	-39 357	-116%
Marge financière	294 500	237 779	56 721	24%
Résultat de l'exploitation courante	288 977	271 613	17 364	6%

Le résultat exceptionnel ressort à -13 millions d'euros, pénalisé par le dénouement de contrôles fiscaux.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2019	31 déc. 2018	Variation	%
Produits sur cessions d'actifs	1 217	17 484	-16 267	
Reprise de provisions pour dépréciations exceptionnelles	53 326	14 808	38 518	
Autres produits exceptionnels	1 910	439	1 471	
Produits exceptionnels	56 453	32 731	23 722	72%
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	-2 461	-11 460	8 999	
Dotations aux provisions pour dépréciations exceptionnelles	-15 995	-600	-15 395	
Autres charges exceptionnelles	-50 674	-14 359	-36 315	
Charges exceptionnelles	-69 130	-26 419	-42 711	-262%
Résultat exceptionnel	-12 677	6 312	-18 989	-301%

La charge d'impôts s'élève à 89 millions d'euros en hausse de 32 millions d'euros par rapport à 2018. Elle regroupe les impôts exigibles comptabilisés dans les comptes sociaux et les impôts différés constatés dans les comptes combinés.

La charge d'impôts exigibles est de 125 millions d'euros, en forte progression sous l'effet conjugué de la hausse des plus-values latentes soumises à l'impôt et du

reclassement de la taxe sur les excédents de provisions (initialement présentée en frais généraux).

La charge d'impôts différés représente un produit de 37 millions d'euros, en hausse de 66 millions d'euros. Elle traduit principalement la hausse des impôts différés actifs sur les plus-values latentes soumises à l'impôt sur les sociétés.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2019	31 déc. 2018	Variation	%
Impôts exigibles	-125 212	-27 782	-97 430	
Impôts différés	36 549	-28 959	65 508	
Charge d'impôts	-88 663	-56 741	-31 922	56%

La quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence ressort à 7 millions d'euros contre 11 millions d'euros en 2018. Toutes les entités contribuent

positivement au résultat du Groupe, mais à des niveaux globalement inférieurs à ceux constatés en 2018.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2019	31 déc. 2018	Variation	%
Groupe IMA	1 922	3 422	-1 500	
Axe France	2 033	1 683	350	
Socram Banque	1 733	2 552	-819	
IME	1 361	3 115	-1 754	
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	7 049	10 772	-3 723	-35%

La dotation aux amortissements des écarts d'acquisition reste stable à 8 millions d'euros. Aucun nouvel écart

d'acquisition n'a été inscrit à l'actif du bilan au cours de l'exercice.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2019	31 déc. 2018	Variation	%
Apivia Courtage	-1 755	-1 755	-	
Groupe OFI	-3 226	-3 604	378	
IME	-2 931	-2 931	-	
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	-7 912	-8 290	378	-5%

Le résultat net - part du Groupe s'établit à 144 millions d'euros, en repli de 51 millions d'euros par rapport à 2018. Ce repli est essentiellement imputable à la dégradation du résultat exceptionnel et de la charge d'impôts. Le résultat d'exploitation courante est quant à lui en hausse sur l'exercice.

La part attribuée aux intérêts minoritaires ressort à 14 millions, soit un niveau relativement élevé pour le groupe Macif. Il traduit la forte progression de la contribution du secteur Gestion d'actifs aux résultats du Groupe.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2019	31 déc. 2018	Variation	%
Résultat de l'exploitation courante	288 977	271 613	17 364	6%
Autres produits nets	-28 725	-24 754	-3 971	
Résultat exceptionnel	-12 677	6 312	-18 989	
Impôts sur les résultats	-88 663	-56 741	-31 922	
Résultat net des entreprises intégrées	158 912	196 430	-37 518	-19%
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	7 049	10 772	-3 722	
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	-7 912	-8 290	378	
Résultat net de l'ensemble combiné	158 050	198 912	-40 862	-21%
Intérêts minoritaires	14 295	4 320	9 975	
Résultat net - part du Groupe	143 755	194 591	-50 836	-26%

RAPPORT DE GESTION

RÉSULTATS DU GROUPE ET DE SES PRINCIPALES ENTITÉS

L'analyse sectorielle du compte de résultat permet de mettre en évidence la contribution de chaque secteur d'activité au résultat net - part du Groupe.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2019					31 déc. 2018
	Dommages	Finance/ Épargne	Santé/ Prévoyance	Gestion d'actifs	Total	Total
Cotisations acquises	3 303 527	2 098 168	1 086 927	-	6 488 622	6 207 774
Charges des prestations	-2 864 195	-1 989 685	-867 227	-	-5 721 106	-5 321 948
Marge brute	439 332	108 483	219 700	-	767 515	885 826
Charges/produits nets des cessions en réassurance	206 892	286	-299	-	206 880	54 929
Marge nette	646 224	108 769	219 402	-	974 395	940 755
Charges de gestion	-553 781	-104 806	-155 383	-	-813 970	-755 008
Autres charges et produits opérationnels	-111 283	-20 228	-36 316	1 878	-165 949	-151 913
Marge technique	-18 840	-16 265	27 704	1 878	-5 523	33 834
Produits des placements	211 778	535 847	25 879	21 076	794 580	801 150
Charges des placements	-64 349	-20 168	-5 930	-1 984	-92 431	-105 593
Plus et moins-values de cessions	48 441	29 574	3 328	11 516	92 859	102 667
Variation des dépréciations sur placements	-1 707	-1 712	5	-	-3 414	-15 871
Participation aux résultats	-	-497 094	-	-	-497 094	-544 574
Marge financière	194 163	46 447	23 282	30 608	294 500	237 779
Résultat de l'exploitation courante	175 323	30 182	50 986	32 486	288 977	271 613
Autres produits nets	-19 246	-3 423	-6 056	-	-28 725	-24 754
Résultat exceptionnel	-13 477	-305	-2 928	4 033	-12 677	6 312
Impôts sur les résultats	-67 491	-3 157	-16 607	-1 407	-88 663	-56 741
Résultat net des entreprises intégrées	75 109	23 297	25 395	35 112	158 912	196 430
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	3 284	3 766	-	-	7 049	10 772
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	-2 931	-	-1 755	-3 226	-7 912	-8 290
Résultat net de l'ensemble combiné	75 461	27 063	23 640	31 886	158 050	198 912
Intérêts minoritaires	-373	368	1 575	12 725	14 295	4 320
Résultat net - part du Groupe	75 834	26 694	22 065	19 161	143 755	194 591

En Dommages, la contribution au résultat net - part du Groupe ressort à 76 millions d'euros. La marge technique s'élève à -19 millions d'euros contre 4 millions d'euros en 2018. L'exercice 2019 se caractérise par une forte progression de la sinistralité brute, notamment en matière climatique. Cette sinistralité n'est que partiellement compensée par le solde de réassurance qui ressort pourtant largement bénéficiaire à 207 millions d'euros. Le taux de frais généraux est également en légère hausse, en lien avec la mise en œuvre des nouveaux contrats sociaux. Tous contrats confondus, le ratio combiné net ressort à 99,3 % (contre 98,8 % l'exercice précédent). La marge financière s'établit à 194 millions d'euros en 2019 contre 162 millions d'euros en 2018. Le niveau des revenus courants reste quasiment stable à 147 millions d'euros. En revanche, les plus-values nettes de cessions sont en forte progression à la faveur de cessions d'actifs immobiliers. Enfin, la variation des dépréciations, peu significative en 2019, ne pèse pas sur les résultats contrairement à 2018. La contribution au résultat de l'exploitation courante s'élève à 175 millions d'euros en 2019, contre 166 millions d'euros en 2018.

En Finance/Épargne, la contribution au résultat net - part du Groupe s'établit à 27 millions d'euros contre 30 millions d'euros en 2018. La progression de la collecte brute (cf. *supra*) est confortée par une légère diminution des sorties (-0,5 %). Cette évolution est principalement observée pour les rachats partiels qui représentent

l'essentiel des sorties. Cela se traduit par une progression significative de l'encaissement net, notamment sur l'épargne retraite individuelle qui passe de 173 millions d'euros en 2018 à 319 millions d'euros en 2019. Les frais généraux ressortent à 125 millions d'euros, en hausse de 6 millions d'euros. Les produits financiers nets restent quasiment stables à 46 millions d'euros après participation aux résultats. Tous contrats confondus, le montant de l'épargne gérée dépasse les 22 milliards d'euros, en progression de 3 % sur l'exercice. Cette croissance est portée simultanément par la capitalisation de l'épargne et la collecte nette. La contribution au résultat de l'exploitation courante s'élève à 30 millions d'euros, contre 37 millions d'euros en 2018.

En Santé/Prévoyance, la contribution au résultat net - part du Groupe s'élève à 22 millions d'euros. Le ratio de sinistralité s'établit à 75,6 % en légère hausse par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse se répercute sur le ratio combiné qui passe de 96,2 % à 97,1 %, nonobstant la baisse du taux de frais généraux. La marge technique s'établit à 28 millions d'euros. La marge financière ressort à 23 millions d'euros, soit un niveau identique à celui observé en 2018. La contribution au résultat d'exploitation courant s'établit à 51 millions d'euros, contre 59 millions d'euros en 2018.

Pour le secteur **Gestion d'actifs**, la contribution au résultat net - part du Groupe est de 19 millions d'euros contre 3 millions d'euros l'exercice précédent. Les encours sous gestion s'élèvent à 71,9 milliards d'euros en progression de 9,1 % à périmètre constant. La variation nette de 6 milliards d'euros recouvre une collecte nette positive de 1,1 milliard d'euros (principalement en gestion monétaire) et un effet marché positif de 4,8 milliards d'euros. La marge technique s'établit à 2 millions d'euros en repli d'1 million d'euros. Cette évolution traduit la compensation partielle entre l'accroissement des

commissions de gestion variables et la baisse du taux de rémunération de l'encours sous gestion (en lien avec l'importance de la collecte sur les produits monétaires). Les charges d'exploitation restent globalement stables. La marge financière s'établit à 31 millions d'euros contre 6 millions d'euros l'exercice précédent. Elle bénéficie concomitamment d'un dividende exceptionnel (13 millions d'euros) et d'une plus-value sur titres de participation (11 millions d'euros). La contribution de ce secteur au résultat de l'exploitation courante s'élève à 32 millions d'euros en 2019, contre 9 millions d'euros en 2018.

1.5.3 ÉLÉMENTS BILANTIELS

Au 31 décembre 2019, le total du bilan du groupe Macif s'élève à 36 878 millions d'euros contre 35 551 millions d'euros en 2018.

À l'actif, la valeur au bilan des placements financiers des entreprises d'assurance (hors UC) s'établit à 32 759 millions d'euros soit près de 89 % du total du bilan. La structure des placements reste relativement stable. Les « Obligations et autres titres à revenus fixes » et les « Parts d'OPC obligataires », qui concentrent l'essentiel de

la progression du portefeuille, représentent 82 % du total des placements contre 81 % en 2018. *A contrario*, les placements orientés vers les actions sont en léger repli (11 % du total des placements contre 12 % en 2018) suite à des cessions de parts d'OPC actions. Les « Placements immobiliers » et les « Autres placements » représentent respectivement 4 % et 3 % du total des placements et n'enregistrent pas de mouvement significatif.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2019		31 déc. 2018		Variation	
	K€	%	K€	%	K€	%
Placements immobiliers	1 206 908	4%	1 182 199	4%	24 709	
Actions et titres à revenus variables	600 521	2%	486 566	2%	113 955	
Parts d'OPC actions	2 968 712	9%	3 262 935	10%	-294 223	
Parts d'OPC obligataires	3 427 517	10%	3 223 402	10%	204 115	
Obligations et autres titres à revenus fixes	23 498 316	72%	22 629 730	71%	868 586	
Autres placements	1 056 850	3%	1 094 923	3%	-38 073	
Placements des entreprises d'assurance - valeurs nettes	32 758 824	100%	31 879 755	100%	879 069	3%

Les plus-values latentes s'élèvent à 3 634 millions d'euros. Elles progressent de 1 283 millions d'euros, en lien principalement avec la baisse des taux et le rebond des marchés actions.

Elles concernent majoritairement les produits de taux détenus en direct et les placements immobiliers (74 % du total).

(en milliers d'euros)	31 déc. 2019		31 déc. 2018		Variation	
	K€	%	K€	%	K€	%
Placements immobiliers	766 586	21%	631 684	27%	134 902	
Actions et titres à revenus variables	240 376	7%	186 489	8%	53 887	
Parts d'OPC actions	636 841	18%	191 051	8%	445 790	
Parts d'OPC obligataires	52 161	1%	-25 583	-1%	77 744	
Obligations et autres titres à revenus fixes	1 936 189	53%	1 365 956	58%	570 233	
Autres placements	1 530	0%	616	0%	914	
Placements des entreprises d'assurance - Plus-values latentes	3 633 683	100%	2 350 213	100%	1 283 470	55%

Au passif, les provisions techniques brutes s'élèvent à 31 433 millions d'euros, soit plus de 85 % du total du bilan au 31 décembre 2019.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2019	31 déc. 2018	Variation	%
Provisions techniques vie	22 980 180	22 343 749	636 431	
Provisions techniques non-vie	8 452 661	7 989 947	462 714	
Provisions techniques brutes	31 432 840	30 333 696	1 099 144	4%

Les provisions en lien avec l'assurance-vie représentent à la fois l'essentiel du stock et de la variation des provisions techniques. Cette variation est alimentée par la collecte nette positive de la période et la capitalisation des intérêts acquis par les sociétaires. Les provisions pour participation aux bénéfices confortent cette croissance à hauteur de 94 millions d'euros.

Pour les secteurs Dommages et Santé/Prévoyance, l'exercice est principalement marqué par le rechargement des provisions pour sinistres à payer (265 millions d'euros). Ce rechargement traduit à la fois la croissance du portefeuille de risques, l'impact de la baisse des taux et la forte sinistralité brute de l'exercice 2019.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2019	31 déc. 2018	Variation	%
Provisions pour cotisations non acquises	838 448	807 947	30 501	
Provisions pour sinistres à payer	5 780 967	5 515 634	265 333	
Provisions d'assurance-vie	21 669 732	21 124 183	545 549	
Provisions pour participation aux bénéfices	1 169 542	1 075 430	94 112	
Autres provisions techniques	1 974 151	1 810 502	163 649	
Provisions techniques brutes	31 432 840	30 333 696	1 099 144	4%

1.5.4 SOLVABILITÉ

Les **capitaux propres du Groupe** s'élèvent à plus de 3 249 millions d'euros, en progression de 5 % sur

l'exercice. Ils ne prennent en compte aucun passif subordonné.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2019	31 déc. 2018	Variation	%
Capital social et fonds équivalents	268 626	266 255	2 371	
Primes	-	-	-	
Réserves consolidées	2 836 774	2 644 143	192 631	
Résultat net	143 755	194 591	-50 836	
Capitaux propres Groupe	3 249 155	3 104 988	144 167	5%

La variation des capitaux propres Groupe s'élève à 144 millions d'euros fin 2019.

Elle s'appuie sur le résultat net qui ressort à 144 millions d'euros.

Les autres mouvements concernent principalement les droits d'adhésion de la Macif (3 millions d'euros) et les variations de périmètre (-2 millions d'euros).

(en milliers d'euros)	Capital social et fonds équivalents	Primes	Réserves	Résultat net	Total des capitaux propres Groupe
Capitaux propres Groupe au 31 déc. 2017	263 179	-	2 385 038	251 825	2 900 042
Droits d'adhésion	2 661	-	-	-	2 661
Variations de périmètre	228	-	7 484	-	7 712
Affectation du résultat N-1	-	-	251 825	-251 825	-
Autres variations	187	-	-205	-	-18
Résultat net	-	-	-	194 591	194 591
Capitaux propres Groupe au 31 déc. 2018	266 255	-	2 644 143	194 591	3 104 988
Droits d'adhésion	2 599	-	-	-	2 599
Variations de périmètre	-	-	-1 892	-	-1 892
Affectation du résultat N-1	-	-	194 591	-194 591	-
Autres variations	-228	-	-68	-	-296
Résultat net	-	-	-	143 755	143 755
Capitaux propres Groupe au 31 déc. 2019	268 626	-	2 836 774	143 755	3 249 155

Au 31 décembre 2019, les **dettes de financement** s'élèvent à 659 millions d'euros, contre 714 millions d'euros fin 2018.

Les passifs subordonnés restent stables sur l'exercice et représentent, avec 543 millions d'euros, l'essentiel des dettes de financement (82 % du total).

Les dettes envers les établissements de crédit s'établissent à 116 millions d'euros contre 170 millions d'euros l'exercice précédent. Cette baisse de 55 millions d'euros traduit principalement le remboursement d'un emprunt *in fine* de 35 millions d'euros souscrit par une société. Globalement, rapportées aux fonds propres du Groupe, les dettes de financement représentent un ratio de 20 %, contre 23 % en 2018.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2019		31 déc. 2018		Variation	
	K€	%	K€	%	K€	%
Passifs subordonnés	543 457	82%	543 509	76%	-52	0%
Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	115 793	18%	170 349	24%	-54 556	-32%
Autres dettes de financement	-	-	-	-	-	-
Dettes de financement	659 250	100%	713 858	100%	-54 608	-8%
Capitaux propres Groupe	3 249 155		3 104 988		144 167	5%
Ratio (Dettes de financement/Capitaux propres Groupe)		20%		23%		

En matière de solvabilité, le groupe Macif est soumis, depuis le 1^{er} janvier 2016, à la réglementation européenne **Solvabilité II**. Cette réglementation définit un ensemble de règles prudentielles qui vise à protéger les intérêts des assurés. Elle impose notamment, tant au niveau social pour chacune des entreprises européennes ayant une activité assurance, qu'au niveau consolidé pour le Groupe, l'évaluation de la solvabilité réglementaire à respecter (Solvency capital requirement ou SCR) et celle des fonds propres Solvabilité II. Ces évaluations sont réalisées tous les trois mois, et communiquées à l'ACPR. Elles ne sont pas auditées par les commissaires aux comptes.

Au 31 décembre 2019, pour le groupe Macif, le SCR s'élève à 2 512 millions d'euros, en hausse de 314 millions d'euros par rapport à fin 2018. Cette évolution s'explique notamment par le risque de marché qui augmente de 395 millions d'euros dans le contexte de taux bas et de progression des marchés actions.

Les fonds propres Groupe Solvabilité II augmentent de 477 millions d'euros pour s'établir à 5 559 millions d'euros. Cette croissance s'appuie sur :

- La progression des fonds propres comptables de référence ;
- La progression de la réserve de réconciliation qui enregistre l'impact des réévaluations bilantielles conformes au référentiel Solvency 2.
- L'impact de l'application de l'arrêté autorisant la prise en compte de la Provision pour participation aux bénéfiques et excédents (PPBE) dans les fonds excédentaires (arrêté du 24 décembre 2019). Cela représente pour le groupe Macif un montant de 246 millions d'euros d'éléments éligibles à la couverture du SCR du Groupe, soit 10 points de couverture en 2019.

Le taux de couverture du SCR par les fonds propres Solvabilité II ressort à 221 % contre 231 % en 2018 soit une baisse de 10 points. Cette baisse du taux de couverture Groupe traduit notamment l'impact du contexte de taux bas.

Hors passifs subordonnés, le taux de couverture s'élève à 199 % contre 206 % en 2018.

Hors prise en compte de la PPBE Mutavie, le taux de couverture s'élève à 212 % contre 237 % en 2018.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2019		31 déc. 2018		Variation	
	K€	%	K€	%	K€	%
SCR Groupe	2 511 683		2 197 753		313 930	
Fonds propres Solvabilité II	5 559 115	221%	5 082 275	231%	476 840	9%
Fonds propres Solvabilité II (hors passifs subordonnés)	4 986 305	199%	4 509 869	206%	476 436	11%
Fonds propres Solvabilité II (hors PPBE Mutavie)	5 313 271	212%	5 200 128	237%	113 143	2%

1.5.5 PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DES PRINCIPALES ENTITÉS DU GROUPE

Ces résultats reprennent les éléments sociaux des principales entités du groupe Macif.

1.5.5.1 Métier IARD

La Macif compte au 31 décembre 2019, 5,177 millions de sociétaires, soit 70 000 sociétaires supplémentaires par rapport au 31 décembre 2018 (+1,4 %) pour un portefeuille de 15,1 millions de contrats. Le chiffre d'affaires s'élève à 3,33 milliards d'euros (+3 %) et se décline de la manière suivante :

- 1,9 milliard d'euros pour l'automobile - hors assistance (+3,1 %) ;
- 0,9 milliard d'euros pour l'habitation - hors assistance (+2,5 %) ;
- 0,5 milliard d'euros pour les autres contrats IARD (+3,2 %).

Le résultat net de la Macif s'élève à 19,6 millions d'euros.

La Macif recourt aux services du groupe **IMA** pour réaliser les prestations d'assistance ainsi que des prestations d'expertise et de réparation en nature dans le domaine de l'habitation. En 2019, les produits d'exploitation courants du groupe IMA atteignent 836 millions d'euros contre 775 millions d'euros en 2018, en progression de 7,9 %. Le résultat consolidé du groupe IMA s'élève à 7,7 millions d'euros en 2019.

IME est destinée à apporter une réponse assurantielle complète en Responsabilité civile et Dommages aux biens sur le marché des professionnels et des entreprises. Au 31 décembre 2019, le portefeuille IME compte 122 130 contrats en portefeuille, en progression de 6,2 % sur l'exercice. Les cotisations acquises de l'exercice 2019 s'élèvent à 63,0 millions d'euros contre 63,5 millions d'euros à fin 2018 (-0,8 %). Le résultat net est bénéficiaire de 3,1 millions d'euros.

1.5.5.2 Métier Santé/Prévoyance

Macif-Mutualité protège, au 31 décembre 2019, 695 000 personnes en santé et 708 000 en prévoyance.

Le chiffre d'affaires (affaires directes et acceptations) atteint 644,5 millions d'euros en 2019, en hausse de 4,3 % et se répartit de la manière suivante :

- 343 millions d'euros en santé des particuliers (+6,5 %) ;
- 158 millions d'euros en prévoyance des particuliers (+8,5 %) ;
- 59 millions d'euros en santé des entreprises (-1 %) ;
- 19 millions d'euros en prévoyance des entreprises (+16,2 %) ;
- 66 millions d'euros d'acceptations (-11,9 %).

Pour l'exercice 2019, Macif-Mutualité présente un résultat net bénéficiaire de 20,4 millions d'euros.

Apivia Mutuelle, au titre de son activité principale d'assurance complémentaire santé (individuelle et collective) compte 432 547 personnes protégées (hors CMU et CSS) pour un montant de cotisations de 290,7 millions

d'euros en 2019. Le résultat de l'exercice 2019 est excédentaire de 0,4 million d'euros.

La **MNFCT** protège 54 770 personnes dans le cadre de contrats individuels. Elle présente un montant de cotisations acquises de 33,7 millions d'euros en 2019, en baisse de 2,4 % par rapport à 2018 et un résultat net légèrement bénéficiaire de 12 milliers d'euros.

IBAMEO compte 36 989 personnes protégées réparties dans les contrats collectifs santé d'entreprises et dans les contrats individuels santé pour les particuliers ainsi que 6 575 dans les contrats de prévoyance collective. Le montant des cotisations acquises s'établit à 40,4 millions d'euros en 2019 en augmentation de 0,2 % par rapport à 2018. Le résultat net 2019 est affiché à -1 million d'euros.

La **MNPAF** couvre 161 961 personnes protégées dans le cadre de contrats santé individuels et collectifs. Le montant des cotisations acquises s'établit à 109,4 millions d'euros en 2019, en hausse de 3,0 % par rapport à l'exercice précédent. La MNPAF présente un résultat net 2019 excédentaire de 2,5 millions d'euros.

Sécurimut réalise, pour le compte de ses partenaires assureurs, la gestion et la distribution de contrats d'assurance emprunteur. Fin 2019, la société gère 106 500 contrats, dont 89 000 pour le portefeuille Macif. Son chiffre d'affaires a progressé de 8,7 % pour atteindre 16,2 millions d'euros en 2019. Sécurimut dégage un résultat net de 5,4 millions d'euros.

1.5.5.3 Métier Finance/Épargne

Au total, **Mutavie** dénombre 1 142 390 adhérents, en progression de plus de 2 % par rapport à 2018. Le chiffre d'affaires s'établit à 2 108 millions d'euros, en progression de plus de 8 % par rapport à l'exercice précédent et se répartit de la façon suivante :

- 1 985 millions d'euros pour les supports en euros ;
- 66 millions d'euros pour les supports en unités de compte ;
- 19 millions d'euros pour l'épargne collective ;
- 38 millions d'euros pour la prévoyance.

Macifin', au travers de son centre de relation client, exerce une partie de l'activité de distribution des produits bancaires et IARD du groupe Macif. Au 31 décembre 2019, Macifin' présente un résultat net déficitaire à -9,0 millions d'euros.

Socram Banque porte les activités de crédit à la consommation et les activités bancaires. Au 31 décembre 2019, les montants d'encours sont les suivants :

- 1 326 millions d'euros pour les crédits (-7,7 %) ;
- 980 millions d'euros sur les comptes à vue et épargne bancaire (+5,8 %).

Au 31 décembre 2019, Socram Banque compte près de 172 900 clients bancarisés parmi les sociétaires Macif.

Le résultat net consolidé de l'exercice ressort à 5,6 millions d'euros en 2019.

1.5.5.4 Gestion d'actifs

Fin 2019, les encours gérés par le groupe OFI s'élèvent à environ 72 milliards d'euros (après 70 milliards d'euros fin 2018), dont près de 48 milliards d'euros sur les mandats et 24 milliards d'euros sur la gestion collective et périphérique (7 milliards d'euros sur le non coté, en baisse par rapport à 2018 suite à une sortie de périmètre).

Les résultats 2019 ressortent excédentaires de :

- 19,4 millions d'euros pour OFI AM ;
- 4,2 millions d'euros pour OFI Holding ;
- 13,1 millions d'euros pour OFI Advisers.

1.5.6 DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Au 31 décembre 2019, le solde des factures reçues non réglées, dont le terme est échu, s'élève à 5,2 milliers d'euros, tandis que celui des factures émises non réglées dont le terme est échu atteint 150,4 milliers d'euros (y compris à 0 jour).

1

1.5

	Article D. 441 I.-1° : Factures reçues, non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<i>(en milliers d'euros et TTC)</i>						
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	2	-	-	-	-	-
Montant total des factures concernées	5,21	-	-	-	-	-
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	0,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	-	-	2	-	-	-
Montant total des factures exclues	-	-	37,92	-	-	-
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code du commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : 60 jours date de facture					

	Article D. 441 I.-2° : Factures émises, non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<i>(en milliers d'euros et TTC)</i>						
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	1	-	-	-	-	5
Montant total des factures concernées	10,81	-	-	139,64	-	139,64
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	-	-	-	-	-	-
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	0,01%	0,00%	0,18%	0,00%	0,18%	0,18%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	-	-	-	-	-	-
Montant total des factures exclues	-	-	-	-	-	0,00
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code du commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : 30 jours date facture <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)					

1.6 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

L'épidémie du coronavirus, dont l'ampleur et la durée sont encore inconnues, s'est propagée dans le monde entier depuis janvier 2020. Pour faire face à cette crise sanitaire, la France a pris des mesures de confinement afin de limiter la propagation du virus.

Dans ce contexte, le groupe Macif s'est organisé en interne afin d'assurer la poursuite de ses activités et la continuité de ses services pour ses sociétaires. Le groupe Macif surveille également ses expositions face à la

pandémie, notamment l'impact de la crise sanitaire sur l'environnement économique et financier, les marchés financiers, son volume d'activité, etc.

Les impacts de cette crise sanitaire sur les comptes 2020 et ses conséquences sur le groupe Macif ne sont pas encore connus à la date d'établissement du présent rapport. Il s'agit d'un événement postérieur à la clôture qui n'a pas d'impact sur les comptes de l'exercice 2019.

1.7 BILAN ET PERSPECTIVES

1.7.1 BILAN

L'année 2019 marque la réussite du plan stratégique #macifutur, lancé en 2016. Ce programme a permis de confirmer le positionnement du groupe Macif comme un acteur de référence des assurances de biens et de personnes, tout en faisant de son identité mutualiste un élément de différenciation moderne et attractif, au bénéfice des sociétaires. Basé sur une profonde transformation du modèle opérationnel du Groupe et de la proposition faite aux sociétaires, le plan #macifutur s'est matérialisé autour de quatre axes principaux :

- Le rapprochement de la gouvernance avec les sociétaires et la mise en place d'un modèle mutualiste moderne ;
- La proposition d'une offre globale de protection et d'accompagnement, innovante et accessible à tous ;
- La mise en œuvre d'un modèle compétitif d'activités, conservant l'humain au cœur ;
- La concrétisation d'un développement du Groupe sur ses marchés.

LE RAPPROCHEMENT DE LA GOUVERNANCE AVEC LES SOCIÉTAIRES ET LA MISE EN PLACE D'UN MODÈLE MUTUALISTE MODERNE

Le groupe Macif se distingue par son modèle mutualiste qui donne aux sociétaires le pouvoir d'influer sur sa stratégie en leur donnant la possibilité d'agir sur leurs territoires et en œuvrant dans leur intérêt, aux côtés des salariés.

En 2019, la modernité de ce modèle mutualiste s'est ainsi illustrée par l'organisation d'une grande consultation auprès de 15 000 personnes parties prenantes du Groupe (sociétaires, représentants des sociétaires élus, salariés) visant à recueillir, selon le principe mutualiste « un individu, une voix » leur opinion au sujet de ce que pourrait être la Raison d'être du groupe Macif. Ces contributions permettront au collectif dirigeant de définir en 2020 la Raison d'être du Groupe.

De manière plus générale, le plan stratégique #macifutur a conduit à une profonde modernisation du modèle mutualiste, permettant une meilleure implication du sociétariat dans la vie de la Mutuelle – avec par exemple, la définition de nouveaux Agendas mutualistes – et une refonte de la gouvernance politique du Groupe, plus simple et alignée sur sa nouvelle organisation technique et juridique.

Enfin, la mise en place d'une nouvelle charte a permis au Groupe de valoriser ses partenariats politiques comme un vecteur de développement local, auprès de l'économie sociale et solidaire, et un moyen de s'ériger en acteur fédérateur du débat public.

LA PROPOSITION D'UNE OFFRE GLOBALE DE PROTECTION ET D'ACCOMPAGNEMENT, INNOVANTE ET ACCESSIBLE À TOUS

Avec le plan #macifutur, le groupe Macif a procédé à une refonte de ses tarifs et à un enrichissement de ses offres, concrétisant à nouveau le principe auquel il a toujours été fidèle : proposer une offre de services de qualité, au meilleur rapport qualité-prix, bénéficiant des technologies et savoir-faire les plus avancés, fondés sur l'excellence technique :

- De nouvelles offres d'assurance Dommages aux biens ont été commercialisées ;
- Des formules de protection des personnes permettant de répondre aux grandes réformes menées par le législateur ont vu le jour, telles que l'Accord national interprofessionnel (ANI), ou le reste à charge zéro ;
- Dans le champ de la prévoyance, la co-entreprise Prévoyance Aésio-Macif a été lancée en 2019 et a commercialisé ses premières garanties.

Alliant une démarche de protection et de prévention, la Macif contribue à l'autonomie de chacun tout au long de sa vie. Dans le cadre du plan #macifutur, cette promesse s'est concrétisée d'une part par le lancement de deux solutions de prévention utilisant des technologies innovantes, visant les jeunes conducteurs (Macif Drivers) et les motards (Macif Riders). D'autre part, le groupe Macif s'est lancé dans une stratégie d'enrichissement de son offre avec des services connexes à l'assurance. Ces nouveaux services, axés autour de la mobilité des sociétaires ou de l'autonomie des personnes vulnérables, visent à accompagner les évolutions des usages et à apporter aux sociétaires une nouvelle forme de valeur au-delà de la simple protection assurantielle. Emblématique de cette nouvelle démarche, l'offre de location longue durée de véhicules « tous services inclus » C'Parti a ainsi été commercialisée en 2018.

LA MISE EN ŒUVRE D'UN MODÈLE COMPÉTITIF D'ACTIVITÉS, CONSERVANT L'HUMAIN AU CŒUR

La recherche de l'efficacité du modèle opérationnel du groupe Macif constitue un levier essentiel pour apporter aux sociétaires un haut niveau de service et un rapport qualité-prix parmi les meilleurs du marché. Cette dynamique s'est traduite, dans le cadre de la mise en œuvre du plan #macifutur, par une transformation organisationnelle, technologique et culturelle de grande ampleur, matérialisée entre autres par :

- Le passage d'un modèle d'entreprise régionalisé à un modèle national, conduisant à un pilotage transversal des fonctions support du Groupe, une homogénéisation des processus client et des modèles de gestion des métiers, ainsi qu'à une unification des systèmes d'information ;

1

1.7

- L'unification et la refonte profonde des centres de relation client à distance, achevée en 2019 ;
- Le déploiement des outils numériques et l'utilisation du traitement de données de masse (*big data*) comme vecteur d'excellence opérationnelle ;
- La mise en place d'un nouveau modèle social et managérial, plus compétitif ;
- La structuration juridique d'un Groupe ouvert, permettant d'accueillir en son sein d'autres acteurs mutualistes.

Ces leviers de transformation ont contribué à développer un modèle opérationnel performant, qui a permis de :

- Renforcer la capacité du Groupe à réaliser ses investissements d'avenir, en dégagant un résultat net moyen de plus de 150 millions d'euros sur la période du plan ;
- Porter le ratio de solvabilité autour de 200 %, en ligne avec la moyenne observée sur le marché.

LA CONCRÉTISATION D'UN DÉVELOPPEMENT DU GROUPE SUR SES MARCHÉS

Avec le plan stratégique #macifutur, le groupe Macif s'est affirmé comme un acteur en croissance, avec la conquête de plus de 270 000 nouveaux sociétaires dans un marché assurantiel fortement concurrentiel. Cette importante

1.7.2 PERSPECTIVES

Le marché de l'assurance en France est mature du fait du très fort taux d'équipement en IARD et de la généralisation des couvertures Santé, ne laissant que de sporadiques niches aptes à générer des perspectives de croissance (ex. certaines garanties en Prévoyance). Cette maturité se traduit par un accroissement faible de la valeur du marché, essentiellement induite par un effet prix. Derrière cette stabilité globale se dégagent toutefois quatre tendances de long terme :

- Une évolution des attentes des clients et des comportements de consommation ;
- Un contexte économique, réglementaire et environnemental plus contraignant et incertain ;
- Une rupture technologique sans précédent ;
- Une concurrence aux contours de plus en plus flous.

UNE ÉVOLUTION DES ATTENTES DES CLIENTS ET DES COMPORTEMENTS DE CONSOMMATION

Dans un contexte de faible croissance et avec un accès facilité à l'information grâce à la généralisation du numérique, les consommateurs tendent à privilégier le rapport qualité-prix, la transparence, la simplicité et l'expérience client personnalisée. Cela se traduit par une moindre fidélité, par la banalisation des services digitaux et par la nécessité de pouvoir proposer en permanence une expérience client et une offre en pointe. Par ailleurs, l'essor de l'économie du partage voit à l'œuvre un développement des usages au détriment de la détention des biens qui impose de repenser de nouveaux formats assurantiels. Dans ce contexte, l'impact sociétal et

croissance du portefeuille s'est appuyée sur la refonte compétitive de la tarification, sur la mise en œuvre d'un modèle multi-canal, et sur un réseau d'agences plus convivial et accessible. Une relation commerciale proactive de prospection a également complété ce dispositif. Ces évolutions sont allées de pair avec la mise en place d'une culture client qui, par une écoute active et une connaissance approfondie, met le client au cœur des préoccupations du Groupe.

En 2019, le groupe Macif a également renforcé son dispositif commercial à destination des professionnels et des associations afin de reconquérir des parts de marché sur ces populations, à l'origine même de sa fondation. Dans un marché assurantiel en consolidation, le Groupe vise à s'ériger en acteur assurantiel de référence, capable de porter une voix singulière du mutualisme. À cet effet, il tisse depuis 2017 une alliance stratégique avec le groupe Aésio, afin de former avec celui-ci un leader mutualiste multi-métiers à horizon 2021.

Fort de la réussite du plan #macifutur, le groupe Macif consacra l'année 2020 à la définition de sa Raison d'être et de son plan stratégique 2021-2023, axé sur la différenciation et l'engagement.

environnemental des entreprises est un critère de plus en plus important dans les choix de consommation. Enfin, avec l'émergence de la génération du millénaire comme réalité démographique, l'attente de (*quasi*) gratuité et la généralisation de parcours de vie non linéaires pourraient fortement questionner la proposition de services actuelle des assureurs.

UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE, RÉGLEMENTAIRE ET ENVIRONNEMENTAL PLUS CONTRAIGNANT ET INCERTAIN

Le contexte actuel de taux d'intérêt historiquement bas grève les rendements financiers et conduit les acteurs de l'assurance à devoir rendre plus efficaces leurs modèles opérationnels et à relancer une dynamique commerciale. À cette pression économique s'ajoute un contexte réglementaire plus contraignant tant au niveau du cadre prudentiel et de la gouvernance des sociétés d'assurance (Solvabilité II), qu'à celui de la distribution (PRIIPS, DDA, etc.) ; l'entrée en vigueur de lois favorisant la concurrence (loi Hamon, fin des clauses de désignation, ANI, amendement Bourquin, etc.) pourrait à la marge impacter les grands équilibres concurrentiels. De manière plus émergente, la modification des équilibres environnementaux pourrait conduire à moyen terme à des épisodes climatiques locaux plus fréquents et potentiellement plus sévères (sécheresses, épisodes cévenols, submersion des littoraux, etc.) pouvant peser sur les équilibres économiques des assureurs. Enfin, l'éclatement récent de la pandémie de SARS-CoV-2 début

2020, qui risque de fortement bouleverser les équilibres économiques et sociétaux à moyen terme (demande des consommateurs, marchés financiers, modèles de santé, etc.), impose à l'ensemble des acteurs de l'assurance un futur incertain, qui leur demandera d'adapter leur modèle dans les prochains mois et années.

UNE RUPTURE TECHNOLOGIQUE SANS PRÉCÉDENT

La généralisation du numérique transforme déjà profondément les expériences clients avec plus de self-service, d'immédiateté et d'interactivité. De même, la maîtrise de l'exploitation des données de masse (*big data*) devient un élément essentiel pour permettre aux assureurs de rendre plus efficaces leurs modèles opérationnels et proposer une expérience client personnalisée et augmentée. À moyen terme, le développement des technologies de l'intelligence artificielle et des objets connectés devrait induire une transformation radicale de la façon dont les assureurs travaillent au niveau des opérations, par une plus forte automatisation des processus et une prédictibilité des événements, et au niveau des produits et de la relation client, par la création de nouveaux produits et services, étendant l'offre au-delà de la simple couverture des risques. Cette dernière tendance, qui se matérialise par la création d'écosystèmes thématiques (ex. autour de la mobilité, de l'habitat, de la santé, etc.) conduit les assureurs à investir massivement dans la rénovation de leurs systèmes d'information, de façon à pouvoir s'intégrer à ces écosystèmes ouverts et assurer des parcours sans couture et en temps réel. Enfin, de manière

plus prospective, le développement du véhicule autonome pourrait à terme modifier en profondeur le rôle des assureurs, au sein d'écosystèmes plus ouverts et associant d'autres acteurs (ex. constructeurs, communautés territoriales, opérateurs de données, etc.).

UNE CONCURRENCE AUX CONTOURS DE PLUS EN PLUS FLOUS

Au-delà des bancassureurs qui connaissent une croissance significative de leurs positions, le marché de l'assurance entrevoit l'émergence d'une concurrence protéiforme. Cela se traduit par le développement de nouveaux acteurs digitaux qui remettent en cause les modèles établis (principalement avec un rôle de courtage, mais de manière nouvelle en portage de risque également), et par la menace potentielle de nouveaux entrants disposant de larges bases de clients, capables de constituer des écosystèmes serviciels dans lesquels les assureurs ne pourraient être que des apporteurs de solutions. De même, l'arrivée potentielle sur les marchés de l'assurance d'acteurs maîtrisant les technologies digitales et celles liées à l'exploitation des données, à l'instar des GAFAs pourrait conduire à un bouleversement concurrentiel. Enfin, des mouvements de consolidation significatifs des acteurs sont à l'œuvre, observés dans le secteur de l'assurance santé, et plus récemment de manière verticale, entre assureurs et réassureurs.

1

1.7

1.8 CONCLUSION

Après une décennie de transformations réussies, la Macif est devenue un véritable groupe multi-métiers (IARD, Santé/Prévoyance, Finance/Épargne), économiquement solide et uni dans son organisation autour d'un projet mutualiste constant : faire de l'assurance autrement, au service de 5,5 millions de sociétaires.

L'exercice 2019 présente des résultats de bonne facture qui permettent au Groupe d'atteindre, légèrement en avance, les objectifs du plan stratégique #macifutur. Ces résultats s'apprécient au regard de notre projet mutualiste, car ils doivent bénéficier à toutes nos parties prenantes ;

- *Les sociétaires*, au travers d'offres d'assurance de qualité au tarif maîtrisé ;
- *Les salariés*, au travers de la reconnaissance de leur engagement ;
- *La société*, au travers d'une action sociale, de prévention, de partenariats, de dispositifs de solidarité qui concourent au lien entre nos métiers et à la construction d'une société plus juste ;
- *Le Groupe*, qui constitue notre bien commun, avec une solvabilité de 221 % permettant d'envisager l'avenir dans une logique d'investissement de long terme.

Ces résultats, nous les devons d'abord à nos près de 11 000 salariés et 1 390 délégués, et à l'appui d'une gouvernance ancrée dans la société, œuvrant dans l'intérêt des sociétaires.

Fort de ces réalisations, le groupe Macif peut aujourd'hui faire sienne l'ambition qu'il s'était fixée au démarrage du plan stratégique #macifutur, et affirmer haut et fort être **un Groupe résolument mutualiste, reconnu pour sa compétitivité et l'accessibilité de ses solutions de protection et d'accompagnement tout au long de la vie de ses sociétaires/adhérents.**

Notre Groupe peut ainsi capitaliser sur son expérience et ces transformations structurantes afin de faire face aux prochains défis qui l'attendent. L'année 2020, qui sera celle du 60^{ème} anniversaire de la Macif, sera une année tremplin de préparation de l'avenir.

Cet avenir se construira notamment à travers la création du nouveau plan stratégique pour la période 2021-2023. Ce dernier sera articulé autour de la Raison d'être du Groupe. Plus qu'une simple intention, la Raison d'être est une véritable boussole qui guidera les objectifs et la feuille de route associés. Elle permettra également d'établir les grandes orientations du Groupe en matière d'engagements sociétaux. Évaluables, ces derniers devront donner des preuves de la contribution du groupe Macif au Bien commun pour que cela se traduise quotidiennement à l'échelle de l'entreprise.

En 2020, nous avons ainsi la volonté de renforcer notre ancrage mutualiste et de l'exprimer plus fort au regard de ces enjeux sociétaux et environnementaux, actuels et futurs.

Un autre moment important de l'année 2020 interviendra lors de l'assemblée générale qui concrétisera le projet de rapprochement avec le groupe Aésio* avec lequel nous avons l'ambition de construire un groupe mutualiste de référence dans le domaine de l'assurance et de la protection. Ce nouveau Groupe permettra de porter encore plus loin notre projet mutualiste qui est de concilier développement économique et développement humain.

Ces éléments structurants pour le Groupe seront bien entendu à mettre en regard de l'évolution globale de la sphère économique et de notre société en général. En effet, la pandémie de Coronavirus COVID-19 qui touche le monde entier depuis le début de l'année 2020 va très probablement modifier profondément nos modèles et systèmes actuels (consommation, santé, travail, etc.). Face à cette crise sanitaire inédite, le groupe Macif a déployé les mesures nécessaires afin de protéger ses salariés et assurer la continuité de services pour ses 5,5 millions de sociétaires et adhérents. La Macif a ainsi fermé l'ensemble de ses sites physiques tout en maintenant une accessibilité et une disponibilité à distance pour ses assurés.

Fidèle aux principes qui ont présidé à sa création et dans un souci d'adaptation continue aux enjeux sociétaux, le groupe Macif entend poursuivre sa mission première : se protéger mutuellement et durablement.

Pascal Michard, Adrien Couret, Jean-Philippe Dogneton.

*Sous réserve de l'agrément de l'autorité de tutelle.



Crédit photo : Letizia Le Fur / Onoky / GraphicObsession

2

COMPTES COMBINÉS DU GROUPE EN NORMES FRANÇAISES

2.1 Comptes combinés	44
2.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés	86

2.1 COMPTES COMBINÉS

2.1.1 BILAN

ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>		31 déc. 2019	31 déc. 2018
Notes			
1	Écarts d'acquisition	34 449	42 361
2	Actifs incorporels	140 485	117 665
3	Placements des entreprises d'assurance	32 758 824	31 879 755
	<i>Terrains et constructions</i>	1 206 908	1 182 199
	<i>Placements dans les entreprises liées et avec lesquelles existe un lien de participation</i>	272 374	234 852
	<i>Autres placements</i>	31 279 542	30 462 704
4	Placements représentant les engagements en unités de compte	616 802	497 923
5	Placements des autres entreprises	121 618	103 274
6	Titres mis en équivalence	209 109	200 453
7	Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	1 003 027	733 313
8	Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	905 728	852 973
9	Créances sur les entreprises du secteur bancaire	295 846	321 379
10	Autres créances	225 597	263 351
11	Autres actifs	129 838	96 937
12	Comptes de régularisation - actif	437 155	441 776
	<i>Frais d'acquisition reportés</i>	123 039	108 521
	<i>Autres</i>	314 116	333 255
	Différences de conversion - actif	-	-
Total de l'actif		36 878 477	35 551 160

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>		31 déc. 2019	31 déc. 2018
Notes			
13	Capitaux propres Groupe	3 249 155	3 104 988
	<i>Capital social et fonds équivalents</i>	268 626	266 255
	<i>Primes</i>	-	-
	<i>Réserves</i>	2 836 774	2 644 143
	<i>Résultat net</i>	143 755	194 591
14	Intérêts minoritaires	53 330	46 760
15	Passifs subordonnés	543 457	543 509
16	Provisions techniques brutes	31 432 840	30 333 696
	<i>Provisions techniques vie</i>	22 980 180	22 343 749
	<i>Provisions techniques non-vie</i>	8 452 661	7 989 947
	Provisions techniques en unités de compte	616 802	497 923
17	Provisions pour risques et charges	184 361	197 343
18	Dettes nées des opérations d'assurance et de réassurance	212 231	192 886
	Dettes représentées par des titres	-	-
19	Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	115 793	170 349
20	Autres dettes	447 270	438 942
21	Comptes de régularisation - passif	23 238	24 764
	Différences de conversion - passif	-	-
Total du passif		36 878 477	35 551 160

2

2.1

ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

<i>(en milliers d'euros)</i>		31 déc. 2019	31 déc. 2018
Engagements reçus		90 152	100 603
	<i>Entreprises d'assurance</i>	90 152	100 603
	<i>Entreprises du secteur bancaire</i>	-	-
	<i>Autres entreprises</i>	-	-
Engagements donnés		1 232 166	1 027 034
	<i>Entreprises d'assurance</i>	1 231 913	1 023 695
	<i>Entreprises du secteur bancaire</i>	-	-
	<i>Autres entreprises</i>	253	3 339

2.1.2 COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros) Notes	31 déc. 2019				31 déc. 2018
	Non-vie	Vie	Autres	Total	Total
Primes émises	4 304 069	2 215 524	-	6 519 593	6 223 226
Variation des primes non acquises	-30 503	-468	-	-30 971	-15 452
23 Primes acquises	4 273 566	2 215 056	-	6 488 622	6 207 774
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	-	-	71 363	71 363	72 646
Autres produits d'exploitation nets de charges	-139 881	-27 946	-	-167 827	-154 968
24 Produits financiers nets de charges	218 893	624 978	30 608	874 479	719 983
Total des produits d'exploitation courants	4 352 579	2 812 088	101 971	7 266 637	6 845 435
25 Charges des prestations d'assurance	-3 662 018	-2 639 068	-	-6 301 086	-5 804 152
26 Charges ou produits nets des cessions en réassurance	208 691	-1 811	-	206 880	54 929
27 Charges des autres activités	-	-	-69 485	-69 485	-69 591
27 Charges de gestion	-682 406	-131 564	-	-813 970	-755 008
Total des charges d'exploitation courantes	-4 135 733	-2 772 443	-69 485	-6 977 661	-6 573 822
Résultat de l'exploitation courante	216 846	39 645	32 486	288 977	271 613
Autres produits nets				-28 725	-24 754
28 Résultat exceptionnel				-12 677	6 312
29 Impôts sur les résultats				-88 663	-56 741
Résultat net des entreprises intégrées				158 912	196 430
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence				7 049	10 772
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition				-7 912	-8 290
Résultat net de l'ensemble combiné				158 050	198 912
Intérêts minoritaires				14 295	4 320
Résultat net - part du Groupe				143 755	194 591

2.1.3 ANNEXE AUX COMPTES COMBINÉS

2.1.3.1 Informations générales

PRÉSENTATION DU GROUPE MACIF

Macif Sgam, société de groupe d'assurance mutuelle, est la structure combinante du groupe Macif.

Régie par le Code des assurances, son siège social est situé 2 et 4 rue de Pied-de-Fond à Niort. Macif Sgam est identifiée sous le numéro 493 754 261.

Pour répondre aux besoins des sociétaires-clients, le groupe Macif est présent dans les domaines de l'assurance dommages, de l'assurance santé, de la prévoyance, de l'assurance-vie, de l'épargne, du crédit et de la banque. Il exerce également des activités dans le secteur de la gestion d'actifs.

Les états financiers combinés comprennent les comptes de Macif Sgam et ceux des entités faisant partie du périmètre de combinaison.

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Au 31 décembre 2019, les états financiers combinés du groupe Macif sont établis en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France, pour les groupes d'assurance.

Les principaux textes applicables sont :

- La loi n° 94-679 du 8 août 1994 et son décret d'application n° 95-883 du 31 juillet 1995 ;
- L'ordonnance n° 2015-900 du 23 juillet 2015 et son décret d'application n° 2015-903 du 23 juillet 2015 ;
- Le Code des assurances ;
- La version consolidée du règlement du Comité de la réglementation comptable (CRC) n° 2000-05 au 1^{er} janvier 2017, intégrant notamment les modifications introduites par les règlements ANC n° 2015-09 du 23 novembre 2015 et n° 2016-11 du 12 décembre 2016.

Sous réserve des dispositions particulières prévues dans les textes précités :

- Le règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance, modifié par le règlement ANC n° 2016-12 du 12 décembre 2016, pour les entreprises d'assurance ;
- La version consolidée du règlement CRC n° 99-07 au 1^{er} janvier 2017, pour les entreprises du secteur bancaire ;
- Le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement n° 2015-06 du 23 novembre 2015 et suivants, pour les autres entités.

PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Le groupe Macif présente ses états financiers conformément aux états modèles prévus par la version consolidée du règlement du Comité de la réglementation comptable (CRC) n°2000-05 au 1^{er} janvier 2017. Les états financiers sont exprimés en milliers d'euros arrondis au millier d'euros le plus proche.

ESTIMATIONS ET JUGEMENTS

Pour établir ses comptes combinés, le groupe Macif doit procéder à des estimations et poser des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges ainsi que des informations données dans les notes de l'annexe.

Le groupe Macif revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des nouvelles conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses, ou de conditions économiques différentes, les montants figurant dans les états financiers futurs pourraient différer des estimations actuelles.

Au 31 décembre 2019 les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et de jugements, sont les suivants :

- Les passifs relatifs aux contrats d'assurance, avec les projections de sinistralité, de marges futures, les tables de mortalité et les taux d'actualisation ;
- Les dépréciations durables au travers des seuils de déclenchement et des montants de dépréciations constitués ;
- Les écarts d'acquisition au travers des flux de trésorerie futurs, des taux d'actualisation et de croissance utilisés pour réaliser les tests de dépréciation ;
- Les passifs sociaux, dont l'évaluation s'appuie sur des hypothèses de taux d'actualisation, table de mortalité, rotation des effectifs ;
- La part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance, avec l'application des contrats de réassurance à chacun des exercices de survenance concernés.

Ces estimations et jugements sont détaillés dans les notes des postes d'actifs et de passifs concernés.

2.1.3.2 Faits marquants et événements postérieurs à la clôture

FAITS MARQUANTS

Gouvernance

Le conseil d'administration de Macif Sgam du 27 mai 2019 a élu M. Pascal Michard en qualité de président en remplacement de M. Alain Montarant. M. Pascal Michard devient également président du conseil d'administration de la Macif.

Ce même conseil a également nommé :

- M. Adrien Couret en qualité de directeur général en remplacement de M. Jean-Marc Raby ;
- M. Jean-Philippe Dogneton en qualité de directeur général délégué.

Partenariats et alliances**Projet de rapprochement entre le groupe Macif et le groupe Aésio**

Après la signature en décembre 2018 du protocole d'accord définitif entre les groupes Macif et Aésio en vue du projet de création du futur nouveau groupe Macif-Aésio et suite à la constitution d'une structure commune en prévoyance (Prévoyance Aésio Macif) dont l'activité opérationnelle a démarré début 2019, des travaux ont été menés tout au long de l'exercice 2019. Ces travaux ont conduit à la signature début 2020 d'un pacte fondateur qui formalise l'ambition commune et les principes de structuration et de gouvernance qui président à la création d'un Groupe commun pour apporter une réponse différenciante, moderne et performante aux attentes et besoins des sociétaires et des adhérents.

Toutes les modalités envisagées en termes de structuration et de gouvernance seront soumises à l'agrément de l'ACPR.

Sécurimut

Depuis novembre 2019, le groupe Macif contrôle 100 % du capital social de Sécurimut suite au rachat de l'intégralité des actions détenues par les associés fondateurs, représentant 33 % du capital de Sécurimut.

Cession des filiales polonaises (Tuw et Macif Zycie)

La Macif a signé en avril 2018 un contrat de cession portant sur la totalité des titres qu'elle détient dans la société Tuw. Suite à l'obtention de l'autorisation de la KNF (autorité de contrôle polonaise), il a été procédé à la réalisation définitive de la cession en février 2019.

La Macif et Mutavie ont signé en janvier 2019, un contrat de cession portant sur la totalité des titres détenus par la Macif et Mutavie dans le capital de Macif Zycie. Suite à l'obtention de l'autorisation de la KNF, il a été procédé à la réalisation définitive de la cession en août 2019.

Simplification de la branche courtage d'Apivia Mutuelle

Apivia Mutuelle a engagé en 2019 des travaux de simplification juridique de sa branche courtage. Les entités Apivia Santé, Apivia Prévoyance, GIE Apivia Courtage et Concept Holding ont ainsi été absorbées par Apivia Participations renommée Apivia Courtage, société par actions simplifiée détenue à 100 % par Apivia Mutuelle.

Substitution de la Mutuelle nationale des fonctionnaires des collectivités territoriales (MNFCT) par Apivia Mutuelle

Le 30 octobre 2019, l'ACPR a autorisé l'opération de substitution de la MNFCT par Apivia Mutuelle à effet du 1^{er} janvier 2020.

Projet de fusion d'Apivia Mutuelle et de Macif-Mutualité

Le 26 février 2019, le conseil d'administration de Macif Sgam a autorisé l'ouverture d'un processus d'instruction technique relatif au projet de fusion entre Apivia Mutuelle et Macif-Mutualité.

L'assemblée générale de Macif-Mutualité du 27 avril 2019 et l'assemblée générale d'Apivia Mutuelle du 18 mai 2019 en ont approuvé le pacte fondateur.

Éléments financiers**Sinistralité climatique et catastrophes naturelles**

En 2019, après un début de premier semestre plutôt clément en terme de charge climatique, un événement grêle survenu les 15 et 16 juin (estimé à 65 millions d'euros) a porté la charge climatique au niveau de celle observée à la même date en 2018. Le second semestre a été marqué par une fréquence significative d'événements orageux et de grêles.

Concernant les catastrophes naturelles (CatNat), l'année 2019 est à nouveau marquée par une sécheresse dont la charge est évaluée à 80 millions d'euros et par des inondations survenues en fin d'année pour un montant estimé à 15 millions d'euros. La parution des arrêtés CatNat, notamment au mois d'août 2019, relatifs à la sinistralité sécheresse de 2018, ainsi que l'évolution des coûts moyens, ont conduit à une réévaluation de la charge sécheresse 2018 désormais portée à 150 millions d'euros.

Globalement, l'ensemble des événements climatiques et CatNat représente sur l'année une charge de 400 millions d'euros. Après prise en compte de la réassurance et impôts, l'impact sur le résultat net - part du Groupe ressort à -92 millions d'euros.

Provisions mathématiques des rentes

Suite à la baisse du Taux moyen des emprunts d'État (TME) le taux de référence servant à l'actualisation des provisions mathématiques des rentes a été ramené de 0,68 % fin 2018 à 0,20 % fin 2019.

Cette diminution du taux d'actualisation a conduit à un rechargement des provisions mathématiques des rentes pour un montant de 73 millions d'euros. Après impôts, cette charge impacte le résultat net - part du Groupe à hauteur de -48 millions d'euros.

FGAO : taux d'inflation retenu pour la revalorisation des provisions pour sinistres à payer

Jusqu'au 31 décembre 2018, les provisions pour sinistres à payer constituées au titre du Fonds de garantie des assurances obligatoires de dommages (FGAO) étaient évaluées sur la base d'un taux d'inflation de 2,25 %.

À partir du 1^{er} janvier 2019, conformément au règlement n°2018-08 de l'autorité des normes comptables, le taux retenu est passé à 2 %.

Ce changement de modalités d'estimation impacte le résultat net - part du Groupe à hauteur de +24 millions d'euros.

Programme plateforme digitale Groupe

En 2019, le groupe Macif a lancé un vaste chantier de refonte de ses systèmes d'information, mobilisant l'ensemble des équipes métiers et informatiques au titre du programme plateforme digitale Groupe.

Les trois métiers assurance sont concernés (Dommages, Finance/Épargne, Santé/Prévoyance).

Ce programme d'investissement doit se poursuivre jusqu'en 2023.

Au 31 décembre 2019, ce programme impacte le résultat net - part du Groupe à hauteur de -10 millions d'euros.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

L'épidémie du coronavirus, dont l'ampleur et la durée sont encore inconnues, s'est propagée dans le monde entier depuis janvier 2020. Pour faire face à cette crise sanitaire, la France a pris des mesures de confinement afin de limiter la propagation du virus.

Dans ce contexte, le groupe Macif s'est organisé en interne afin d'assurer la poursuite de ses activités et la continuité de ses services pour ses sociétaires. Le groupe Macif surveille également ses expositions face à la pandémie, notamment l'impact de la crise sanitaire sur l'environnement économique et financier, les marchés financiers, son volume d'activité, etc.

Les impacts de cette crise sanitaire sur les comptes 2020 et ses conséquences sur le groupe Macif ne sont pas encore connus à la date d'établissement du présent rapport. Il s'agit d'un événement postérieur à la clôture qui n'a pas d'impact sur les comptes de l'exercice 2019.

2.1.3.3 Périmètre**DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE**

Les comptes combinés regroupent les états financiers de Macif Sgam et des entités dont elle a le contrôle, ou dans lesquelles elle exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière.

Dans l'appréciation du contrôle, il est tenu compte :

- Des droits de vote potentiels, actuellement exerçables ou convertibles (y compris les options en dehors de la monnaie), détenus tant par l'entreprise que par des tiers ;
- Et, le cas échéant, des clauses spécifiques prévues par les statuts ou les pactes d'actionnaires.

Les entreprises dont la contribution est non significative sont exclues du périmètre de consolidation même si le groupe Macif dispose d'un contrôle exclusif, conjoint ou d'une influence notable sur ces structures. Ces exclusions sont sans impact sur les comptes combinés, la contribution des participations concernées restant non significative à l'échelle des comptes combinés du Groupe.

MÉTHODES DE CONSOLIDATION**Combinaison**

Sont consolidées selon la méthode dite de combinaison les entreprises liées entre elles en vertu d'accords prévoyant :

- Soit une direction commune ;

- Soit des services communs assez étendus pour engendrer un comportement commercial, technique ou financier commun ;
- Soit des relations de réassurance importantes et durables en vertu de dispositions contractuelles, statutaires ou réglementaires.

Cette méthode consiste à agréger les comptes des entreprises incluses dans le périmètre de combinaison après retraitement aux normes du Groupe. Cela conduit à additionner les fonds propres des entités combinées dans ceux du Groupe. Pour le groupe Macif, cette méthode est appliquée pour la combinaison :

- Des sociétés d'assurance mutuelle relevant du Code des assurances ;
- Des mutuelles relevant du Code de la mutualité.

Intégration globale

Les entreprises contrôlées de façon exclusive sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif est présumé lorsque le Groupe :

- Dispose de droits substantifs pour diriger les activités clés ;
- Dispose de droits (ou est exposé) à des rendements variables ;
- A la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir dont il dispose.

Intégration proportionnelle

Les entreprises contrôlées de façon conjointe sont consolidées par intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entité exploitée en commun par un nombre limité d'associés, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

Deux éléments sont essentiels à l'existence d'un contrôle conjoint :

- Un nombre limité d'associés partageant le contrôle : le partage suppose qu'aucun associé n'est susceptible à lui seul de pouvoir exercer un contrôle exclusif en imposant ses décisions aux autres ;
- Un accord contractuel : cet accord prévoit l'exercice du contrôle conjoint sur l'activité économique de l'entité exploitée en commun, et établit les décisions essentielles nécessitant le consentement des associés participant au contrôle conjoint.

Mise en équivalence

Cette méthode de consolidation est retenue pour les sociétés dans lesquelles le groupe Macif exerce une influence notable sur les politiques financière et opérationnelle, sans pour autant en avoir le contrôle.

L'influence notable est présumée dès lors que le Groupe possède une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote.

La quote-part de résultat postérieure à l'acquisition est comptabilisée en résultat, tandis que la quote-part dans les variations de réserves postérieures à l'acquisition, est comptabilisée en « Autres réserves ».

COMPTES COMBINÉS DU GROUPE EN NORMES FRANÇAISES

COMPTES COMBINÉS

Au 31 décembre 2019, le groupe Macif rassemble 33 structures consolidées comme suit.

	31 déc. 2019	31 déc. 2018	Variation
Structures combinées	8	8	-
Structures consolidées par intégration globale	20	23	-3
Structures consolidées par intégration proportionnelle	1	1	-
Structures consolidées par mise en équivalence	4	4	-
Total	33	36	-3

LISTE DES ENTITÉS COMBINÉES

Dénomination sociale	Pays	Méthode*	31 déc. 2019		31 déc. 2018	
			% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
Dommages						
Macif Sgam	France	Combinante	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Macif SAM	France	Combinée	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Macifilia	France	IG	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%
Thémis	France	IG	99,95%	99,95%	99,95%	99,95%
Compagnie Foncière Macif	France	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Foncière de Lutèce	France	IG	97,71%	97,71%	97,71%	97,71%
Lesseps Promotion	France	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
M. A&S	France	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Marseille Grand Littoral	France	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Siem	France	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SNC Paranjou	France	IG	99,98%	97,69%	99,98%	97,67%
Groupe IMA	France	MEE	28,83%	28,83%	27,80%	27,80%
Inter Mutuelles Entreprises (IME)	France	MEE	40,00%	40,00%	40,00%	40,00%
Macif Participations	France	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Macif Innovation	France	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Finance/Épargne						
GIE Macif Finance Épargne	France	IG	100,00%	99,31%	100,00%	99,31%
Mutavie	France	IG	98,47%	98,47%	98,47%	98,47%
Socram Banque	France	MEE	33,72%	33,72%	33,72%	33,72%
Macifin'	France	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
AXE France	France	MEE	50,00%	49,24%	50,00%	49,24%
Santé/Prévoyance						
UMG Macif Santé Prévoyance	France	Combinée	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Macif-Mutualité	France	Combinée	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Apivia Mutuelle	France	Combinée	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Mutuelle nationale des personnels Air France (MNPAF)	France	Combinée	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
IBAMEO (ex MPIBM)	France	Combinée	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Mutuelle nationale des fonctionnaires des collectivités territoriales (MNFTCT)	France	Combinée	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Sécurimut	France	IG	100,00%	99,63%	67,00%	66,63%
Apivia Courtage (ex Apivia Participations)	France	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Apivia Santé	France		-	-	100,00%	100,00%
Concept Holding	France		-	-	100,00%	100,00%
Apivia Prévoyance	France		-	-	100,00%	100,00%
GIE Couleurs Mutuelles	France	IG	94,78%	94,78%	94,70%	94,70%
Prévoyance Aésio Macif (PAM)	France	IP	50,00%	50,00%	50,00%	50,00%
Gestion d'actifs						
OFI Holding	France	IG	60,93%	60,93%	60,93%	60,93%
OFI Asset Management (OFI AM)	France	IG	100,00%	60,93%	100,00%	60,93%
OFI Advisers	France	IG	100,00%	60,93%	100,00%	60,93%

*IG : intégration globale.
MEE : mise en équivalence.
IP : intégration proportionnelle.

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE

Acquisitions et entrées dans le périmètre

- **Sécurimut** : en novembre 2019, le groupe Macif s'est porté acquéreur de la part détenue par les associés fondateurs de cette entité, soit 33 % du capital. À l'issue de cette opération, le pourcentage d'intérêt du groupe Macif passe de 66,93 % à 99,63 %. Cette opération ne génère pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

Cessions et sorties du périmètre

Aucune cession ou sortie de périmètre n'est intervenue au 31 décembre 2019.

Autres mouvements

- Fusion des entités Apivia Santé, Apivia Prévoyance, Apivia Participations, Concept Holding et du GIE Apivia Courtage : Apivia Mutuelle a engagé en 2019 des travaux de simplification juridique de la branche courtage de son activité. Ces travaux ont conduit les entités Apivia Santé, Apivia Prévoyance, Apivia Participations, Concept Holding et le GIE Apivia Courtage à fusionner. Cette opération concerne des entités déjà consolidées par le groupe Macif (à l'exception du GIE Apivia Courtage). Elle ne génère aucun impact significatif sur les comptes du Groupe.

EFFETS DES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

	31 déc. 2019		
	Résultat net Groupe	Réserves Groupe	Capitaux propres Groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>			
IMA	-	-202	-202
Sécurimut	-	-1 690	-1 690
Autres	-	-	-
Total	-	-1 892	-1 892



2.1

ENTITÉS NON CONSOLIDÉES DÉTENUES À PLUS DE 20 %

Le tableau ci-dessous présente les principales entités détenues directement ou indirectement à plus de 20 %.

Ces entités ne sont pas retenues dans le périmètre de combinaison car leurs contributions aux comptes du Groupe ne sont pas significatives.

	Siège social	Quote-part du capital détenu en %	
		31 déc. 2019	31 déc. 2018
France Forêts 1	France	50,50%	50,50%
France Forêts 2	France	50,50%	50,50%
SCI Omega 16	France	49,14%	49,14%
SAPS	Algérie	41,00%	41,00%
Swen Capital Partners	France	30,67%	33,51%
Tuw	Pologne	0,00%	32,66%
Darva SA	France	24,64%	24,64%
Esfm	France	23,61%	23,61%
Crystal	France	20,71%	20,71%
SCI Galvani	France	48,85%	48,85%
SCS Mutavie 2	France	98,27%	98,27%
Infravia Capital Partners	France	9,14%	21,33%
Colombus Sunlight	France	20,84%	20,72%

ENTITÉS DÉTENUES ENTRE 10 % ET 20 %

Sont présentées ci-dessous les principales entités détenues, directement ou indirectement, entre 10 % et 20 %.

	Siège social	31 déc. 2019		
		Quote-part du capital détenu (%)	Capitaux propres	Résultat net
<i>(en milliers d'euros)</i>				
OPPCI Les Miroirs ¹	France	19,65%	141 981	11 291
SPPICAV Placement Ciloger ¹	France	19,68%	36 482	1 778
SPPICAV Imocominvest ¹	France	19,40%	71 991	4 337
Syneteristiki Asfalistiki ¹	Grèce	18,73%	27 125	103
SCPI Placement Ciloger 3 ¹	France	17,77%	7 434	40
SRS Holding ¹	France	17,51%	99 884	16 028
European Office Income Venture (EOIV) ¹	France	15,16%	-35 549	-907
SPPICAV Imocominvest 2 ¹	France	14,38%	121 190	8 076
Eurooffice SAS ¹	France	12,60%	82 589	27 745
Foncière de Bagan ²	Luxembourg	11,74%	15 813	10 435
Coopest ¹	Belgique	11,48%	12 448	142
Fosca II ¹	Luxembourg	10,06%	262 311	219 318
Ofivalmo Partenaires ¹	France	10,00%	15 582	386

¹ Données au 31 décembre 2018.

² Données au 30 juin 2019.

2.1.3.4 Principes et méthodes de consolidation

DATE DE CLÔTURE

Toutes les entités présentes dans le périmètre de combinaison du groupe Macif clôturent leurs comptes au 31 décembre. Le compte de résultat combiné intègre ceux des entités nouvellement consolidées, à compter de leur date d'entrée dans le périmètre de combinaison. Il intègre également les comptes de résultat des entités cédées en cours d'exercice, jusqu'à leur date de cession.

CONVERSION MONÉTAIRE

Conversion des comptes

La devise d'établissement des comptes combinés du groupe Macif est l'euro. Les montants présentés dans les états financiers sont arrondis au millier d'euros le plus proche. Les états financiers combinés n'intègrent pas d'états financiers d'entités dont la devise fonctionnelle (c'est-à-dire celle du système économique dans lequel l'entité se situe) n'est pas l'euro.

Transactions en devises

Les transactions en devises sont converties en euros en utilisant les taux de change en vigueur à la date de la transaction. À chaque clôture, les éléments en devises inscrits au bilan sont convertis au cours de clôture. Les gains et pertes en résultant sont comptabilisés en résultat de l'exercice.

OPÉRATIONS INTERNES ENTRE SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Toutes les transactions sont éliminées, y compris les actifs et passifs réciproques significatifs et les résultats internes au Groupe. Les plus-values résultant de cessions intragroupes sont éliminées à hauteur de la quote-part

du Groupe dans l'entreprise considérée. Par exception, les moins-values sont maintenues en totalité si elles répondent aux critères de dépréciation durable.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels des sociétés acquises

Les actifs, passifs et passifs éventuels des sociétés acquises qui répondent à la définition d'actifs et passifs identifiables sont comptabilisés à la valeur d'utilité à la date d'acquisition, à l'exception des passifs d'assurance qui sont maintenus à leur valeur comptable antérieure à la date d'acquisition si celle-ci est conforme aux principes comptables du Groupe.

La date d'acquisition à partir de laquelle le Groupe consolide les comptes de l'entreprise acquise correspond à la date de prise de contrôle effective.

Les opérations d'acquisition ou de cession d'intérêts minoritaires qui n'ont pas d'incidence sur le contrôle exercé sur la filiale ne remettent pas en cause les évaluations des actifs et passifs identifiés, déterminées à la date de la prise de contrôle. L'écart dégagé est affecté en totalité en écart d'acquisition.

Dans le cadre d'une prise de contrôle effectuée par étapes, les intérêts minoritaires antérieurement détenus par le Groupe sont réévalués. L'ajustement correspondant est comptabilisé en réserves avec, le cas échéant, une modification de l'écart d'acquisition se rapportant aux acquisitions antérieures.

ÉCART D'ACQUISITION

Comptabilisation

Un écart de première consolidation est constaté lors de l'entrée d'une entité dans le périmètre de combinaison. Il représente la différence entre le prix de revient de l'activité (ou des titres) de la société acquise et la valeur d'utilité nette des actifs, passifs et passifs éventuels correspondant à la date d'acquisition. Cet écart est affecté en écart d'évaluation s'il porte sur des éléments corporels ou incorporels identifiables. Le solde non affecté est considéré comme un écart d'acquisition.

Si l'écart d'acquisition est négatif, cela correspond généralement soit à une plus-value potentielle du fait d'une acquisition effectuée dans des conditions avantageuses, soit à une rentabilité insuffisante de l'entreprise acquise. L'écart d'acquisition est alors rapporté au résultat sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les conditions déterminées lors de l'acquisition. Sauf cas exceptionnels dûment justifiés dans l'annexe, la constatation d'écarts d'évaluation positifs ne peut générer un écart d'acquisition négatif.

Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif du bilan dans la rubrique « Écarts d'acquisition ».

L'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise peut être ajustée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, le montant de l'écart d'acquisition ne peut être modifié que dans des cas très spécifiques : ajustement de prix, corrections d'erreurs, ou reconnaissance ultérieure d'un impôt différé qui ne répondait pas aux critères d'activation à la date du regroupement.

L'écart d'acquisition est alloué aux segments opérationnels auxquels est affecté le portefeuille ou l'entité nouvellement acquise.

Amortissement et dépréciation

Les écarts d'acquisition pour lesquels il existe une limite prévisible à la durée pendant laquelle ils procureront des avantages économiques au Groupe font l'objet d'un amortissement linéaire sur cette durée ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur dix ans. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est réalisé.

Les écarts d'acquisition pour lesquels il n'existe pas une limite prévisible à la durée pendant laquelle ils procureront des avantages économiques au Groupe ne font pas l'objet d'un amortissement. Un test de dépréciation est réalisé au moins une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur.

Ce test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'entité à sa valeur actuelle. La valeur actuelle est déterminée par la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie de l'actif ou de l'entité concernée. Si sa valeur actuelle devient inférieure à la valeur comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. Les dépréciations comptabilisées sur un écart d'acquisition ont un caractère irréversible. Elles ne peuvent être reprises que lors de la cession de l'entité concernée. La dépréciation est affectée en priorité à l'écart d'acquisition, puis aux autres actifs non courants de l'entité (immobilisations corporelles et incorporelles) au *pro rata* de leur valeur comptable.

La charge de dépréciation éventuelle est comprise dans les « Dotations aux amortissement des écarts d'acquisition ».

Décomptabilisation

Les écarts d'acquisition sont décomptabilisés lors de la cession des actifs ou entités auxquels ils se rattachent.

Le résultat de cession est déterminé en tenant compte de cette sortie d'actif.

SEGMENTATION SECTORIELLE

Dans l'annexe, l'information sectorielle est présentée conformément au règlement CRC 2000-05. Elle propose une ventilation des données financières selon trois activités :

- Assurance non-vie ;
- Assurance-vie ;
- Autres.

Dans le rapport de gestion, l'information sectorielle reflète la structure d'organisation interne et de gestion du groupe Macif. Chaque entité du Groupe est affectée à un secteur donné en fonction de son activité. Quatre secteurs d'activité sont identifiés :

- Dommages ;
- Finance/Épargne ;
- Santé/Prévoyance ;
- Gestion d'actifs.

Le tableau ci-après détaille l'affectation des entités du Groupe aux activités présentées dans le rapport de gestion et dans les états financiers. Ils permettent de mettre en exergue que certaines entités du Groupe sont agréées pour réaliser simultanément des opérations d'assurance non-vie et vie.

Entités du Groupe	Ventilation présentée dans l'annexe			Ventilation présentée dans le rapport de gestion			
	Non-vie	Vie	Autres	Dommages	Finance/ Épargne	Santé/ Prévoyance	Gestion d'actifs
Dommages							
Macif Sgam	X			X			
Macif SAM	X			X			
Macifilia	X			X			
Thémis	X			X			
Compagnie Foncière Macif	X			X			
Foncière de Lutèce	X			X			
Lesseps Promotion	X			X			
M. A&S	X			X			
Marseille Grand Littoral	X			X			
Siem	X			X			
SNC Paranjou	X			X			
Groupe Inter Mutuelles Assistance (IMA)	X			X			
Inter Mutuelles Entreprises (IME)	X			X			
Macif Participations	X			X			
Macif Innovation	X			X			
Finance/Épargne							
GIE Macif Finance Épargne	X				X		
Mutavie	X	X			X		
Socram Banque	X				X		
Macifin'	X				X		
Axe France	X				X		
Santé/Prévoyance							
UMG Macif Santé Prévoyance	X					X	
Macif-Mutualité	X	X				X	
Apivia Mutuelle	X					X	
Mutuelle nationale des personnels Air France (MNPAF)	X					X	
IBAMEO (ex MPIBM)	X					X	
Mutuelle nationale des fonctionnaires des collectivités territoriales (MNFCT)	X	X				X	
Sécurimut	X					X	
Apivia Courtage (ex Apivia Participations)	X					X	
GIE Couleurs Mutuelles	X					X	
Prévoyance Aésio Macif (PAM)	X	X				X	
Gestion d'actifs							
OFI Holding			X				X
OFI Asset Management (OFI AM)			X				X
OFI Advisers			X				X

2.1.3.5 Principes et méthodes d'évaluation

ACTIFS INCORPORELS

Un actif incorporel est un actif non monétaire, sans substance physique et identifiable (c'est-à-dire pouvant être séparé et vendu, transféré, concédé, loué ou échangé ou résultant de droits contractuels ou légaux).

Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche engagées par le groupe Macif sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les dépenses de développement sont comptabilisées en tant qu'actifs incorporels si le projet concerné répond aux critères suivants :

- Faisabilité technique ;
- Intention d'achever l'actif et de l'utiliser ou le vendre ;
- Capacité à utiliser ou vendre l'actif ;
- Probabilité d'avantages économiques futurs (existence d'un marché ou utilisation en interne) ;
- Disponibilité des ressources financières nécessaires à l'achèvement ;
- Fiabilité de la mesure des dépenses attribuables à l'immobilisation.

Les coûts de développement, et ceux directement attribuables pour que l'immobilisation puisse être exploitée, sont cumulés puis amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation de l'actif concerné, à partir de sa mise en service. La durée moyenne d'amortissement est de cinq ans.

Logiciels

Les licences acquises sont comptabilisées à leur coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les coûts immobilisables se composent des coûts directement engagés pour la production des logiciels à usage interne. Les coûts qui ne sont pas immobilisables sont enregistrés en charges de la période.

La durée d'utilité estimée la plus fréquente est de trois ans pour les logiciels bureautiques et de cinq ans pour les autres logiciels.

Autres actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entité, et que le coût de ces actifs peut être évalué de façon fiable, sur la base d'hypothèses raisonnables et documentées.

Les actifs incorporels sont évalués initialement au coût d'acquisition ou de production. Ils sont ensuite amortis suivant le mode estimé le plus représentatif de leur utilisation, à partir de la date de leur mise en service, et sur la plus courte de leur durée d'utilisation probable. La durée d'amortissement la plus fréquente est de cinq ans ou, le cas échéant, la durée de leur protection juridique. Les tests de perte de valeur, pratiqués au moins une fois par an, permettent de déterminer s'il est nécessaire de constater des dépréciations complémentaires.

PLACEMENTS

Placements immobiliers

Au bilan, les placements immobiliers sont présentés dans les rubriques « Terrains et constructions ». Ils regroupent les terrains non construits, les immeubles bâtis et parts/actions de sociétés immobilières non cotées, les parts/actions de sociétés foncières non cotées et les stocks/avances sur acomptes des sociétés immobilières.

Valorisation

La valeur brute de ces placements correspond à leur coût d'acquisition (prix d'achat net de frais relatifs à l'acquisition ou de production). Les coûts des travaux d'amélioration sont portés en augmentation de la valeur brute des immeubles.

Pour les immeubles bâtis, la valeur brute est répartie selon cinq composants. Les composants des immeubles (hors terrain) sont amortis linéairement sur leur durée d'utilisation, en tenant compte de leur valeur résiduelle, si celle-ci peut être estimée de façon fiable. Les durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

	Bureaux standing	Bureaux exploitation	Bureaux placement
Terrains	Non Amort.	Non Amort.	Non Amort.
Constructions	100 ans	60 ans	60 ans
Façades et étanchéité	30 ans	30 ans	30 ans
Installations techniques	20 ans	20 ans	20 ans
Agencements	10 ans	10 ans	10 ans

	Centres commerciaux	Autres bâtiments	Entrepôts
Terrains	Non Amort.	Non Amort.	Non Amort.
Constructions	50 ans	50 ans	30 ans
Façades et étanchéité	25 ans	20 ans	25 ans
Installations techniques	20 ans	15 ans	15 ans
Agencements	15 ans	10 ans	10 ans

La valeur de réalisation des placements immobiliers est déterminée à la clôture en fonction d'expertises indépendantes ou, entre chaque expertise, d'une actualisation de la valeur précédente s'appuyant sur plusieurs critères (notamment la valeur de rendement, la valeur de reconstruction, la valeur de marché).

Dépréciation

Lors de chaque clôture, le groupe Macif apprécie s'il existe un indice de perte de valeur des actifs.

La valeur d'usage des immeubles d'exploitation détenus à long terme est généralement égale à leur valeur comptable, sauf si le bien doit être cédé à brève échéance.

Concernant l'immobilier de placement, en cas de baisse de valeur significative, une dépréciation est comptabilisée pour ramener sa valeur comptable à sa valeur recouvrable ou à sa valeur d'expertise si cette dernière est plus élevée. La valeur recouvrable des placements immobiliers correspond :

- À la valeur vénale, telle qu'elle ressort de l'expertise obligatoire, pour les placements devant être cédés à brève échéance ;
- À la valeur d'usage déterminée en fonction des avantages économiques futurs attendus, pour les placements devant être conservés.

Cette dépréciation est reprise par le compte de résultat en cas de reprise de valeur.

Crédit-bail

Les actifs immobiliers financés par des contrats de location financière sont comptabilisés à l'actif sur la base de la valeur actuelle des loyers des crédits-bails et de l'option d'achat. Après leur entrée au bilan, ils sont amortis selon des modalités identiques à celles décrites ci-dessus. Au passif, une dette correspondante est constatée en « Dettes envers les entreprises du secteur bancaire ». Elle est amortie selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus locatifs sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée des contrats de location en cours.

Placements dans les entreprises liées et entreprises avec lien de participation

Les placements dans les entreprises liées et entreprises avec lesquelles existe un lien de participation sont principalement composés de valeurs mobilières et de prêts.

Ces placements figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

La valeur de réalisation de ces placements est déterminée en fonction de critères appropriés (notamment dernier cours pour les titres cotés, valeur d'utilité pour les titres non cotés).

Les modalités de détermination de la provision pour dépréciation à caractère durable sont identiques à celles décrites pour les autres placements relevant de l'article R. 343-10 du Code des assurances.

Autres placements

La distinction entre les placements relevant des articles R. 343-9 et R. 343-10 se fait en conformité avec les articles du Code des assurances.

Les valeurs amortissables énumérées aux 1°, 2°, 2° bis et 2° ter de l'article R. 332-2, autres que les obligations et les parts indexées, les parts de fonds communs de créance et

les titres participatifs, sont classés à l'article R. 343-9. Il s'agit principalement des obligations.

Les autres valeurs relèvent de l'article R. 343-10 du Code des assurances. Elles regroupent principalement les actions, les parts d'OPC et les prêts.

Valeurs mobilières relevant de l'article R. 343-9 du Code des assurances

Les valeurs mobilières amortissables relevant de l'article R. 343-9 du Code des assurances sont inscrites au bilan à leur coût d'achat hors intérêts courus.

Lorsque le prix d'achat est différent du prix de remboursement, la différence pour chaque ligne de titres est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres par la comptabilisation, soit d'une charge (surcote) soit d'un produit (décote). Le calcul de l'amortissement des surcotes décotes est principalement réalisé selon la méthode actuarielle.

La valeur de réalisation correspond au dernier cours de Bourse connu au jour de l'inventaire.

Lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une provision pour dépréciation est constituée.

Il n'y a pas de dépréciation systématique en cas de baisse des cours.

Valeurs mobilières relevant de l'article R. 343-10 du Code des assurances

Ces valeurs sont inscrites au bilan à leur prix d'achat (hors intérêts courus et frais d'acquisition).

Leur valeur de réalisation est déterminée comme suit :

- Titres cotés : au dernier cours de Bourse connu au jour de l'inventaire ;
- Titres non cotés : prix d'utilité pour l'entreprise ;
- OPC relevant de la directive UCITS IV et fonds d'investissements (FIA) alternatifs relevant de la directive AIFM : dernière valeur liquidative connue au jour de l'inventaire.

Les modalités de dépréciation des actifs financiers sont fixées par le règlement n° 2015-11 de l'ANC et précisées par l'avis n° 2002-F du comité d'urgence du CNC du 18 décembre 2002.

De plus, l'Autorité des normes comptables, dans les articles 123-7 à 123-9 du règlement 2015-11 précise les règles de dépréciation des valeurs amortissables relevant de l'article R. 343-10, avec notamment un mode de dépréciation différencié selon l'horizon de détention, en distinguant le risque de crédit des autres risques liés aux évolutions du marché.

Ces valeurs font l'objet d'une revue de façon à détecter un risque éventuel de contrepartie qui est le seul risque à provisionner, le Groupe ayant l'intention et la capacité de détenir ces titres jusqu'à leur maturité.

Les provisions sont constatées ligne à ligne lorsque la dépréciation a un caractère durable.

Pour les autres titres cotés, conformément à l'avis du CNC, une moins-value latente de 20 % du prix d'origine pendant six mois consécutifs permet de qualifier le caractère durable de la dépréciation lorsque les marchés sont peu volatils. Ce seuil peut être porté à 30 % lorsque les marchés enregistrent une forte volatilité. Sur la base de la volatilité observée en 2019, le seuil de 20 % a été retenu, à l'identique de 2018.

D'autres critères peuvent venir s'ajouter à cette règle notamment l'existence d'une provision pour dépréciation à l'arrêté précédent.

La valeur d'inventaire des investissements en actions cotées a été déterminée selon la valeur recouvrable de ces placements à l'horizon de détention envisagé.

Cette valeur recouvrable est obtenue en capitalisant la valeur de marché à la date d'inventaire lorsque le titre est considéré comme devant être déprécié et à un taux d'évolution future sur une durée égale à l'horizon de détention des placements (celui-ci dépendant de la durée moyenne de règlement des passifs).

Pour la mise en œuvre du calcul de provisionnement pour dépréciation durable sur les investissements en actions cotées avec une valeur recouvrable, il doit être fixé un taux de recouvrement. Il s'agit du taux moyen de progression des actifs placés en actions sur une période longue.

Pour le déterminer, il a été décidé de prendre un taux « sans risque » et d'y ajouter une prime de risque, celle constatée en moyenne de façon prudente sur des actions par rapport à ce taux sans risque, ce qui a conduit à retenir un taux de 7 %.

Quant à l'horizon de détention, il est de cinq ou huit ans, en cohérence avec la durée du passif.

Cette valeur n'a pas vocation à être modifiée de manière significative sur la période de détention, sauf cas exceptionnel ou connaissance d'un élément objectif nouveau de nature à modifier substantiellement les hypothèses retenues pour la valorisation.

Pour les titres non cotés en moins-values latentes, un examen dossier par dossier est mené à chaque arrêté des comptes en fonction des événements survenus sur les titres.

Pour l'ensemble du portefeuille des placements visés à l'article R. 343-10 du Code des assurances, dans les comptes sociaux, une provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques est comptabilisée au passif lorsque la valeur globale de ces placements est supérieure à leur valeur de réalisation. Dans les comptes combinés, conformément au règlement du Comité de la réglementation comptable (CRC) n° 2000-05, les provisions pour risque d'exigibilité sont éliminées.

CRÉANCES ET DETTES D'EXPLOITATION, AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS

Les créances d'exploitation sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances nées d'opérations d'assurance regroupent principalement les soldes débiteurs des comptes sociétaires et les cotisations acquises non émises.

Les autres actifs se composent principalement des actifs corporels d'exploitation. Ils comprennent également les stocks et encours.

Les actifs corporels d'exploitation sont ceux détenus par le Groupe pour être utilisés dans la fourniture de services ou à des fins administratives, et dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'une période. Ils sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production incluant les dépenses de mise en service, et amortis selon le mode le plus représentatif de la dépréciation économique, suivant la méthode des composants. La durée d'utilité se situe entre trois et vingt ans selon la catégorie d'actifs corporels correspondante.

Les dettes d'exploitation et autres passifs sont enregistrés au coût initial de la transaction.

Comptes de régularisation actif

Frais d'acquisition reportés

Pour les contrats d'assurance non-vie, la part des frais d'acquisition, relative à la période comprise entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime, est constatée à l'actif du bilan dans le poste « Frais d'acquisition reportés » inclus dans le poste « Autres actifs ». La variation des frais d'acquisition reportés est comprise dans les frais d'acquisition au compte de résultat. Ces frais sont calculés sur une base cohérente avec celle utilisée pour le report des primes non acquises. Ils sont amortis sur la durée résiduelle des contrats considérés.

Pour les contrats d'assurance-vie, les frais d'acquisition sont reportés dans la limite des marges nettes futures des contrats. Ils sont amortis sur une durée de dix ans en fonction du rythme d'émergence des marges réévaluées à la clôture de chaque exercice. Si les marges futures se révèlent insuffisantes, un amortissement exceptionnel des frais d'acquisition reportés est pratiqué. Les chargements d'acquisition sont inscrits en produits à répartir sur plusieurs exercices et constatés en résultat sur la base du même rythme.

Autres comptes de régularisation actif

Les autres comptes de régularisation actif regroupent notamment les intérêts courus non échus.

IMPÔTS

Intégration fiscale

Le groupe fiscal de la Macif est régi selon les principes de neutralité définis par l'administration fiscale.

Dans ce cadre, les filiales versent à la Macif, société intégrante, le montant des impôts dont elles auraient été redevables en l'absence d'intégration fiscale.

La société intégrante conserve les économies d'impôts générées du fait de l'existence du groupe fiscal, à

l'exception de certaines entités en phase de démarrage et d'investissement initial.

Au 31 décembre 2019, le périmètre d'intégration fiscale rassemble dix-sept sociétés.

Dénomination sociale	Date d'entrée
Macif SAM (société intégrante)	1997
Macif Participations	1999
Macifilia	2000
Compagnie Foncière Macif	2001
SAS Marseille Grand Littoral	2002
Lesseps Promotion	2002
SAS Siem	2004
SAS Macifimo	2004
Mutavie	2005
Niort Investissements	2005
Thémis	2006
Macifin'	2008
M. A&S	2008
Macif Innovation	2009
HDP Macif 5	2009
HDP Macif 6	2009
Foncière de Lutèce	2009

Impôts différés

Les différences liées à des décalages temporaires existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs figurant au bilan consolidé ainsi que les reports déficitaires d'impôts donnent lieu à la détermination d'impôts différés. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les impôts différés sont comptabilisés en contrepartie du compte de résultat. Par exception, ils sont comptabilisés en contrepartie des capitaux propres s'ils concernent des éléments comptabilisés par réserve.

Tous les passifs d'impôts différés sont comptabilisés.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les différences temporelles et pertes fiscales pourront être imputées.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés. Ils sont compensés lorsque l'entreprise a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que ceux-ci concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale sur la même entité imposable.

CAPITAUX PROPRES GROUPE

Capital social et fonds équivalents

La ligne « Capital social et fonds équivalents » correspond aux soldes comptables sociaux de Macif Sgam et des entités consolidées selon la méthode de la combinaison.

Réserves

Les réserves sont composées des éléments suivants :

- Les réserves sociales et reports à nouveau des entités combinées ;
- L'incidence dans les réserves des retraitements consolidés, et notamment la part du Groupe dans la réserve de capitalisation. Cette réserve est un poste spécifique compris dans les capitaux propres individuels des sociétés françaises d'assurance-vie. Elle est neutralisée dans les comptes combinés par un retraitement consistant à éliminer les variations de l'exercice en les réimputant sur le résultat ;
- L'incidence des changements de méthodes comptables.

Gestion des capitaux propres

Le groupe Macif est soumis à la réglementation européenne en matière de couverture de la marge de solvabilité (Solvabilité II). Cette réglementation vise à protéger les intérêts des assurés. Elle impose notamment, tant au niveau social pour chacune des entreprises européennes ayant une activité d'assurance, qu'au niveau combiné pour le groupe Macif, les calculs d'un ratio de solvabilité minimum (en dessous duquel l'intervention de l'autorité de contrôle est automatique) et d'un ratio de solvabilité cible (en fonction des risques supportés).

Le calcul de la marge de solvabilité est réalisé tous les trois mois et communiqué à l'ACPR.

INTÉRÊTS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires représentent la quote-part détenue par des tiers au Groupe dans l'actif net et les résultats nets des entités consolidées par intégration globale.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est constituée lorsque le groupe Macif a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie probable de ressources. Cette sortie de ressources doit pouvoir être estimée avec une fiabilité suffisante pour pouvoir constituer une provision. À défaut, il s'agit d'un passif éventuel qui n'est pas comptabilisé, mais fait l'objet d'une information en annexe.

Les provisions pour risques et charges comprennent les provisions pour avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme, les provisions pour impôts différés, les provisions pour litiges, les écarts d'acquisition passif, et les autres provisions pour risques et charges.

Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme**Avantages postérieurs à l'emploi**

Les entités du groupe Macif disposent de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies :

- Pour les régimes à cotisations définies, aucune provision n'est comptabilisée car le paiement des

cotisations dégage l'employeur de toute obligation dans le financement ultérieur du risque. Les paiements du Groupe sont enregistrés en charges de la période à laquelle ils sont liés. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où ce paiement d'avance permettra une diminution des paiements futurs ou un remboursement en trésorerie ;

- Pour les régimes à prestations définies, le groupe Macif constate des provisions pour l'ensemble de ses avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière et prestations article 39), conformément aux dispositions de la méthode 2 de la recommandation ANC n°2013-02 du 7 novembre 2013.

Les engagements sont évalués selon la méthode des unités de crédits projetés. Ceci conduit à provisionner, au passif du bilan, la valeur actuelle des engagements à la date de clôture, diminuée de la valeur de marché des actifs mis en couverture hors du Groupe (pour certains contrats) et des écarts actuariels non comptabilisés. Cette provision est déterminée en actualisant les prestations futures attendues sur la base d'un taux, au plus égal au taux de rendement des actifs mis en représentation. Les écarts actuariels sont inscrits au compte de résultat de manière étalée selon la méthode du corridor.

Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme désignent les avantages, autres que ceux postérieurs à l'emploi, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice. Ils relèvent des dispositions spécifiques de la section 7 de la recommandation CNC n° 2003-R.01 du 1^{er} avril 2003. Les modalités de provisionnement sont proches de celles utilisées pour les engagements de retraite en régime à prestations définies ; la principale différence réside dans l'absence d'application de la méthode du corridor.

PROVISIONS TECHNIQUES**Contrats d'assurance**

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel la compagnie accepte un risque d'assurance significatif d'un tiers (l'assuré) en consentant à indemniser l'assuré ou un autre bénéficiaire si un événement futur incertain spécifique (l'événement assuré) affecte défavorablement l'assuré. Un risque :

- D'assurance est un risque autre que financier, transféré du souscripteur du contrat vers l'assureur ;
- Financier est un risque de variation potentielle future de taux d'intérêt, de prix d'une valeur mobilière, d'un cours de change ou d'une autre variable similaire.

Un risque d'assurance est significatif dès lors qu'un événement assuré peut obliger un assureur à payer des prestations complémentaires significatives quel que soit le scénario, à l'exception des scénarios qui manquent de substance commerciale, c'est-à-dire s'inscrivant en dehors de l'objet initial de l'assurance.

Contrats d'assurance non-vie**Provisions pour cotisations non acquises**

Les provisions pour cotisations non acquises constatent la part des cotisations se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance du contrat, ou à défaut son terme.

Elles sont calculées *pro rata temporis* en incluant les frais d'échéance et de fractionnement dans la valeur portefeuille.

Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer représentent la valeur estimée des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, relatives au règlement des sinistres survenus et non payés, déclarés ou non, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge de l'entreprise. Les provisions pour sinistres à payer sont calculées dossier par dossier ou par méthodes statistiques, et récapitulées par exercice de survenance et par catégorie. Les dépenses sont estimées à leur coût futur non actualisé et augmentées d'une provision pour frais de gestion, déterminée en fonction des taux de frais réellement observés.

Prévision de recours

La prévision de recours représente l'estimation des recours attendus sur sinistres non clos. Cette prévision est évaluée distinctement de la provision pour sinistre à payer (articles 143-10 et 143-11 de l'ANC n° 2015-11).

Provisions d'égalisation

Les provisions d'égalisation conservées dans les comptes combinés sont celles constatées en application des réglementations locales pour faire face à des risques caractérisés par une faible fréquence et un coût unitaire élevé (catastrophes naturelles, événements naturels, risques attentats) ou à un risque macroéconomique.

Autres provisions techniques

Les autres provisions techniques se composent des provisions suivantes :

- Provisions mathématiques des rentes : elles représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise afférents aux rentes dommages et rentes contractuelles. Elles sont calculées en utilisant les tables considérées comme adéquates localement et les taux techniques au plus égaux au taux de rendement prévisionnel prudemment estimés des actifs affectés à leur représentation ;
- Provisions pour risques en cours : elles sont destinées à couvrir les sinistres et frais de gestion afférents qui excèdent la fraction de primes reportées nettes des frais d'acquisition correspondants. Le calcul est effectué en fonction d'un taux moyen de sinistralité observé sur chaque branche au cours des exercices N et N-1 ;
- Provisions pour risques croissants : elles sont constituées en assurance maladie et invalidité lorsque

les risques croissent avec l'âge de l'assuré et sont couverts par des primes constantes.

Contrats d'assurance-vie**Provisions mathématiques**

Les provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par l'assuré en tenant compte des probabilités de réalisation de ces engagements.

Pour les contrats en euros, elles sont égales à la valeur acquise de l'épargne, compte tenu des versements et des retraits effectués par le souscripteur. Elles intègrent les intérêts garantis crédités chaque jour et les intérêts complémentaires distribués chaque année.

Pour les contrats en UC, les provisions mathématiques sont évaluées sur la base de la valeur vénale des actifs servant de support à ces contrats à chaque clôture. Les gains ou les pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat, afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

Provision globale de gestion

La provision globale de gestion est dotée afin de couvrir les charges futures de gestion des contrats, non couvertes par ailleurs. Elle est calculée, conformément à l'article 39 quinquies GC du Code général des impôts, par différence entre les charges futures de gestion et les ressources futures probables, liées à chaque ensemble homogène de contrats existant à cette date.

Provisions pour participation aux bénéfices

Les provisions pour participation aux bénéfices concernent les contrats d'assurance et les contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire. Elles regroupent une provision pour participation aux bénéfices exigible et une provision pour participation aux bénéfices différée :

- La provision pour participation aux bénéfices exigible représente le montant des fonds définitivement attribué aux bénéficiaires de contrats lorsque ces fonds, non encore crédités individuellement, ne sont pas payables immédiatement après la liquidation de l'exercice qui les a produits. Elle est comptabilisée dans les comptes individuels et maintenue dans les comptes combinés ;
- La provision pour participation aux bénéfices différée peut être calculée dans les cas prévus par le règlement CRC 2000-05, sur les retraitements de consolidation. Les taux de participation utilisés correspondent aux taux contractuels attachés à chacun des portefeuilles concernés (en pratique 95 % ou 100 %).

RÉASSURANCE : ACCEPTATIONS ET CESSIONS EN RÉASSURANCE

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées affaire par affaire sur la base des résultats de l'année, réels ou estimés. Les provisions techniques correspondent aux montants communiqués par les cédantes, majorés le

cas échéant de compléments. Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités. La part des cessionnaires dans les provisions techniques est évaluée de la même façon que les provisions techniques apparaissant au passif. Les dépôts espèces reçus des réassureurs sont comptabilisés en dettes au passif. Les titres remis en nantissement par les réassureurs sont inscrits dans les engagements hors bilan et évalués au cours de Bourse. Ils sont pris en compte dans le test de dépréciation des actifs de réassurance, après déduction des coûts de mise en œuvre de la garantie.

COTISATIONS ET PRIMES

Les cotisations et primes sont comptabilisées à la date de prise d'effet de la garantie, cette date constituant le fait générateur de leur comptabilisation. Elles correspondent aux primes émises hors taxes, brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions et de ristournes. Elles comprennent une estimation des primes à émettre pour la part acquise à l'exercice et une estimation des primes à annuler postérieurement à la date de clôture.

SINISTRES

Les sinistres comprennent les sinistres réglés durant l'exercice, relatifs à l'exercice en cours ou à des exercices antérieurs nets des recours encaissés et les frais de règlement des sinistres.

FRAIS DE GESTION

Les frais de gestion liés à l'activité d'assurance sont initialement comptabilisés par nature puis répartis, selon une périodicité mensuelle, aux comptes de frais par destination du compte de résultat :

- Frais de règlement des sinistres : compris dans la charge de sinistres sur la ligne « Charges des prestations d'assurance » ;
- Frais d'acquisition : ligne « Charges de gestion » ;
- Frais d'administration : ligne « Charges de gestion » ;
- Autres charges techniques : ligne « Autres produits d'exploitation nets de charges » ;
- Charges de placements : incluses dans le résultat financier sur la ligne « Produits financiers nets de charges » ;
- Autres charges non techniques : ligne « Autres produits nets » ;

L'affectation des frais de gestion aux destinations s'effectue soit directement, soit sur la base de clés de répartition fondées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables directement liés à la nature des charges.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Les événements postérieurs à la date de clôture sont ceux survenus entre la date de clôture et la date d'arrêté des états financiers par le conseil d'administration. En

l'absence d'arrêté des comptes par le conseil d'administration, c'est la date de présentation des comptes aux instances qui est retenue.

Lorsque l'événement est lié à des conditions existantes à la date de clôture, il conduit à un ajustement des états financiers.

Lorsque l'événement n'est pas lié à des conditions existantes à la date de clôture, il fait l'objet d'une information en annexe si cette information est jugée significative et pertinente.

2.1.3.6 Comparabilité des comptes

CHANGEMENTS DE RÉGLEMENTATION COMPTABLE

Aucun changement de réglementation comptable n'impacte significativement les comptes au 31 décembre 2019.

CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES, D'ESTIMATIONS COMPTABLES ET CORRECTIONS D'ERREURS

Aucun changement de méthode comptable, d'estimation comptable ou aucune correction d'erreur n'impacte significativement les comptes au 31 décembre 2019.

CHANGEMENTS DE PRÉSENTATION COMPTABLE

Taxe sur les excédents de provision pour sinistres à payer

Avant le 1^{er} janvier 2018, la taxe sur les excédents de provision était comptabilisée en charges par nature « Impôts et taxes », puis répartie dans les frais généraux par destination.

À compter du 1^{er} janvier 2019, cette taxe est présentée dans la rubrique « Impôts sur les résultats ».

Primes restant à émettre - Contentieux primes

Pour rappel, depuis 2018, il a été décidé de comptabiliser en « Primes à émettre » le montant des cotisations à émettre net des estimations de créances douteuses.

Ce changement de modalités de présentation, sans impact sur le résultat comptable, a conduit aux reclassements suivants en 2018 :

- Diminution de 24 millions d'euros des cotisations émises ;
- Constatation en « Autres produits techniques » d'une reprise de provision pour créances douteuses pour un montant similaire.

CHANGEMENTS LIÉS AUX EFFETS DE VARIATION DE PÉRIMÈTRE

Les impacts liés aux variations de périmètre sont détaillés dans la note 2.1.3.3 de l'annexe aux comptes combinés.

2.1.3.7 Notes complémentaires sur les comptes

Sommaire détaillé des notes

NOTE 1	Écarts d'acquisition	62	NOTE 23	Cotisations et primes acquises	77
NOTE 2	Actifs incorporels	62	NOTE 24	Produits financiers nets de charges	78
NOTE 3	Placements des entreprises d'assurance	63	NOTE 25	Charges des prestations d'assurance	79
NOTE 4	Placements représentant les engagements en unités de compte	64	NOTE 26	Charges ou produits nets des cessions en réassurance	79
NOTE 5	Placements des autres entreprises	65	NOTE 27	Charges de gestion et charges des autres activités	79
NOTE 6	Titres mis en équivalence	65	NOTE 28	Résultat exceptionnel	80
NOTE 7	Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	66	NOTE 29	Impôts sur les résultats	80
NOTE 8	Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance	66	NOTE 30	Personnel	81
NOTE 9	Créances sur les entreprises du secteur bancaire	67	NOTE 31	Honoraires des commissaires aux comptes	82
NOTE 10	Autres créances	68	NOTE 32	Présentation sectorielle	83
NOTE 11	Autres actifs	69			
NOTE 12	Comptes de régularisation - Actif	69			
NOTE 13	Capitaux propres Groupe	69			
NOTE 14	Intérêts minoritaires	71			
NOTE 15	Passifs subordonnés	71			
NOTE 16	Provisions techniques brutes	73			
NOTE 17	Provisions pour risques et charges	74			
NOTE 18	Dettes nées des opérations d'assurance et de réassurance	74			
NOTE 19	Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	75			
NOTE 20	Autres dettes	76			
NOTE 21	Comptes de régularisation - passif	76			
NOTE 22	Engagements reçus et donnés	77			

NOTE 1 ÉCARTS D'ACQUISITION

Mouvements sur l'exercice

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2019			31 déc. 2018		
	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net
Ouverture	82 524	-40 163	42 361	82 524	-31 873	50 651
Augmentation	-	-7 912	-7 912	-	-8 290	-8 290
Diminution	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-
Clôture	82 524	-48 075	34 449	82 524	-40 163	42 361

En 2019, aucun nouvel écart d'acquisition n'a été inscrit au bilan.

Détail par société

<i>(en milliers d'euros)</i>	Ouverture			Variations		Clôture
	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net
Inter Mutuelles Entreprises	29 311	-13 678	15 633	-	-2 931	12 702
OFI	35 664	-21 004	14 660	-	-3 226	11 434
Apivia Courtage	17 549	-5 481	12 068	-	-1 755	10 313
Total	82 524	-40 163	42 361	-	-7 912	34 449

Les écarts d'acquisition se rapportent aux opérations suivantes :

- Inter Mutuelles Entreprises : en mai 2014, la Macif est entrée dans le capital d'Inter Mutuelles Entreprises (IME) à hauteur de 40 %. IME est consolidée par mise en équivalence. Au 31 décembre 2019, l'écart d'acquisition net s'élève à 12 702 milliers d'euros ;
- OFI : le groupe Macif a pris le contrôle d'OFI Holding en juin 2014. Au 31 décembre 2019, l'écart d'acquisition net s'élève à 11 434 milliers d'euros ;
- Apivia Courtage (ex Apivia Participations) : en novembre 2015, Smam Mutuelle a fusionné avec la Smip. Cette fusion a donné naissance à une nouvelle dénomination sociale de la Smip : Apivia Mutuelle. Cette opération a conduit à constater un écart d'acquisition de 17 549 milliers d'euros, rattaché à Apivia Courtage. Au 31 décembre 2019, l'écart d'acquisition net s'élève à 10 313 milliers d'euros.

En application des principes comptables présentés au paragraphe 2.1.3.4 « Regroupements d'entreprises », le groupe Macif :

- Amortit ses écarts d'acquisition antérieurs au 31 décembre 2016 ;
- Soumet tous ses écarts d'acquisition à des tests de dépréciation. Ces tests consistent à comparer la valeur comptable nette des actifs (ou entités concernées) à leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable est déterminée à partir de la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés (méthode ayant prévalu lors des opérations d'acquisition), après ajustement aux nouvelles conditions de marché, des *business plans* des entités concernées et des hypothèses de calcul. Au 31 décembre 2019, sur la base des valorisations obtenues, aucune dépréciation n'a été constatée.

NOTE 2 ACTIFS INCORPORELS

Mouvements sur l'exercice

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2019			31 déc. 2018		
	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net
Ouverture	369 506	-251 841	117 665	330 267	-225 052	105 215
Augmentation	56 988	-33 147	23 841	43 801	-32 800	11 001
Diminution	-4 397	3 204	-1 193	-4 860	6 011	1 151
Autres mouvements	563	-391	172	298	-	298
Total	422 660	-282 175	140 485	369 506	-251 841	117 665

Détail

	Ouverture			Variations		Clôture
	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Portefeuilles de contrats	-	-	-	-	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-	-
Logiciels développés en interne	203 383	-146 347	57 036	24 934	-24 408	57 562
Autres logiciels	122 374	-101 784	20 590	10 094	-5 430	25 254
Droits au bail	4 396	-2 750	1 646	103	-45	1 704
Fonds de commerce	109	-	109	75	-	184
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	38 011	-	38 011	17 190	-451	53 790
Autres actifs incorporels	1 233	-960	273	758	-	1 991
Total	369 506	-251 841	117 665	53 154	-30 334	140 485

NOTE 3 PLACEMENTS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE
État récapitulatif des placements

	31 déc. 2019				
	Valeur brute	Correction de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus ou moins-values latentes
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Placements immobiliers	1 507 682	-300 774	1 206 908	1 973 494	766 586
Actions et titres à revenus variables	627 828	-27 307	600 521	840 897	240 376
Parts d'OPC actions	2 991 286	-22 574	2 968 712	3 605 553	636 841
Parts d'OPC obligataires	3 434 957	-7 440	3 427 517	3 479 678	52 161
Obligations et autres titres à revenus fixes	23 505 211	-6 895	23 498 316	25 434 505	1 936 189
Autres placements	1 058 049	-1 199	1 056 850	1 058 380	1 530
Total	33 125 013	-366 189	32 758 824	36 392 507	3 633 683
Placements cotés	30 048 129	-31 680	30 016 449	32 720 192	2 703 743
Placements non cotés	3 076 884	-334 509	2 742 375	3 672 315	929 940
Total	33 125 013	-366 189	32 758 824	36 392 507	3 633 683
Part des placements d'assurance non-vie	9 579 192	-306 057	9 273 135	10 624 886	1 351 751
Part des placements d'assurance-vie	23 545 821	-60 132	23 485 689	25 767 621	2 281 932
Total	33 125 013	-366 189	32 758 824	36 392 507	3 633 683

La réalisation de plus-values latentes donnerait naissance à des droits en faveur des bénéficiaires de contrats et des actionnaires minoritaires, ainsi qu'à des impositions.

	31 déc. 2018				
	Valeur brute	Correction de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus ou moins-values latentes
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Placements immobiliers	1 503 247	-321 048	1 182 199	1 813 883	631 684
Actions et titres à revenus variables	530 719	-44 153	486 566	673 055	186 489
Parts d'OPC actions	3 287 713	-24 778	3 262 935	3 453 986	191 051
Parts d'OPC obligataires	3 229 317	-5 915	3 223 402	3 197 819	-25 583
Obligations et autres titres à revenus fixes	22 636 359	-6 629	22 629 730	23 995 686	1 365 956
Autres placements	1 096 120	-1 197	1 094 923	1 095 539	616
Total	32 283 475	-403 720	31 879 755	34 229 968	2 350 213
Placements cotés	29 245 787	-35 601	29 210 186	30 813 943	1 603 757
Placements non cotés	3 037 688	-368 119	2 669 569	3 416 025	746 456
Total	32 283 475	-403 720	31 879 755	34 229 968	2 350 213
Part des placements d'assurance non-vie	9 401 047	-329 265	9 071 782	10 038 831	967 049
Part des placements d'assurance-vie	22 882 428	-74 455	22 807 973	24 191 137	1 383 164
Total	32 283 475	-403 720	31 879 755	34 229 968	2 350 213

Placements dans les entreprises liées ou ayant un lien de participation

	31 déc. 2019					
	% intérêt Groupe	Valeur brute	Capitaux propres*	Résultat net*	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation
<i>(en milliers d'euros)</i>						
SRS Holding	17,51%	50 346	99 884	16 028	50 346	158 959
SCI Marseille City	7,36%	20 000	229 562	-34 249	18 875	18 875
Esfm	23,61%	11 953	51 508	2 050	11 918	11 918
SCI Galvani	48,85%	7 000	15 751	1 751	7 000	25 070
P&V Assurances	7,68%	4 000	904 457	45 644	4 000	4 000
Autres placements					34 790	56 935
Titres					126 929	275 757
Comptes courants et titres subordonnés					145 445	148 608
Total					272 374	424 365

* Données issues des comptes sociaux 2018.

	31 déc. 2018					
	% intérêt Groupe	Valeur brute	Capitaux propres	Résultat net*	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation
<i>(en milliers d'euros)</i>						
SRS Holding	17,37%	50 346	100 486	5 217	50 346	125 009
SCI Marseille City	7,36%	20 000	237 563	-34 249	20 000	20 000
Esfm	23,61%	11 953	49 457	-89	11 953	12 029
SCI Galvani	48,85%	7 000	15 711	1 711	7 000	16 551
P&V Assurances	8,91%	4 000	852 647	127 339	4 000	4 000
Autres placements					34 431	54 530
Titres					127 730	232 119
Comptes courants et titres subordonnés					107 122	106 547
Total					234 852	338 666

* Données issues des comptes sociaux 2017.

NOTE 4 PLACEMENTS REPRÉSENTANT LES ENGAGEMENTS EN UNITÉS DE COMPTE

	31 déc. 2019				
	Valeur brute	Correction de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus ou moins-values latentes
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Placements immobiliers	-	-	-	-	-
Titres à revenu variable autres que des parts d'OPC	-	-	-	-	-
OPC détenant exclusivement des titres à revenu fixe	4 985	-	4 985	4 985	-
Autres OPC	608 117	-	608 117	608 117	-
Obligations et autres titres à revenus fixes	3 700	-	3 700	3 700	-
Total	616 802	-	616 802	616 802	-

Les placements en UC correspondent aux fonds investis dans le cadre de contrats proposés par Mutavie.

Au 31 décembre 2019, ces placements sont évalués à 617 millions d'euros. Ils sont valorisés en valeur de marché.

	31 déc. 2018				
	Valeur brute	Correction de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus ou moins-values latentes
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Placements immobiliers	-	-	-	-	-
Titres à revenu variable autres que des parts d'OPC	-	-	-	-	-
OPC détenant exclusivement des titres à revenu fixe	737	-	737	737	-
Autres OPC	493 747	-	493 747	493 747	-
Obligations et autres titres à revenus fixes	3 439	-	3 439	3 439	-
Total	497 923	-	497 923	497 923	-

NOTE 5 PLACEMENTS DES AUTRES ENTREPRISES

	31 déc. 2019				
	Valeur brute	Correction de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus ou moins-values latentes
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Placements immobiliers	-	-	-	-	-
Actions et titres à revenus variables	50 561	-863	49 698	49 698	-
Parts d'OPC actions	12 652	-902	11 750	12 292	542
Parts d'OPC obligataires	33 600	-16	33 584	33 613	29
Obligations et autres titres à revenus fixes	-	-	-	-	-
Autres placements	26 608	-22	26 586	26 586	-
Total	123 421	-1 803	121 618	122 189	571

	31 déc. 2018				
	Valeur brute	Correction de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus ou moins-values latentes
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Placements immobiliers	-	-	-	-	-
Actions et titres à revenus variables	48 573	-390	48 183	48 183	-
Parts d'OPC actions	12 775	-846	11 929	12 059	130
Parts d'OPC obligataires	42 870	-139	42 731	42 743	12
Obligations et autres titres à revenus fixes	-	-	-	-	-
Autres placements	431	-	431	431	-
Total	104 649	-1 375	103 274	103 416	142

NOTE 6 TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

Mouvements sur l'exercice

	1 janv. 2019	Dividendes	Variations de périmètre	Autres mouvements	Quote-part de résultat	31 déc. 2019
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Axe France	45 815	-1 707	-	-	2 033	46 140
Groupe IMA	51 599	-	1 721	2 773	1 922	58 015
Inter Mutuelles Entreprises	25 086	-	-	-	1 362	26 448
Socram Banque	77 953	-1 180	-	-	1 733	78 506
Activités non-vie	200 453	-2 887	1 721	2 773	7 050	209 109
Activités vie	-	-	-	-	-	-
Autres activités	-	-	-	-	-	-
Total	200 453	-2 887	1 721	2 773	7 050	209 109

	1 janv. 2018	Dividendes	Variations de périmètre	Autres mouvements	Quote-part de résultat	31 déc. 2018
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Axe France	45 741	-1 628	-	18	1 684	45 815
Groupe IMA	43 545	-	4 685	-53	3 422	51 599
Inter Mutuelles Entreprises	23 974	-2 003	-	-	3 114	25 086
Socram Banque	76 060	-590	-	-69	2 552	77 953
Activités non-vie	189 320	-4 221	4 685	-104	10 772	200 453
Activités vie	-	-	-	-	-	-
Autres activités	-	-	-	-	-	-
Total	189 320	-4 221	4 685	-104	10 772	200 453

Principales données chiffrées

<i>(en milliers d'euros)</i>	Pays	% intérêts	Total bilan	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat net
Axe France	France	49,24%	125 920	65 636	10 091	4 145
Groupe IMA	France	28,83%	505 514	202 379	829 357	7 718
Inter Mutuelles Entreprises	France	40,00%	167 956	66 513	52 365	3 081
Socram Banque	France	33,72%	1 668 440	231 337	81 404	5 586

Les données présentées ci-dessus sont extraites des comptes sociaux des entités concernées, à l'exception du groupe IMA qui présente des comptes consolidés.

NOTE 7 PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES
Répartition par nature

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2019			31 déc. 2018		
	Non-vie	Vie	Total	Non-vie	Vie	Total
Provisions pour cotisations non acquises	45	-	45	26	-	26
Provisions d'assurance-vie	-	599	599	-	106	106
Provisions pour sinistres à payer	942 717	4 276	946 992	685 004	3 341	688 345
Provisions pour participation aux bénéfices	-	-	-	-	-	-
Provisions pour égalisation	-	-	-	-	-	-
Autres provisions techniques	55 391	-	55 391	44 836	-	44 836
Total	998 153	4 875	1 003 027	729 866	3 447	733 313

NOTE 8 CRÉANCES NÉES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE
Répartition par nature

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2019			31 déc. 2018		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Cotisations acquises non émises	34 143	-	34 143	33 360	-	33 360
Autres créances nées des opérations d'assurance directe	767 458	-11 008	756 450	734 651	-9 540	725 111
Créances nées d'opérations d'assurance	801 601	-11 008	790 593	768 011	-9 540	758 471
Créances nées d'opérations de réassurance	115 292	-157	115 135	94 613	-111	94 502
Total	916 893	-11 165	905 728	862 624	-9 651	852 973

Répartition par secteur - valeurs nettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2019			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
Cotisations acquises non émises	33 146	997	-	34 143
Autres créances nées des opérations d'assurance directe	747 432	9 018	-	756 450
Créances nées d'opérations d'assurance	780 578	10 015	-	790 593
Créances nées d'opérations de réassurance	114 710	425	-	115 135
Total	895 288	10 440	-	905 728

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2018			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
Cotisations acquises non émises	32 381	979	-	33 360
Autres créances nées des opérations d'assurance directe	723 145	1 966	-	725 111
Créances nées d'opérations d'assurance	755 526	2 945	-	758 471
Créances nées d'opérations de réassurance	94 502	-	-	94 502
Total	850 028	2 945	-	852 973

Répartition par échéance - valeurs brutes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2019			
	< 1 an	1 - 5 ans	> 5 ans	Total
Cotisations acquises non émises	34 143	-	-	34 143
Autres créances nées des opérations d'assurance directe	767 458	-	-	767 458
Créances nées d'opérations d'assurance	801 601	-	-	801 601
Créances nées d'opérations de réassurance	115 292	-	-	115 292
Total	916 893	-	-	916 893

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2018			
	< 1 an	1 - 5 ans	> 5 ans	Total
Cotisations acquises non émises	33 360	-	-	33 360
Autres créances nées des opérations d'assurance directe	734 651	-	-	734 651
Créances nées d'opérations d'assurance	768 011	-	-	768 011
Créances nées d'opérations de réassurance	94 613	-	-	94 613
Total	862 624	-	-	862 624

NOTE 9 CRÉANCES SUR LES ENTREPRISES DU SECTEUR BANCAIRE
Répartition par nature

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2019			31 déc. 2018		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Avoirs en banque des entreprises d'assurance	288 495	-386	288 109	311 852	-386	311 466
Avoirs en banque des autres entreprises	7 737	-	7 737	9 913	-	9 913
Total	296 232	-386	295 846	321 765	-386	321 379

Répartition par secteur - valeurs nettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2019			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
Avoirs en banque des entreprises d'assurance	217 521	70 588	-	288 109
Avoirs en banque des autres entreprises	-	-	7 737	7 737
Total	217 521	70 588	7 737	295 846

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2018			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
Avoirs en banque des entreprises d'assurance	220 768	90 698	-	311 466
Avoirs en banque des autres entreprises	-	-	9 913	9 913
Total	220 768	90 698	9 913	321 379

Répartition par échéance - valeurs brutes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2019			
	< 1 an	1 - 5 ans	> 5 ans	Total
Avoirs en banque des entreprises d'assurance	288 495	-	-	288 495
Avoirs en banque des autres entreprises	7 737	-	-	7 737
Total	296 232	-	-	296 232

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2018			
	< 1 an	1 - 5 ans	> 5 ans	Total
Avoirs en banque des entreprises d'assurance	311 852	-	-	311 852
Avoirs en banque des autres entreprises	9 913	-	-	9 913
Total	321 765	-	-	321 765

NOTE 10 AUTRES CRÉANCES

Répartition par nature

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2019			31 déc. 2018		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Créances d'impôt exigible	16 644	-	16 644	50 401	-	50 401
Personnel	1 776	-	1 776	781	-	781
Organismes sociaux	10 647	-	10 647	7 439	-	7 439
Autres créances	203 548	-7 018	196 530	209 042	-4 312	204 730
Total	232 615	-7 018	225 597	267 663	-4 312	263 351

Répartition par secteur - valeurs nettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2019			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
Créances d'impôt exigible	13 275	3 369	-	16 644
Personnel	1 750	-	26	1 776
Organismes sociaux	10 502	-	145	10 647
Autres créances	188 085	4 691	3 754	196 530
Total	213 612	8 060	3 925	225 597

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2018			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
Créances d'impôt exigible	50 339	62	-	50 401
Personnel	743	-	38	781
Organismes sociaux	7 176	1	262	7 439
Autres créances	191 820	4 123	8 787	204 730
Total	250 078	4 186	9 087	263 351

Répartition par échéance - valeurs brutes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2019			
	< 1 an	1 - 5 ans	> 5 ans	Total
Créances d'impôt exigible	16 644	-	-	16 644
Personnel	1 776	-	-	1 776
Organismes sociaux	10 647	-	-	10 647
Autres créances	203 548	-	-	203 548
Total	232 615	-	-	232 615

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2018			
	< 1 an	1 - 5 ans	> 5 ans	Total
Créances d'impôt exigible	50 401	-	-	50 401
Personnel	781	-	-	781
Organismes sociaux	7 439	-	-	7 439
Autres créances	209 042	-	-	209 042
Total	267 663	-	-	267 663

NOTE 11 AUTRES ACTIFS
Répartition par nature

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2019			31 déc. 2018		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Actifs corporels d'exploitation	302 610	-173 638	128 972	278 890	-181 953	96 937
Stocks et en-cours	866	-	866	-	-	-
Total	303 476	-173 638	129 838	278 890	-181 953	96 937

NOTE 12 COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF
Répartition par nature

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2019				31 déc. 2018			
	Non-vie	Vie	Autres	Total	Non-vie	Vie	Autres	Total
Frais d'acquisition reportés	56 614	66 425	-	123 039	50 966	57 555	-	108 521
Intérêts et loyers acquis non échus	69 755	203 497	-	273 252	72 608	218 236	-	290 844
Charges constatées d'avance	15 697	551	2 966	19 214	17 714	525	3 107	21 346
Impôts différés actifs	28 208	-13 632	596	15 172	12 791	-	484	13 275
Autres	3 677	-	2 801	6 478	7 790	-	-	7 790
Total	173 951	256 841	6 363	437 155	161 869	276 316	3 591	441 776

Répartition et mouvements des frais d'acquisition reportés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2019				31 déc. 2018			
	Non-vie	Vie	Autres	Total	Non-vie	Vie	Autres	Total
Ouverture	50 966	57 555	-	108 521	46 802	50 394	-	97 196
Augmentation	56 564	9 436	-	66 000	50 915	7 651	-	58 566
Diminution	-50 916	-566	-	-51 482	-46 752	-490	-	-47 242
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	56 614	66 425	-	123 039	50 966	57 555	-	108 521

NOTE 13 CAPITAUX PROPRES GROUPE
Mouvements de l'exercice

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital social et fonds équivalents	Primes	Réserves	Résultat net	Total des capitaux propres du Groupe
Capitaux propres au 31 déc. 2017	263 179	-	2 385 038	251 825	2 900 042
Droits d'adhésion	2 661	-	-	-	2 661
Variations de périmètre	228	-	7 484	-	7 712
Affectation du résultat N-1	-	-	251 825	-251 825	-
Autres variations	187	-	-205	-	-18
Résultat net	-	-	-	194 591	194 591
Capitaux propres au 31 déc. 2018	266 255	-	2 644 143	194 591	3 104 988
Droits d'adhésion	2 599	-	-	-	2 599
Variations de périmètre	-	-	-1 892	-	-1 892
Affectation du résultat N-1	-	-	194 591	-194 591	-
Autres variations	-228	-	-68	-	-296
Résultat net	-	-	-	143 755	143 755
Capitaux propres au 31 déc. 2019	268 626	-	2 836 774	143 755	3 249 155

Poids des entités combinées dans les capitaux propres Groupe

	31 déc. 2019				
	Capital social et fonds équivalents	Primes	Réserves	Résultat net	Total des capitaux propres du Groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Macif Sgam	1 252	-	-35	473	1 690
Macif SAM	254 605	-	1 682 431	42 462	1 979 498
UMG Macif Santé Prévoyance	310	-	-123	-	187
Macif-Mutualité	7 000	-	393 382	19 358	419 740
Apivia Mutuelle	381	-	140 031	-3 041	137 371
MNFCT	229	-	12 885	-1 447	11 667
IBAMEO (ex MPIBM)	3 049	-	39 691	356	43 096
MNPAF	1 800	-	83 395	2 473	87 668
Total des entités combinées	268 626	-	2 351 658	60 633	2 680 917
Total des autres entités	-	-	485 116	83 122	568 238
Total	268 626	-	2 836 774	143 755	3 249 155

	31 déc. 2018				
	Capital social et fonds équivalents	Primes	Réserves	Résultat net	Total des capitaux propres du Groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Macif Sgam	1 252	-	27	-62	1 217
Macif SAM	252 006	-	1 552 848	109 333	1 914 187
UMG Macif Santé Prévoyance	310	-	-123	-	187
Macif-Mutualité	7 000	-	368 743	24 639	400 382
Apivia Mutuelle	609	-	134 260	2 780	137 649
MNFCT	229	-	12 268	617	13 114
MPIBM	3 049	-	39 986	-295	42 740
MNPAF	1 800	-	81 103	2 292	85 195
Total des entités combinées	266 255	-	2 189 112	139 304	2 594 671
Total des autres entités	-	-	455 031	55 287	510 317
Total	266 255	-	2 644 143	194 591	3 104 988

Poids de la réserve de capitalisation dans les réserves Groupe

	31 déc. 2019			31 déc. 2018		
	Réserve de capitalisation	% d'intérêts	Part dans les réserves du Groupe	Réserve de capitalisation	% d'intérêts	Part dans les réserves du Groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Entités combinées	30 449	-	30 449	30 589	-	30 589
Macif Sgam	-	100%	-	-	100%	-
Macif SAM	-	100%	-	-	100%	-
Macif-Mutualité	30 449	100%	30 449	30 589	100%	30 589
Apivia Mutuelle	-	100%	-	-	100%	-
UMG Macif Santé Prévoyance	-	100%	-	-	100%	-
MNFCT	-	100%	-	-	100%	-
IBAMEO (ex MPIBM)	-	100%	-	-	100%	-
MNPAF	-	100%	-	-	100%	-
Entités assurance	593 020	-	583 947	592 760	-	583 691
Mutavie	593 020	98,47%	583 947	592 760	98,47%	583 691
Macifilia	-	99,99%	-	-	99,99%	-
Thémis	-	99,95%	-	-	99,95%	-
Total des réserves de capitalisation	623 469	-	614 396	623 349	-	614 280
Total des réserves Groupe			2 836 774			2 644 143
Poids dans les réserves Groupe			22%			23%

NOTE 14 INTÉRÊTS MINORITAIRES

Analyse des mouvements

(en milliers d'euros)	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Ouverture	46 760	43 334
Variations de périmètre	-5 562	-27
Dividendes	-2 021	-812
Résultat net	14 295	4 271
Autres variations	-142	-6
Clôture	53 330	46 760

Détail par entité

(en milliers d'euros)	31 déc. 2019			31 déc. 2018		
	Réserves	Résultat net	Total	Réserves	Résultat net	Total
Foncière de Lutèce	3 696	-373	3 322	3 672	102	3 774
Mutavie	13 203	368	13 571	12 658	519	13 177
Sécurimut	-1 502	1 567	65	3 084	977	4 061
OFI Holding	18 255	7 573	25 828	18 780	1 585	20 365
OFI Advisers	5 360	5 152	10 512	4 224	1 136	5 360
Autres sociétés	23	8	31	22	1	23
Total	39 035	14 295	53 330	42 440	4 320	46 760

2

2.1

NOTE 15 PASSIFS SUBORDONNÉS

Répartition par activité

(en milliers d'euros)	31 déc. 2019			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
Titres subordonnés à durée indéterminée	125 545	-	-	125 545
Titres subordonnés remboursables	417 913	-	-	417 913
Emprunts subordonnés	-	-	-	-
Total	543 457	-	-	543 457

(en milliers d'euros)	31 déc. 2018			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
Titres subordonnés à durée indéterminée	125 548	-	-	125 548
Titres subordonnés remboursables	417 962	-	-	417 962
Emprunts subordonnés	-	-	-	-
Total	543 509	-	-	543 509

Répartition par échéance

(en milliers d'euros)	31 déc. 2019			
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Titres subordonnés à durée indéterminée	1 145	-	124 400	125 545
Titres subordonnés remboursables	17 913	400 000	-	417 913
Emprunts subordonnés	-	-	-	-
Total	19 057	400 000	124 400	543 457

(en milliers d'euros)	31 déc. 2018			
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Titres subordonnés à durée indéterminée	1 148	-	124 400	125 548
Titres subordonnés remboursables	17 962	400 000	-	417 962
Emprunts subordonnés	-	-	-	-
Total	19 110	400 000	124 400	543 509

Mouvements de l'exercice

	31 déc. 2019					Clôture
	Ouverture	Émissions	Variations de périmètre	Amort.	Autres variations	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Titres subordonnés à durée indéterminée	125 548	-	-	-	-3	125 545
Titres subordonnés remboursables	417 962	-	-	-	-49	417 913
Emprunts subordonnés	-	-	-	-	-	-
Total	543 509	-	-	-	-52	543 457

Les autres variations traduisent l'évolution des intérêts courus non échus d'un exercice à l'autre.

	31 déc. 2018					Clôture
	Ouverture	Émissions	Variations de périmètre	Amort.	Autres variations	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Titres subordonnés à durée indéterminée	201 323	-	-	-75 523	-252	125 548
Titres subordonnés remboursables	417 962	-	-	-	-	417 962
Emprunts subordonnés	-	-	-	-	-	-
Total	619 285	-	-	-75 523	-252	543 509

Caractéristiques des passifs subordonnés

	31 déc. 2019			Total
	Macif	Mutavie		
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Nature	Titre subordonné perpétuel	Titre subordonné remboursable	Titre subordonné remboursable	
Date d'émission	6 octobre 2014	8 mars 2013 et 26 juin 2013	24 décembre 2019	
Durée	Durée perpétuelle mais option de remboursement anticipé à compter du 6 octobre 2024	10 ans	10 ans	
Devise	Euro	Euro	Euro	
Montant	124 400	400 000	150 000 (avant intragroupe)	
Nombre de titres	1 244	4 000	150 000	
Nominal	100	100	1 000	
Taux nominal	Taux fixe de 3,916 % jusqu'au 6 octobre 2025 puis Euribor 3 mois + 380 pb	5,50 %	1,95 %	
Prix de remboursement	Nominal	Nominal	Nominal	
Frais d'émission	578	1 091	-	
Amortissement		Remboursement au pair le 8 mars 2023	Remboursement au pair le 24 décembre 2029	
Dérivés associés				
Total	125 545	417 913	-	543 457

	31 déc. 2018		
	Macif	Mutavie	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Nature	Titre subordonné perpétuel	Titre subordonné remboursable	Titre subordonné remboursable
Date d'émission	6 octobre 2014	8 mars 2013 et 26 juin 2013	24 décembre 2009
Durée	Durée perpétuelle mais option de remboursement anticipé à compter du 6 octobre 2024	10 ans	5 ans, prorogé 5 ans
Devise	Euro	Euro	Euro
Montant	124 400	400 000	150 000 (avant intragroupe)
Nombre de titres	1 244	4 000	150 000
Nominal	100	100	1
Taux nominal	Taux fixe de 3,916 % jusqu'au 6 octobre 2025 puis Euribor 3 mois + 380 pb	5,50 %	3,92 %
Prix de remboursement	Nominal	Nominal	Nominal
Frais d'émission	578	1 091	-
Amortissement		Remboursement au pair le 8 mars 2023	Remboursement au pair le 24 décembre 2019
Dérivés associés			
Total	125 548	417 962	-

NOTE 16 PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES

Répartition par nature et activité

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2019			31 déc. 2018		
	Non-vie	Vie	Total	Non-vie	Vie	Total
Provisions pour cotisations non acquises	838 448	-	838 448	807 947	-	807 947
Provisions pour sinistres à payer	5 608 276	172 692	5 780 967	5 342 727	172 907	5 515 634
Provisions d'assurance-vie	-	21 669 732	21 669 732	-	21 124 183	21 124 183
Provisions pour participation aux bénéfices	31 844	1 137 698	1 169 542	28 904	1 046 526	1 075 430
Provisions pour égalisation	59 918	-	59 918	59 919	-	59 919
Autres provisions techniques	1 914 175	58	1 914 233	1 750 450	133	1 750 583
Total	8 452 661	22 980 180	31 432 840	7 989 947	22 343 749	30 333 696

Répartition par catégorie

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Vie - contrats collectifs	67 092	59 453
Vie - contrats individuels	22 576 319	21 954 202
Décès - contrats collectifs	322 109	310 493
Décès - contrats individuels	14 671	19 601
Automobile	5 216 494	5 075 543
Responsabilité civile	1 930	3 453
Dommages aux biens	1 096 326	1 031 465
Dommages corporels	1 508 281	1 404 757
Autres	629 619	474 729
Provisions techniques brutes	31 432 840	30 333 696

COMPTES COMBINÉS DU GROUPE EN NORMES FRANÇAISES

COMPTES COMBINÉS

Mouvements sur l'exercice

	31 déc. 2019					Total
	Provisions d'assurance-vie	Provisions pour cotisations non acquises	Provisions pour sinistres à payer	Provisions participations aux bénéfices	Autres	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Ouverture	21 124 183	807 947	5 515 634	1 075 430	1 810 502	30 333 696
Charges des provisions d'assurance	262 113	30 501	265 334	10 291	165 907	734 145
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-
Intérêts techniques et participation aux résultats	283 436	-	-	96 414	-2 258	377 592
Utilisation de la provision pour participation aux bénéfices	-	-	-	-12 593	-	-12 593
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-
Clôture	21 669 732	838 448	5 780 967	1 169 542	1 974 151	31 432 840

	31 déc. 2018					Total
	Provisions d'assurance-vie	Provisions pour cotisations non acquises	Provisions pour sinistres à payer	Provisions participations aux bénéfices	Autres	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Ouverture	20 835 255	793 792	5 253 451	938 940	1 747 453	29 568 891
Charges des provisions d'assurance	-15 850	14 155	262 183	-1 068	60 426	319 846
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-
Intérêts techniques et participation aux résultats	304 778	-	-	185 770	2 623	493 171
Utilisation de la provision pour participation aux bénéfices	-	-	-	-48 212	-	-48 212
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-
Clôture	21 124 183	807 947	5 515 634	1 075 430	1 810 502	30 333 696

Déroulé des sinistres des contrats Dommages

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Provision pour sinistres à l'ouverture de l'exercice	5 136 759	4 894 566
Prestations payées	966 810	905 743
Provisions pour sinistres à la clôture hors survenance de l'exercice	4 084 639	3 844 025
Excédent ou insuffisance net(te)	85 309	144 798

NOTE 17 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Mouvements sur l'exercice

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde ouverture	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variations de périmètre	Autres mouvements	Solde clôture
Provisions pour litiges	14 025	13 177	-5 957	-167	-	-	21 078
Provisions pour pensions et obligations similaires	142 451	16 363	-10 416	-97	-	345	148 646
Provisions pour impôts exigibles	-	1 050	-	-	-	-	1 050
Autres provisions pour risques et charges	2 561	8 509	-517	-622	-	-	9 931
Provisions pour impôts différés	38 306	4 548	-	-40 309	-	1 111	3 656
Total	197 343	43 647	-16 890	-41 195	-	1 456	184 361

NOTE 18 DETTES NÉES DES OPÉRATIONS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE

Répartition par activité et par nature

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2019			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
Dettes nées des opérations d'assurance directe	25 989	17 637	-	43 626
Dettes nées d'opérations de réassurance	17 088	2 617	-	19 705
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	147 916	984	-	148 900
Total	190 993	21 238	-	212 231

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2018			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
Dettes nées des opérations d'assurance directe	44 325	11 644	-	55 969
Dettes nées d'opérations de réassurance	15 765	1 552	-	17 317
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	119 071	529	-	119 600
Total	179 161	13 725	-	192 886

Répartition par échéance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2019			
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Dettes nées des opérations d'assurance directe	43 626	-	-	43 626
Dettes nées d'opérations de réassurance	19 705	-	-	19 705
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	148 900	-	-	148 900
Total	212 231	-	-	212 231

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2018			
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Dettes nées des opérations d'assurance directe	55 969	-	-	55 969
Dettes nées d'opérations de réassurance	17 317	-	-	17 317
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	119 600	-	-	119 600
Total	192 886	-	-	192 886

NOTE 19 DETTES ENVERS LES ENTREPRISES DU SECTEUR BANCAIRE

Répartition par activité

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2019			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
Dettes des entreprises d'assurance envers les entreprises bancaires	8 528	582	-	9 110
Dettes des autres entreprises envers les entreprises bancaires	88 120	-	18 563	106 683
Total	96 648	582	18 563	115 793

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2018			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
Dettes des entreprises d'assurance envers les entreprises bancaires	3 493	11 851	-	15 344
Dettes des autres entreprises envers les entreprises bancaires	130 401	-	24 514	154 915
Total	133 894	11 851	24 514	170 349

Répartition par échéance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2019			
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Dettes des entreprises d'assurance envers les entreprises bancaires	9 110	-	-	9 110
Dettes des autres entreprises envers les entreprises bancaires	15 141	46 021	45 521	106 683
Total	24 251	46 021	45 521	115 793

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2018			
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Dettes des entreprises d'assurance envers les entreprises bancaires	15 344	-	-	15 344
Dettes des autres entreprises envers les entreprises bancaires	136 357	18 558	-	154 915
Total	151 791	18 558	-	170 349

NOTE 20 AUTRES DETTES

Répartition par activité

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2019			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus	6 770	-	-	6 770
Personnel	90 627	-	10 320	100 947
État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	123 163	5 832	9 921	138 916
Dettes d'impôts exigibles	30 494	-	-	30 494
Créanciers divers	146 287	4 889	18 967	170 143
Total	397 341	10 721	39 208	447 270

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2018			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus	6 359	-	-	6 359
Personnel	81 146	-	9 454	90 600
État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	117 256	11 409	9 535	138 200
Dettes d'impôts exigibles	7 463	-	-	7 463
Créanciers divers	158 724	2 810	34 786	196 320
Total	370 948	14 219	53 775	438 942

Répartition par échéance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2019			
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus	6 770	-	-	6 770
Personnel	100 947	-	-	100 947
État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	138 916	-	-	138 916
Dettes d'impôts exigibles	30 494	-	-	30 494
Créanciers divers	170 143	-	-	170 143
Total	447 270	-	-	447 270

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2018			
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus	6 359	-	-	6 359
Personnel	90 600	-	-	90 600
État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	138 200	-	-	138 200
Dettes d'impôts exigibles	7 463	-	-	7 463
Créanciers divers	196 320	-	-	196 320
Total	438 942	-	-	438 942

NOTE 21 COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2019			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
Produits à répartir sur plusieurs exercices	-	12 382	-	12 382
Autres comptes de régularisation	10 856	-	-	10 856
Total	10 856	12 382	-	23 238

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2018			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
Produits à répartir sur plusieurs exercices	-	12 884	-	12 884
Autres comptes de régularisation	11 779	101	-	11 880
Total	11 779	12 985	-	24 764

NOTE 22 ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	31 déc. 2019		
	Entreprises d'assurance	Autres entreprises	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Engagements reçus*	90 152	-	90 152
Engagements donnés	1 231 913	253	1 232 166
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	34 029	-	34 029
Titres et actifs acquis avec engagements de revente	-	-	-
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	1 016 074	253	1 016 327
Autres engagements donnés*	181 810	-	181 810
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	508 582	-	508 582
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution	-	-	-
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	-	-	-
Autres valeurs détenues pour le compte de tiers	-	-	-
Encours d'instruments financiers à terme	-	-	-

* Y compris les engagements relatifs à la retraite et aux avantages similaires.

	31 déc. 2018		
	Entreprises d'assurance	Autres entreprises	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Engagements reçus*	100 603	-	100 603
Engagements donnés	1 023 695	3 339	1 027 034
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	32 180	-	32 180
Titres et actifs acquis avec engagements de revente	-	-	-
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	807 209	3 339	810 548
Autres engagements donnés*	184 306	-	184 306
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	487 138	-	487 138
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution	-	-	-
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	-	-	-
Autres valeurs détenues pour le compte de tiers	-	-	-
Encours d'instruments financiers à terme	-	-	-

* Y compris les engagements relatifs à la retraite et aux avantages similaires.

Les autres engagements donnés comprennent les écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi (IFC et prestations article 39) pour un montant de 13 674 milliers d'euros en 2019 contre 11 075 milliers d'euros en 2018.

Les engagements reçus incluent les actifs de couverture relatifs aux engagements de retraite et avantages assimilés couverts par des contrats hors du Groupe pour un montant de 2 801 milliers d'euros en 2019 contre 2 908 milliers d'euros en 2018 (cf. note 30).

NOTE 23 COTISATIONS ET PRIMES ACQUISES

Répartition par zone géographique

	31 déc. 2019		31 déc. 2018		Variation	
	K€	%	K€	%	K€	%
<i>(en milliers d'euros)</i>						
France	6 519 593	100%	6 223 226	100%	296 367	
Europe	-	-	-	-	-	-
Reste du monde	-	-	-	-	-	-
Primes émises	6 519 593	100%	6 223 226	100%	296 367	
Variation des primes non acquises	-30 971		-15 452		-15 519	
Total	6 488 622		6 207 774		280 848	5%

Répartition par modalité d'acquisition

	31 déc. 2019		31 déc. 2018		Variation	
	K€	%	K€	%	K€	%
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Affaires directes	6 427 899	99%	6 127 383	98%	300 516	
Affaires acceptées	91 694	1%	95 843	2%	-4 150	
Primes émises	6 519 593	100%	6 223 226	100%	296 367	
Variation des primes non acquises	-30 971		-15 452		-15 519	
Total	6 488 622		6 207 774		280 848	5%

Répartition par catégorie

	31 déc. 2019		31 déc. 2018		Variation	
	K€	%	K€	%	K€	%
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Dommages	3 303 527	51%	3 209 597	52%	93 930	3%
Automobile	2 030 752		1 966 861		63 891	
Habitation	905 504		878 801		26 703	
Autres	367 271		363 935		3 336	
Finance/Épargne	2 098 168	32%	1 941 984	31%	156 184	8%
Supports en euros	1 991 760		1 817 885		173 875	
Supports en UC	69 348		92 546		-23 198	
Autres	37 060		31 553		5 507	
Santé/Prévoyance	1 086 927	17%	1 056 193	17%	30 734	3%
Santé	898 337		879 200		19 137	
Prévoyance	188 590		176 993		11 597	
Total	6 488 622	100%	6 207 774	100%	280 848	5%

NOTE 24 PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES

	31 déc. 2019			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Revenus de placements	246 141	519 965	21 076	787 182
Autres produits des placements	10 383	9 983	-	20 366
Produits provenant de la réalisation des placements	69 563	65 215	11 516	146 294
Ajustement ACAV (Plus-values)	-	82 987	-	82 987
Produits financiers	326 087	678 150	32 592	1 036 829
Frais internes et externes de gestion des placements	-23 128	-13 895	-	-37 023
Autres charges des placements	-64 541	-5 265	-1 984	-71 790
Pertes provenant de la réalisation des placements	-19 525	-33 910	-	-53 435
Ajustement ACAV (Moins-values)	-	-102	-	-102
Charges financières	-107 194	-53 172	-1 984	-162 350
Total	218 893	624 978	30 608	874 479

	31 déc. 2018			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Revenus de placements	260 335	526 645	7 187	794 167
Autres produits des placements	2 807	7 626	32	10 465
Produits provenant de la réalisation des placements	38 756	84 443	-	123 199
Ajustement ACAV (Plus-values)	-	449	-	449
Produits financiers	301 898	619 163	7 219	928 280
Frais internes et externes de gestion des placements	-20 552	-16 082	-78	-36 712
Autres charges des placements	-81 216	-6 055	-960	-88 231
Pertes provenant de la réalisation des placements	-6 309	-14 223	-3	-20 535
Ajustement ACAV (Moins-values)	-	-62 819	-	-62 819
Charges financières	-108 077	-99 179	-1 041	-208 297
Total	193 821	519 984	6 178	719 983

NOTE 25 CHARGES DES PRESTATIONS D'ASSURANCE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2019			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
Prestations et frais payés	-3 232 078	-1 861 910	-	-5 093 987
Charges des provisions pour sinistres	-262 282	1 836	-	-260 447
Charges des autres provisions techniques	-163 591	-382 148	-	-545 739
Participation aux résultats	-4 067	-396 846	-	-400 913
Variation de la provision pour égalisation	-	-	-	-
Total	-3 662 018	-2 639 068	-	-6 301 086

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2018			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
Prestations et frais payés	-3 104 872	-1 868 759	-	-4 973 631
Charges des provisions pour sinistres	-248 553	-13 172	-	-261 725
Charges des autres provisions techniques	-48 358	-8 210	-	-56 568
Participation aux résultats	-4 478	-493 455	-	-497 933
Variation de la provision pour égalisation	-14 295	-	-	-14 295
Total	-3 420 556	-2 383 596	-	-5 804 152

NOTE 26 CHARGES OU PRODUITS NETS DES CESSIIONS EN RÉASSURANCE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2019			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
Cotisations cédées	-195 600	-9 629	-	-205 229
Charges des sinistres cédées	382 321	3 225	-	385 546
Charges des autres provisions techniques cédées	13 600	3 059	-	16 659
Commissions reçues	8 370	1 535	-	9 905
Total	208 691	-1 811	-	206 880

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2018			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
Cotisations cédées	-196 183	-8 379	-	-204 562
Charges des sinistres cédées	232 054	5 792	-	237 846
Charges des autres provisions techniques cédées	6 096	1 304	-	7 400
Commissions reçues	12 978	1 267	-	14 245
Total	54 945	-16	-	54 929

NOTE 27 CHARGES DE GESTION ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2019			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
Frais d'acquisition	-311 415	-65 540	-	-376 955
Frais d'administration	-327 911	-59 216	-	-387 127
Autres charges de gestion	-43 080	-6 808	-	-49 888
Charges des autres activités	-	-	-69 485	-69 485
Total	-682 406	-131 564	-69 485	-883 455

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2018			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
Frais d'acquisition	-288 704	-67 668	-	-356 372
Frais d'administration	-308 779	-53 388	-	-362 167
Autres charges de gestion	-30 212	-6 257	-	-36 469
Charges des autres activités	-	-	-69 591	-69 591
Total	-627 695	-127 313	-69 591	-824 599

2
2.1

NOTE 28 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Produits sur cessions d'actifs	1 217	17 484
Reprise de provisions pour dépréciations exceptionnelles	53 326	14 808
Autres produits exceptionnels	1 910	439
Produits exceptionnels	56 453	32 731
Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	-2 461	-11 460
Dotation aux provisions pour dépréciations exceptionnelles	-15 995	-600
Autres charges exceptionnelles	-50 674	-14 359
Charges exceptionnelles	-69 130	-26 419
Total	-12 677	6 312

NOTE 29 IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

Détail de la charge d'impôts

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Impôts exigibles	-125 212	-27 782
Impôts différés	36 549	-28 959
Total	-88 663	-56 741

Charge d'impôt théorique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Résultat net de l'ensemble combiné	158 050	198 912
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	7 049	10 772
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	-7 912	-8 290
Impôts sur les résultats	-88 663	-56 741
Résultat avant impôts	247 575	253 171
Taux d'impôt théorique	34,43%	34,43%
Charge d'impôt théorique	-85 240	-87 167

Preuve de l'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Charge d'impôt théorique	-85 240	-87 167
Impact des différentiels de taux	11 133	18 790
Impact des crédits d'impôt	5 985	13 867
Impact des charges ou produits non déductibles ou non imposables	-20 327	-878
Autres	-214	-1 353
Retraitements	-3 423	30 426
Charge réelle d'impôt	-88 663	-56 741
Taux effectif d'impôt	35,81%	22,41%

NOTE 30 PERSONNEL

Effectif moyen et charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2019			31 déc. 2018		
	Assurance	Autres	Total	Assurance	Autres	Total
Charges de personnel	-880 207	-41 588	-921 795	-809 181	-39 072	-848 253
Effectif						
- Employés	6 887	18	6 905	7 034	21	7 055
- Cadres	3 523	217	3 740	3 446	211	3 657
Total	10 410	235	10 645	10 480	232	10 712

Les effectifs du groupe Macif (sociétés combinées en intégration globale) sont exprimés en Équivalent temps plein (ETP) au 31 décembre 2019 et non plus en personnes

physiques comme au 31 décembre 2018. À méthode équivalente, les effectifs progressent de 159 ETP sur la période.

Avantages sociaux

Conformément à la législation française et aux pratiques de chaque entité, le Groupe participe à des régimes d'avantages sociaux garantissant :

- Des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (IFC et prestations article 39) ;

- Des avantages à long terme (médailles du travail, fonds épargne temps, comptes épargne temps et congés anniversaire).

Évolution des engagements relatifs aux avantages sociaux

Au 31 décembre 2019, les engagements relatifs aux avantages au personnel ont évolué comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2019			31 déc. 2018		
	Engagements de retraite et avantages similaires	Autres avantages à long terme	Total	Engagements de retraite et avantages similaires	Autres avantages à long terme	Total
Engagements à l'ouverture	121 191	35 242	156 433	129 539	28 060	157 599
Coût des services passés (modification de régime, réduction, etc.)	-3 383	-	-3 383	-6 673	-	-6 673
Coût des services rendus	8 234	4 061	12 295	7 004	8 862	15 866
Coût de l'actualisation	1 849	136	1 985	1 618	-	1 618
Prestations N	-5 247	-	-5 247	-5 635	-1 680	-7 315
Écarts actuariels sur dette	2 000	1 562	3 562	-4 662	-	-4 662
Engagements à la clôture	124 644	41 001	165 645	121 191	35 242	156 433

La variation de 3 millions d'euros du coût des services passés traduit la fin programmée des régimes à prestations définis à horizon 2021.

Couverture des engagements

	31 déc. 2019			31 déc. 2018		
	Engagements de retraite et avantages similaires	Autres avantages à long terme	Total	Engagements de retraite et avantages similaires	Autres avantages à long terme	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Engagements à la clôture	124 644	41 001	165 645	121 191	35 242	156 433
Actifs de couverture (hors Groupe)	3 259	-	3 259	2 908	-	2 908
Provision pour risques et charges	107 645	41 001	148 646	107 209	35 242	142 451
Stock de pertes (gains) actuariels non comptabilisés	13 740	-	13 740	11 075	-	11 075
Couverture des engagements	124 644	41 001	165 645	121 191	35 242	156 433
Déficit (excédent de couverture)	-	-	-	-	-	-

Hypothèses retenues pour la valorisation des avantages au personnel

	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Taux d'actualisation	0,77%	1,57%
Taux de rendement attendu des actifs	0,77%	1,57%
Duration des régimes	13,41 ans	13,84 ans
Âge de départ à la retraite	65 ans	65 ans
Profil de carrière	2,00%	2,50%

NOTE 31 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	31 déc. 2019			Total	
	Mazars	Groupe Y Audit	Autres	K€	%
<i>(en milliers d'euros)</i>					
1. Honoraires afférents à la certification des comptes					
Macif Sgam	153	153	-	306	13%
Entités combinées ou intégrées globalement	529	960	475	1 964	84%
Sous-total	682	1 113	475	2 270	97%
2. Services autres que la certification des comptes (SACC)					
Macif Sgam	36	36	-	71	3%
Entités combinées ou intégrées globalement	-	1	-	1	0%
Sous-total	36	36	-	72	3%
Total	718	1 149	475	2 342	100%

En 2019, les Services autres que la certification des comptes (SACC) ont principalement concerné des travaux relatifs à l'examen limité des états comptables du groupe Macif pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019.

En 2018, les SACC ont porté sur :

- L'examen limité des états comptables du groupe Macif pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018 ;

- La vérification de la présence et de la sincérité des informations sociales, environnementales et sociétales dans le rapport de gestion du groupe Macif ;
- La revue des provisions Solvabilité II pour la branche Responsabilité civile Automobile.

	31 déc. 2018			Total	
	Mazars	Groupe Y Audit	Autres	K€	%
<i>(en milliers d'euros)</i>					
1. Honoraires afférents à la certification des comptes					
Macif Sgam	163	197	-	360	15%
Entités combinées ou intégrées globalement	510	931	501	1 942	78%
Sous-total	673	1 128	501	2 302	93%
2. Services autres que la certification des comptes (SACC)					
Macif Sgam	82	35	-	117	5%
Entités combinées ou intégrées globalement	33	14	13	60	2%
Sous-total	115	49	13	177	7%
Total	788	1 177	514	2 479	100%

NOTE 32 PRÉSENTATION SECTORIELLE

Le résultat sectoriel est présenté après élimination des opérations réciproques. Ces opérations sont directement comptabilisées dans les rubriques comptables et secteurs

concernés. La création d'une ligne distincte « Opérations intersectorielles » n'est pas nécessaire à l'analyse du résultat net des différents secteurs du Groupe.

Comptes de résultat sectoriels
Non-vie

(en milliers d'euros)	31 déc. 2019		
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes
Primes acquises	4 273 566	-195 600	4 077 966
Primes émises	4 304 069	-195 600	4 108 469
Variation des primes non acquises	-30 503	-	-30 503
Part du compte technique dans les produits nets des placements non-vie	133 486	-	133 486
Autres produits techniques	111 530	-	111 530
Charges des sinistres	-3 494 360	123 802	-3 370 558
Prestations et frais payés	-3 232 078	123 802	-3 108 276
Charges des provisions pour sinistres	-262 282	-	-262 282
Charges des autres provisions techniques	-163 591	-	-163 591
Participation aux résultats	-4 067	-	-4 067
Frais d'acquisition et d'administration	-639 326	8 370	-630 956
Frais d'acquisition	-311 415	-	-311 415
Frais d'administration	-327 911	-	-327 911
Commissions reçues des réassureurs	-	8 370	8 370
Autres charges techniques non-vie	-251 411	272 119	20 708
Variation de la provision pour égalisation	-	-	-
Résultat technique de l'assurance non-vie	-34 172	208 691	174 519
Participation des salariés*	-43 080	-	-43 080
Produits nets des placements hors part du compte technique non-vie	85 407	-	85 407
Résultat de l'exploitation courante	8 155	208 691	216 846

* Y compris charges d'intéressement.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2018		
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes
Primes acquises	4 159 864	-196 183	3 963 681
Primes émises	4 174 003	-196 183	3 977 820
Variation des primes non acquises	-14 139	-	-14 139
Part du compte technique dans les produits nets des placements non-vie	133 486	-	133 486
Autres produits techniques	85 034	-	85 034
Charges des sinistres	-3 353 425	109 693	-3 243 732
Prestations et frais payés	-3 104 872	109 693	-2 995 179
Charges des provisions pour sinistres	-248 553	-	-248 553
Charges des autres provisions techniques	-48 358	-	-48 358
Participation aux résultats	-4 478	-	-4 478
Frais d'acquisition et d'administration	-597 483	12 978	-584 505
Frais d'acquisition	-288 704	-	-288 704
Frais d'administration	-308 779	-	-308 779
Commissions reçues des réassureurs	-	12 978	12 978
Autres charges techniques non-vie	-215 669	128 457	-87 212
Variation de la provision pour égalisation	-14 295	-	-14 295
Résultat technique de l'assurance non-vie	144 676	54 945	199 621
Participation des salariés*	-30 212	-	-30 212
Produits nets des placements hors part du compte technique non-vie	60 335	-	60 335
Résultat de l'exploitation courante	174 799	54 945	229 744

* Y compris charges d'intéressement.

COMPTES COMBINÉS DU GROUPE EN NORMES FRANÇAISES

COMPTES COMBINÉS

Vie

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2019		
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes
Primes	2 215 056	-9 629	2 205 427
Part du compte technique dans les produits nets des placements	516 440	-	516 440
Ajustement ACAV (plus-values)	82 987	-	82 987
Autres produits techniques vie	3 971	-	3 971
Charges des sinistres	-1 860 074	3 523	-1 856 552
Prestations et frais payés	-1 861 910	3 523	-1 858 387
Charges des provisions pour sinistres	1 836	-	1 836
Charges des provisions techniques d'assurance-vie et autres provisions techniques	-382 148	67	-382 081
Provisions d'assurance-vie	-261 261	67	-261 194
Provisions en UC	-118 879	-	-118 879
Provisions pour égalisation vie	-	-	-
Autres provisions techniques	-2 008	-	-2 008
Participation aux résultats	-396 846	2 694	-394 152
Frais d'acquisition et d'administration	-124 756	1 535	-123 221
Frais d'acquisition	-65 540	-	-65 540
Frais d'administration	-59 216	-	-59 216
Commissions reçues des réassureurs	-	1 535	1 535
Ajustements ACAV (moins-values)	-102	-	-102
Autres charges techniques	-31 917	-	-31 917
Résultat technique de l'assurance-vie	22 611	-1 811	20 800
Participation des salariés	-6 808	-	-6 808
Produits nets des placements hors part du compte technique	25 653	-	25 653
Élimination des opérations intersectorielles	-	-	-
Résultat de l'exploitation courante	41 456	-1 811	39 645

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2018		
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes
Primes	2 047 910	-8 379	2 039 531
Part du compte technique dans les produits nets des placements	555 032	-	555 032
Ajustement ACAV (plus-values)	449	-	449
Autres produits techniques vie	3 378	-	3 378
Charges des sinistres	-1 881 931	3 781	-1 878 150
Prestations et frais payés	-1 868 759	3 781	-1 864 978
Charges des provisions pour sinistres	-13 172	-	-13 172
Charges des provisions techniques d'assurance-vie et autres provisions techniques	-8 210	2 067	-6 143
Provisions d'assurance-vie	79 983	2 067	82 050
Provisions en UC	-88 115	-	-88 115
Provisions pour égalisation vie	-	-	-
Autres provisions techniques	-78	-	-78
Participation aux résultats	-493 455	1 248	-492 207
Frais d'acquisition et d'administration	-119 789	-	-119 789
Frais d'acquisition	-67 668	-	-67 668
Frais d'administration	-53 388	-	-53 388
Commissions reçues des réassureurs	-	1 267	1 267
Ajustements ACAV (moins-values)	-62 819	-	-62 819
Autres charges techniques	-27 711	-	-27 711
Résultat technique de l'assurance-vie	11 587	-16	11 571
Participation des salariés	-6 257	-	-6 257
Produits nets des placements hors part du compte technique	27 322	-	27 322
Élimination des opérations intersectorielles	-	-	-
Résultat de l'exploitation courante	32 652	-16	32 636

Autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Chiffre d'affaires	71 263	72 103
Autres produits d'exploitation	100	543
Achats consommés	-20 525	-21 862
Charges de personnel (y compris la participation des salariés)	-40 302	-39 072
Autres charges d'exploitation	-452	-545
Impôts et taxes	-6 758	-7 112
Dotations aux amortissements et provisions	-1 448	-1 000
Résultat d'exploitation	1 878	3 055
Résultat financier	30 608	6 178
Produits financiers	32 592	7 219
Charges financières	-1 984	-1 041
Résultat de l'exploitation courante	32 486	9 233

2.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES COMBINÉS

À l'assemblée générale de Macif Sgam,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de Macif Sgam relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 23 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

Pour mémoire, nous précisons que votre société n'étant pas tenue d'établir des comptes combinés jusqu'au 31 décembre 2017, les comptes combinés de l'exercice 2017 n'ont pas fait l'objet d'une certification.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes combinés sont les suivants :

- Cabinet Goupe Y Audit : revue du processus d'élaboration du bilan prudentiel de Macif SAM

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L.823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes combinés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

Évaluation des provisions pour dépréciation à caractère durable des placements financiers

Risque identifié

Votre Groupe comptabilise des provisions pour dépréciation à caractère durable des placements financiers relevant de l'article R. 343-10 du Code des assurances, selon les modalités exposées dans la note 2.1.3.5 de l'annexe aux comptes combinés.

Au 31 décembre 2019, ces provisions s'élèvent à 129 millions d'euros dont 61 millions d'euros au titre des placements immobiliers (terrains et constructions), 27 millions d'euros au titre des placements dans les entreprises liées et dans lesquelles existe un lien de participation et 41 millions d'euros au titre des autres placements.

L'évaluation de la valeur d'inventaire des placements financiers repose sur :

- La détermination d'une valeur recouvrable pour les titres cotés, obtenue en capitalisant la valeur de marché à la date d'inventaire lorsque le titre est considéré comme devant être déprécié et à un taux d'évolution future sur une durée égale à l'horizon de détention des placements, en cohérence avec la durée des passifs ;
- Un examen dossier par dossier, mené à chaque arrêté des comptes en fonction des événements survenus sur les titres non cotés.

Compte tenu de la part significative de jugement de la direction, nous avons considéré que l'estimation des provisions pour dépréciation à caractère durable des placements financiers constituait un point clé de notre audit.

Note 2.1.3.5 « Principes et méthodes d'évaluation ».

Notre réponse

Pour apprécier le caractère raisonnable des provisions pour dépréciation à caractère durable, nous avons mis en œuvre les diligences suivantes :

- Nous avons contrôlé la correcte classification des titres en portefeuille au regard de la réglementation ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié de la méthodologie retenue pour l'évaluation des provisions pour dépréciation à caractère durable ;
- Nous avons analysé les modalités de mise en œuvre du recensement des titres concernés ;
- Nous avons contrôlé la correcte application de la méthodologie de calcul de la provision sur un échantillon de titres et nous avons apprécié la cohérence du calcul de juste valeur retenue pour l'évaluation de la provision ;
- Nous avons rapproché les données comptables avec les données issues du système de gestion des placements ;

Enfin, nous avons également vérifié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes combinés.

Évaluation des provisions pour sinistres à payer non-vie

Risque identifié

Les provisions pour sinistres à payer non-vie, figurant au bilan combiné au 31 décembre 2019 pour un montant de 5 608 millions d'euros, représentent 15 % du passif.

Elles représentent la valeur estimée des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, relatives au règlement des sinistres survenus et non payés, déclarés ou non, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge des entités combinées exerçant des activités d'assurance non-vie.

Elles sont calculées selon les modalités présentées dans le paragraphe 2.1.3.5 et la note 16 de la partie 2.1.3.7 de l'annexe aux comptes combinés.

Elles requièrent l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et du taux de frais de gestion retenu.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de la part de jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de notre audit.

Paragraphe « Contrats d'assurance non-vie » de la note 2.1.3.5 « Principes et méthodes d'évaluation » et note 16 de la partie 2.1.3.7 de l'annexe aux comptes combinés.

Notre réponse

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions pour sinistres à payer, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :

- Nous avons apprécié la fiabilité du dispositif de contrôle interne déployé dans les territoires Macif qui encadre l'activité des gestionnaires sinistres ainsi qu'auprès des autres entités contributrices ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié de la méthode de calcul utilisée pour l'estimation des provisions et des hypothèses retenues pour leur calcul ;
- Nous avons contrôlé l'évaluation faite par les gestionnaires du service corporel lourd de la Macif ;
- Nous avons audité le processus de provisionnement du FGAO ;
- Nous avons analysé le dénouement de la provision de l'exercice précédent avec les charges réelles des sinistres (boni/mali) ;
- Nous avons procédé à notre propre évaluation des provisions sur un échantillon de produits/garanties ;
- Nous avons contrôlé la qualité des données utilisées dans le cadre de l'évaluation des sinistres à payer ;
- Nous avons réalisé des contrôles généraux informatiques sur les applications métiers impactant l'évaluation des sinistres à payer non-vie.

Enfin, nous avons également vérifié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes combinés.

Évaluation des provisions d'assurance-vie

Risque identifié

Les provisions d'assurance-vie s'élèvent à 21 670 millions d'euros.

Les modalités d'évaluation sont précisées à la note 2.1.3.5 de l'annexe aux comptes combinés.

Elles correspondent aux engagements du Groupe envers ses bénéficiaires des contrats d'assurance-vie et de prévoyance dont les modalités sont décrites dans la note « Provisions techniques » de l'annexe aux comptes annuels.

Du fait de l'importance de ce poste dans les comptes combinés, nous avons considéré que l'évaluation des provisions d'assurance-vie constituait un point clé de notre audit.

Note 2.1.3.5 « Contrats d'assurance-vie » et Note 16 « Provisions techniques brutes » de l'annexe aux comptes combinés.

Notre réponse

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions d'assurance-vie, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :

- Nous avons mis à jour notre connaissance des procédures de contrôle interne des systèmes d'information et du processus de déversement en comptabilité ;
- Nous avons rapproché la comptabilité et les données de gestion ;
- Nous avons réalisé des recalculs de provisions mathématiques par sondage ;
- Nous avons revu les comptes « souscripteurs » et examiné les rapprochements bancaires ;
- Nous avons procédé à une revue analytique des provisions mathématiques en lien avec les résultats statistiques.

Enfin, nous avons vérifié que les notes de l'annexe aux comptes combinés donnent une information appropriée.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 23 avril 2020.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes des informations prudentielles présentées dans la note 1.5.4 « Solvabilité du Groupe » du rapport de gestion, extraites du rapport prévu par l'article L.356-23 du Code des assurances.

INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de Macif Sgam par votre assemblée générale du 14 décembre 2005 pour le cabinet Groupe Y Audit et du 20 juin 2012 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2019, le cabinet Groupe Y Audit était dans la quatorzième année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la huitième année de sa mission sans interruption, dont une année pour chacun des cabinets depuis que la société est devenue une entité d'intérêt public en application du 6° du III de l'article L. 820-1 du Code de commerce.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES COMBINÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES COMBINÉS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes combinés de

l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Niort et à Paris La Défense, le 7 mai 2020

Les commissaires aux comptes

GROUPE Y AUDIT

CHRISTOPHE MALÉCOT

MAZARS

PIERRE DE LATUDE

2

2.2

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité

d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de combinaison, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.



Crédit photo : Hero Images / GraphicObsession

3

COMPTES SOCIAUX MACIF SGAM

3.1 Comptes sociaux	92
3.2 Rapports des commissaires aux comptes	100

3.1 COMPTES SOCIAUX

3.1.1 BILAN

ACTIF

<i>(en euros)</i>	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Capital souscrit non appelé		
Immobilisations incorporelles		
Frais d'établissement		
Frais de développement		
Concessions, brevets et droits similaires		
Fonds commercial		
Autres immobilisations incorporelles		
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Terrains		
Constructions		
Autres immobilisations corporelles		
Immobilisations en cours		
Avances et acomptes		
Immobilisations financières	11 615	372
Participations par mise en équivalence		
Autres participations		
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés	15	15
Prêts		357
Autres immobilisations financières	11 600	
Actif immobilisé	11 615	372
Stocks et en-cours		
Créances	18 444 777	830 947
Créances clients et comptes rattachés		60 476
Autres créances	18 444 777	770 471
Capital souscrit et appelé, non versé		
Divers	5 036 358	40 501 998
Valeurs mobilières de placement		38 223 896
<i>dont actions propres</i>		
Disponibilités	5 036 358	2 278 102
Comptes de régularisation	50 582	128 335
Charges constatées d'avance	50 582	128 335
Actif circulant	23 531 717	41 461 280
Frais d'émission d'emprunts à étaler		
Primes de remboursement des obligations		
Écarts de conversion actif		
Total actif	23 543 332	41 461 652

PASSIF

<i>(en euros)</i>	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Capital social ou individuel	1 251 815	1 251 815
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	42 285	42 285
Report à nouveau	-199 251	-26 782
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-26 382	-172 468
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Capitaux propres	1 068 467	1 094 849
Provisions pour risques	4 750 887	790 771
Provisions pour charges	1 862 621	7 625 178
Provisions pour risques et charges	6 613 508	8 415 949
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes d'exploitation	14 488 097	22 389 864
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 453 891	7 111 372
Dettes fiscales et sociales	11 034 206	15 278 492
Dettes diverses	1 373 260	9 560 990
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 373 260	9 560 990
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
Dettes	15 861 357	31 950 854
Écarts de conversion passif		
Total passif	23 543 332	41 461 652

3.1.2 COMPTE DE RÉSULTAT

(en euros)	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Chiffre d'affaires	75 879 556	77 105 854
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	4 950	2 288
Reprises sur dépréciations, provisions et amortissements, transferts de charges	3 661 928	5 289 853
Autres produits	22	8 700
Produits d'exploitation	79 546 456	82 406 695
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		
Autres achats et charges externes	25 904 626	25 090 293
Impôts, taxes et versements assimilés	5 836 783	5 514 313
Salaires et traitements	24 468 340	26 897 389
Charges sociales	18 930 722	19 664 302
Dotations aux amortissements et provisions		1 431 177
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
Dotations aux provisions		1 431 177
Autres charges	1 366 837	2 501 656
Charges d'exploitation	76 507 308	81 099 130
Résultat d'exploitation	3 039 148	1 307 565
Quote-part sur opérations faites en commun		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	4	10
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Produits financiers	4	10
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilés		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	45 452	109 604
Charges financières	45 452	109 604
Résultat financier	-45 448	-109 594
Résultat courant avant impôts	2 993 700	1 197 971
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	862	6 984 805
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	3 491 225	
Produits exceptionnels	3 492 087	6 984 805
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	672 833	6 985 257
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	4 500 000	
Charges exceptionnelles	5 172 833	6 985 257
Résultat exceptionnel	-1 680 746	-452
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	1 416 402	1 191 072
Impôts sur les bénéfices	-77 066	178 915
Total des produits	83 038 547	89 391 510
Total des charges	83 064 929	89 563 978
Résultat net	-26 382	-172 468

3.1.3 ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

3.1.3.1 Principes, règles et méthodes comptables

PRINCIPES COMPTABLES ET MODES D'ÉVALUATION RETENUS

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

Les comptes sociaux de Macif Sgam pour l'exercice clos, sont présentés conformément aux dispositions du plan comptable général.

Il n'a pas été fait de dérogation aux principes généraux du plan comptable.

La date de clôture des comptes est le 31 décembre.

Les comptes sont présentés en euros.

Règles d'évaluation des principaux postes du bilan

Immobilisations

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Ce poste comprend notamment des licences, logiciels qui font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée de cinq ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Ces immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire selon la durée de vie prévue :

• Agencements, aménagements	10 ans	10,00 % ;
• Agencements, aménagements	20 ans	5,00 % ;
• Micro ordinateur	3 ans	33,33 % ;
• Matériel informatique	5 ans	20,00 % ;
• Matériel de bureau	10 ans	10,00 %.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée pour les créances lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Valeurs mobilières

Ces valeurs sont inscrites au bilan à leur prix d'achat (hors intérêt couru et frais d'acquisition).

Leur valeur de réalisation est déterminée comme suit :

- Titres cotés : derniers cours du jour de l'inventaire ;
- Titres non cotés : prix d'utilité pour l'entreprise ;
- Sicav et parts de FCP : dernier prix de rachat.

Si la valeur de réalisation est inférieure au prix d'achat, une provision pour dépréciation d'actif est comptabilisée.

CHANGEMENT DE MÉTHODE

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

FAITS SIGNIFICATIFS

Mise en œuvre du Modèle Social Groupe (MSG)

Les nouveaux accords d'entreprise des entités sociales du Groupe sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Ce nouveau modèle prévoit une période transitoire de trois ans pour basculer sur le nouveau temps de travail du Groupe. Il impacte notamment le niveau de salaire et la typologie des passifs sociaux accordés aux salariés.

Il instaure également, en plus de la participation et de l'intéressement Groupe, un intéressement du métier IARD, déterminé sur le périmètre Macif, Macif Sgam, GIE MMF et M. A&S.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat est de 337 340 euros. Ces honoraires concernent à la fois les comptes sociaux et les comptes combinés.

INFORMATIONS

Organisation du groupe Macif

Macif Sgam constitue l'entité mère du groupe Macif dont les affiliées sont la Macif et l'UMG Macif Santé Prévoyance.

Les frais de Macif Sgam au titre de l'année 2019 sont répartis entre ses affiliées qui réaffectent aux autres entités du Groupe (Mutavie, Macif-Mutualité, etc.) selon des clés de répartition.

Combinaison des comptes du groupe Macif

Macif Sgam est la structure faîtière du groupe Macif et est à ce titre, désignée comme entité combinante. Elle est consolidée selon la méthode de la combinaison.

Capitaux propres

Le fonds d'établissement de la Société est porté à 1 251 815 euros et se compose comme suit :

- Macif : 961 575 euros ;
- UMG Macif Santé Prévoyance : 290 240 euros.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

L'épidémie du coronavirus, dont l'ampleur et la durée sont encore inconnues, s'est propagée dans le monde entier depuis janvier 2020. Pour faire face à cette crise

sanitaire, la France a pris des mesures de confinement afin de limiter la propagation du virus.

Dans ce contexte, le groupe Macif s'est organisé en interne afin d'assurer la poursuite de ses activités et la continuité de ses services pour ses sociétaires. Le groupe Macif surveille également ses expositions face à la pandémie, notamment l'impact de la crise sanitaire sur l'environnement économique et financier, les marchés financiers, son volume d'activité, etc.

Les impacts de cette crise sanitaire sur les comptes 2020 et ses conséquences sur le groupe Macif ne sont pas encore connus à la date d'établissement du présent rapport. Il s'agit d'un événement postérieur à la clôture qui n'a pas d'impact sur les comptes de l'exercice 2019.

3.1.3.2 Détail des comptes

IMMOBILISATIONS

(en euros)	Solde à l'ouverture	Acquisition apports	Autres	Cessions	Réévaluation	Solde à la clôture
Frais d'établissement et de développement						
Autres postes d'immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles						
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés	15					15
Prêts et autres immobilisations financières	357	11 600		357		11 600
Immobilisations financières	372	11 600		357		11 615
Total général	372	11 600		357		11 615

AMORTISSEMENTS

Néant.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en euros)		
Situation à l'ouverture de l'exercice		1 094 849
Variations en cours d'exercice	En moins	En plus
Variations du capital		
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées		
Autres variations		
Résultat de l'exercice	26 382	
Total	26 382	
Situation à la clôture de l'exercice		1 068 467

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en euros)	Situation et mouvements				
	Solde à l'ouverture	Augment. dotations de l'exercice	Diminutions		Solde à la clôture
			Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	
Provision indemnités fin de carrière	4 305 502		3 211 811		1 093 691
Provision indemnités Art. 39	3 319 676		2 550 746		768 930
Provision taxe Art. 39	790 771			539 884	250 887
Autres provisions		4 500 000			4 500 000
Total	8 415 949	4 500 000	5 762 557	539 884	6 613 508

COMPTES SOCIAUX MACIF SGAM

COMPTES SOCIAUX

EFFECTIF MOYEN

Engagements	Personnel salarié
Cadres (en ETP)	240
Non cadres (en ETP)	21
Total	261

CRÉANCES ET DETTES

(en euros)

État des créances	Montant brut	1 an au plus	Plus d'1 an
Prêts			
Autres immobilisations financières	11 600	11 600	
Autres créances clients			
Personnel et comptes rattachés	899 075	899 075	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	203 091	203 091	
Groupe et associés	16 896 761	16 896 761	
Débiteurs divers	445 850	445 850	
Charges constatées d'avance	50 582	50 582	
Total général	18 506 959	18 506 959	
<i>Dont produit à recevoir</i>			
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	357		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			

(en euros)

État des dettes	Montant brut	1 an au plus	Plus d'1 an, moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	3 453 891	3 453 891		
Personnel et comptes rattachés	4 708 216	4 708 216		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 659 196	3 659 196		
État : impôt sur les bénéfices				
État : autres impôts, taxes et assimilés	2 666 794	2 666 794		
Groupe et associés	675 658	675 658		
Autres dettes	697 602	697 602		
Total général	15 861 357	15 861 357		
<i>Dont charges à payer</i>	9 666 242			

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

(en euros)	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires export	Total au 31 déc. 2019	Total au 31 déc. 2018
Production vendue de services (refacturation aux affiliées)	75 879 556		75 879 556	77 105 854
Total	75 879 556		75 879 556	77 105 854

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

(en euros)

Nature des charges	Montant
IFC - Transfert de salariés Macif Sgam à Macif SAM	664 716
Divers	4 508 117
Total	5 172 833

(en euros)

Nature des produits	Montant
IFC - Transfert de salariés Macif Sgam à Macif SAM	635 634
Divers	862
Art. 39 - Réduction de régime Art. 39	2 855 591
Total	3 492 087

HONORAIRES DES CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

	31 déc. 2019			Total
	Mazars	Groupe Y Audit	Autres	
<i>(en euros)</i>				
Honoraires afférents à la certification des comptes	153 000	153 000		306 000
Services autres que la certification des comptes (SACC)	35 670	35 670		71 340
Total général	188 670	188 670		377 340

RÉPARTITION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

<i>(en euros)</i>	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Répartition			
Résultat courant	2 993 700		2 993 700
Résultat exceptionnel à court terme	-1 680 746		-1 680 746
Résultat exceptionnel à long terme			
Participation des salariés	-1 416 402		-1 416 402
Impôts sur les sociétés		-77 066	77 066
Total	-103 448	-77 066	-26 382

TRANSFERTS DE CHARGES

<i>(en euros)</i>	31 déc. 2019	Imputation au compte
Nature des transferts		
Opération de transfert de personnels	491 263	791000
Avantages en nature	329 255	791000
Autres	30 194	791001/791100
Total	850 712	

INDEMNISATION DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

<i>(en euros)</i>	2019
Indemnisation des membres des organes d'administration et de direction	1 481 660

ENGAGEMENTS HORS BILAN EN MATIÈRE DE RETRAITES, PENSIONS ET INDEMNITÉS ASSIMILÉES

<i>(en euros)</i>	Dirigeants	Autres
Engagements reçus	968 758	3 315 312
Indemnités de départ à la retraite et autres pour personnel en activité	968 758	3 315 312
Engagements donnés	1 407 077	5 843 849
Pensions et indemnités assimilées		
Compléments de retraite pour personnel en activité		
Compléments de retraite pour personnel à la retraite		
Indemnités de départ à la retraite et autres pour personnel en activité	1 407 077	4 595 954
Autres engagements		1 247 895

3.2 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

3.2.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

À l'assemblée générale de Macif Sgam,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Macif Sgam relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 23 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont les suivants :

- Cabinet Groupe Y Audit : revue du processus d'élaboration du bilan prudentiel de Macif SAM.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 23 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de Macif Sgam par votre assemblée générale du 14 décembre 2005 pour le cabinet Groupe Y Audit et du 20 juin 2012 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2019, le cabinet Groupe Y Audit était dans la quatorzième année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la huitième année de sa mission sans interruption, dont une année pour chacun des cabinets depuis que la société est devenue une entité d'intérêt public en application du 6° du III de l'article L. 820-1 du Code de commerce.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance

raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Niort et à Paris La Défense, le 7 mai 2020

Les commissaires aux comptes

GROUPE Y AUDIT

MAZARS

CHRISTOPHE MALÉCOT

PIERRE DE LATUDE

3

3.2

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

3.2.2 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

À l'assemblée générale de Macif Sgam,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 322-57 du Code des assurances, de statuer sur toutes les conventions autorisées au terme dudit article.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article R. 322-57 du Code des assurances.

Fait à Niort et à Paris La Défense, le 7 mai 2020

Les commissaires aux comptes

GROUPE Y AUDIT

CHRISTOPHE MALÉCOT

MAZARS

PIERRE DE LATUDE

3

3.2



MACIF SGAM

Société de groupe d'assurance mutuelle. Entreprise régie par le Code des assurances.
Siège social : 2 et 4 rue de Pied de Fond - 79000 Niort



Essentiel pour moi